

# **SONDAGE NATIONAL AUPRÈS DES CHEFS DE POLICE SUR LA PRÉVENTION DU CRIME PAR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Établi pour :

le Centre national de prévention du crime et  
le Comité sur la police communautaire et la prévention du crime de l'ACCP

Rédigé par :

Leslie MacRae, B. A. avec spéc. (candidate à la M.A., 2005)  
Joanne J. Paetsch, B.A.  
Lorne D. Bertrand, Ph.D.  
Joseph P. Hornick, Ph.D.

Institut canadien de recherche sur le droit et la famille\*

Décembre 2005

\*Institut canadien de recherche sur le droit et la famille (ICRDF)  
One Executive Place  
1816, Crowchild Trail, N.-O., bureau 510  
Calgary (Alberta)  
T2M 3Y7

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs  
et ne représentent pas nécessairement celles du  
Centre national de prévention du crime,  
du Comité sur la police communautaire et la prévention du crime de l'ACCP,  
de Sécurité publique et Protection civile Canada  
ou de l'Institut canadien de recherche sur le droit et la famille.

# TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Résumé	vii
Remerciements	xiii
1.0 Introduction	1
1.1 Contexte	1
1.2 Objet de l'étude	2
1.3 Détails sur la PCDS	3
2.0 Conception de la recherche	7
2.1 Questions de la recherche	7
2.2 Méthode	8
2.2.1 Instrument	8
2.2.2 Échantillonnage	9
2.2.3 Distribution	12
2.3 Limites	14
3.0 Résultats	17
3.1 Profil des répondants	17
3.2 Prévention du crime par le développement social (PCDS)	24
3.3 Partenariats	34
3.4 Engagement	38
3.5 Défis	48
4.0 Résumé et conclusions	53
4.1 Résumé des constatations	53
4.1.1 Généralités	53
4.1.2 Définition, interprétation et mise en œuvre de la PCDS	54
4.1.3 Partenariats	54
4.1.4 Engagement	54
4.1.5 Défis et orientations à venir	55
4.2 Discussion	56
4.3 Conclusions et recommandations	59
Références	62
Annexe A : Sondage national auprès des chefs de police sur la prévention du crime par le développement social – Formulaire du sondage	
Annexe B : Base de sondage régionale	
Annexe C : Courriel/lettre concernant la distribution du sondage	



## LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

	<u>Page</u>	
<b>TABLEAUX</b>		
2.1	Résumé des taux de réponse au sondage	15
3.1	Nombre d'agents assermentés dans une organisation, par type d'organisation policière	23
3.2	Nombre d'employés civils dans l'organisation, par type d'organisation policière	24
3.3	Mesure dans laquelle les organisations ont adopté une approche de PCDS, par type d'organisation	26
3.4	Si les définitions de la PCDS des organisations correspondent à la définition de l'ACCP, par type d'organisation	27
3.5	Types de programmes de prévention du crime existants, selon que les organisations ont adopté ou non la PCDS	29
3.6	Degré auquel les répondants croient qu'une approche de PCDS peut aider à régler des problèmes précis dans la collectivité, tel que l'ont déclaré les répondants	31
3.7	Qui doit assumer les diverses tâches, selon les répondants	33
3.8	Si les organisations offrent de la formation aux agents qui utilisent une approche de PCDS, par type d'organisation	41
3.9	Si les organisations offrent aux groupes/organismes communautaires de la formation sur l'approche de la PCDS, par type d'organisation	44
3.10	Si les organisations ont intégré la PCDS à un plan stratégique pour l'avenir, par type d'organisation	49
<b>FIGURES</b>		
3.1	Pourcentage des répondants, par type d'organisation policière	18
3.2	Province où se situe l'organisation, tel que déclaré par les répondants	19
3.3	Population approximative de la ville où se situe l'organisation policière, tel que déclaré par les répondants	21

	<u>Page</u>
3.4 Pourcentage des répondants précisant si leur organisation a adopté une approche de PCDS	25
3.5 Organismes/groupes sociaux avec lesquels les organisations ont établi des liens, tel que déclaré par les répondants	35
3.6 Ce que les organisations font pour promouvoir la PCDS auprès des organismes/groupes sociaux, tel que déclaré par les répondants	37
3.7 Ce que les organisations font pour promouvoir la PCDS au sein de leur service/détachement de police, tel que déclaré par les répondants	39
3.8 Personnes qui reçoivent la formation sur la PCDS offerte par les organisations, tel que déclaré par les répondants	42
3.9 Défis que les organisations ont connus relativement à l'adoption d'une approche de PCDS, tel que déclaré par les répondants	50
3.10 Ce qui aiderait les organisations à mettre au point une approche de PCDS, tel que déclaré par les répondants	51

# RÉSUMÉ

## Raison d'être du projet

L'Institut canadien de recherche sur le droit et la famille a été financé par le Centre national de prévention du crime (CNPC) et par Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC) pour effectuer un sondage permettant de déterminer le degré de compréhension et d'engagement des chefs de police à l'égard de la PCDS (p. ex., au moyen de partenariats et d'activités) et pour sensibiliser davantage la police à la PCDS et l'informer. De façon plus précise, les principaux objectifs du projet sont de :

1. déterminer à quel point les chefs de police connaissent la PCDS, et si cette connaissance est uniforme;
2. déterminer si les services de police s'entendent sur le concept de la PCDS;
3. évaluer la position des services de police du point de vue de la mise en œuvre de l'approche de la PCDS;
4. cerner les obstacles à sa mise en œuvre;
5. sensibiliser les intéressés et faire la promotion de la PCDS.

En fin de compte, les résultats du sondage permettront à l'ACCP d'élaborer une approche sur mesure pour la formation du milieu policier en matière de PCDS, conformément à sa résolution sur la sécurité, la santé et le bien-être dans la collectivité. Les résultats du sondage seront communiqués aux associations et aux commissions de police, au milieu universitaire et aux représentants de tous les paliers gouvernementaux.

## Méthodes de recherche

Pour atteindre les objectifs décrits dans la section 1.4, l'ICRDF a élaboré un sondage électronique et l'a distribué aux cadres supérieurs des services de police des divers organismes et lieux géographiques du Canada. Le sondage a été élaboré en collaboration avec le Comité sur la police communautaire et la prévention du crime de l'ACCP. Les questions du sondage permettaient d'obtenir des détails de nature démographique sur le répondant, de même que des renseignements sur les quatre thèmes principaux : la définition, l'interprétation et la mise en œuvre de la PCDS; les partenariats communautaires; l'engagement à faire de la PCDS; et, finalement, les difficultés liées à l'adoption de la PCDS. En plus de poser des questions relativement aux connaissances et à la participation des répondants aux activités de PCDS, le sondage visait à constituer un outil instructif offrant aux répondants de l'information sur la PCDS.

## Résumé des constatations

Les principales constatations du sondage sont résumées ci-dessous :

### Généralités

- Le taux de réponse au sondage a été de 24 %.
- Les services de police des municipalités urbaines ont répondu dans une plus grande proportion.
- Comme on s'y attendait, les répondants du Québec (27,5 %) et de l'Ontario (24,8 %) constituaient les proportions plus importantes de répondants.
- Grosso modo, les deux tiers des répondants représentaient des organisations qui maintenaient l'ordre dans les collectivités de moins de 50 000 personnes.
- Environ 60 % des organisations avaient 100 agents assermentés ou moins; parmi ces organisations, un peu plus de 40 % avaient 25 agents assermentés ou moins. Sur le plan de l'embauche de civils, près de la moitié avaient moins de 25 civils.

### Définition, interprétation et mise en œuvre de la PCDS

- Presque toutes les organisations policières ont dit réaliser un certain type d'activités de prévention du crime, les plus communes étant la communication de renseignements, les programmes de prévention de la violence à l'école et l'aide aux victimes. Cependant, le degré auquel les divers programmes étaient adoptés dépendait de l'adoption ou non de la PCDS par l'organisation.
- Près de la moitié des répondants ont dit avoir adopté de façon officielle l'approche de la PCDS, et 26 % des répondants ont dit l'avoir adoptée de façon non officielle; parmi les organisations, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Police provinciale de l'Ontario (PPO) et la Sûreté du Québec (SQ) semblent les plus enclines à intégrer de façon officielle la PCDS dans leur mandat.
- Parmi celles qui ont adopté la PCDS (de façon officielle ou non officielle) ou en sont actuellement à mettre au point une approche de PCDS, près de 90 % souscrivent à la définition de l'ACCP de la PCDS.
- Dans l'ensemble, les chefs de police considèrent la PCDS efficace pour le règlement de certaines questions dans leur collectivité; cependant, une proportion plus importante a exprimé l'avis que la PCDS aiderait « un peu », plutôt que « beaucoup ».
- Du point de vue des attentes, les chefs de police ont dit que tant l'élaboration que la mise en œuvre des programmes devraient relever des organismes locaux

(police, collectivité et gouvernement municipal), alors que le financement devrait incomber aux divers ordres de gouvernement.

### Partenariats

- Parmi les 148 répondants, 141 (95,3 %) ont indiqué que leurs organisations avaient établi des liens avec des organismes des services sociaux/intervenants compétents dans la collectivité.
- Une grande majorité de ces répondants ont indiqué avoir conclu des partenariats avec divers services à la collectivité, notamment les services sociaux, les commissions scolaires, les services aux victimes, les partenaires du ministère de la Justice et l'aide sociale à l'enfance; passablement moins de répondants ont dit avoir conclu des partenariats avec des groupes minoritaires tels que des groupes de gais/lesbiennes, les sociétés d'aide aux immigrants et les groupes d'aide aux personnes handicapées.
- Les organisations policières ont dit avoir participé à diverses activités visant à promouvoir la PCDS auprès des organismes communautaires, tels que l'établissement de partenariats, la participation à des comités et à des présentations; cependant, peu d'organismes ont invité des agents communautaires à siéger au sein de comités de police.

### Engagement

- La plupart (140 sur 149) des répondants ont dit avoir pris part à des activités internes au sein des services de police, de nature à favoriser la PCDS.
- Parmi ces répondants, près de 75 % ont dit que leur haute direction appuyait la PCDS; les autres activités, comme les promotions et l'offre d'incitatifs aux policiers qui la mettent en pratique, étaient beaucoup moins courantes.
- À peine un peu moins de la moitié ont dit avoir désigné un poste précis dont le titulaire s'occupe des initiatives de PCDS.
- Un pourcentage encore plus faible a dit offrir de la formation aux policiers sur le recours à la PCDS; en outre, près de 50 % de ces répondants ont dit que la formation est *optionnelle* pour tous les agents. Très peu ont dit que cette formation était optionnelle ou obligatoire pour la haute direction.
- Toute une gamme de documents d'information est utilisée par les organisations policières. Dans certains cas, des documents s'adressant de façon précise à la police et à la collectivité sont élaborés, alors que dans d'autres cas, on utilise des documents déjà élaborés tels que le modèle CAPRA (modèle de résolution de problèmes de la GRC : Clients, Acquisition et analyse de l'information, Partenariats, Réponse et Amélioration), le PSED (Programme de sensibilisation aux effets de la drogue), la PCAM (Prévention du crime par l'aménagement du

milieu), la méthode SARA (parcourir-analyser-intervenir-évaluer) et les SPRP (Services de police axés sur la résolution des problèmes).

- Seuls 20 % ont dit offrir de la formation aux organismes/groupes communautaires.
- Fait digne de mention, une vaste gamme de programmes inspirés de la PCDS ont été énumérés, dont bon nombre ciblant les enfants et les jeunes dans les écoles, les Autochtones, les personnes atteintes de maladies mentales, les aînés, et les adultes et les jeunes ayant des contacts avec les gangs. La grande majorité de ces programmes avaient trait à la consultation de membres de la collectivité pour évaluer les problèmes précis de la collectivité et pour cerner ensemble les meilleures mesures pour y faire face.
- Les résultats révèlent la nécessité de procéder à l'évaluation des programmes de PCDS existants.

#### Défis et orientations à venir

- Seuls 61 % des répondants ont dit que la PCDS était intégrée au plan stratégique de leur organisation pour l'avenir; la majorité des répondants de la GRC, de la PPO, de la SQ et des services de police des municipalités urbaines ont indiqué que la PCDS faisait partie de leurs plans pour l'avenir.
- Interrogés sur la raison pour laquelle ils ne prévoyaient pas intégrer la PCDS à leur mandat, les répondants ont dit ne pas connaître suffisamment la PCDS, ne pas avoir les ressources nécessaires à sa mise en œuvre, avoir élaboré les plans de maintien de l'ordre particuliers à leurs propres collectivités et en être aux premières étapes d'une intégration officielle de la PCDS à leurs pratiques de maintien de l'ordre. Il se dégageait de ces réponses que la PCDS est méconnue et mal comprise.
- Les plus grandes difficultés relativement à l'adoption de la PCDS étaient le manque de ressources financières et humaines ainsi que d'information, de même que les difficultés liées à la poursuite à long terme de la PCDS; en revanche, le soutien de la collectivité et de la haute direction ne constituait pas une grande difficulté.
- En conséquence, les répondants ont indiqué que ce dont leurs organisations avaient besoin le plus, c'était de ressources financières et humaines ainsi que d'information, de formation et de constitution de réseaux avec d'autres services de police.

## Conclusions

Il est évident que la PCDS est adoptée par bon nombre d'organisations policières canadiennes et que la majorité d'entre elles souscrivent au concept. Mis à part l'adoption officielle d'un mandat de PCDS, le fait que la plupart des répondants aient dit avoir entrepris une forme ou une autre d'activité de prévention du crime est en soi un début encourageant. En outre, il semble que les organismes communautaires sont invités à apporter leur aide relativement à ces activités, ce qui constitue une assise à l'adoption de la PCDS. Alors que les résultats laissent voir la nécessité d'établir un plus grand nombre de partenariats avec les groupes communautaires plus petits, il est encourageant de constater que la majorité des services de police participent de plus en plus aux activités des groupes communautaires. Cependant, des rapports un peu plus *réiproques* entre la police et les organismes communautaires (p. ex., le fait que la police invite les principaux agents communautaires à siéger à des comités de police) seraient avantageux. Dans l'ensemble, le sondage révèle que les services de police font des efforts pour constituer des partenariats et favoriser les relations nécessaires à la réussite de la PCDS.

Les résultats laissent aussi voir que les chefs de police ne croient pas que la PCDS soit la seule réponse; ils semblent plutôt largement percevoir l'approche de la PCDS comme seulement « un peu » en mesure de régler les divers problèmes dans leur collectivité. Ils semblent aussi entretenir l'idée fausse que la PCDS est censée *remplacer* les pratiques d'application de la loi habituelles, plutôt que les orienter comme le fait une philosophie. En outre, les répondants semblent avoir l'impression que la PCDS peut aider à réduire la criminalité des jeunes et les crimes souvent liés aux jeunes (vandalisme et graffitis), plus que d'autres types de crimes, ce qui indique qu'ils semblent percevoir la PCDS comme une initiative expérimentale plutôt qu'une approche globale. En ce qui concerne les responsabilités liées aux activités de la PCDS, les résultats laissent entrevoir que l'on a l'impression que les agents communautaires et la police (et, dans une proportion moindre, les gouvernements municipaux) devraient être les principaux responsables de l'exécution à l'échelle des collectivités – c.-à-d., cerner les problèmes, élaborer des solutions, identifier et recruter les partenaires ainsi que mettre en œuvre des programmes et les maintenir – alors que les responsabilités de financement devraient relever des gouvernements provinciaux et fédéral.

Bien que les organisations policières au Canada semblent adopter diverses composantes de la PCDS, il semble que ce qui fait défaut, c'est l'*engagement* dans les divers rangs de leurs organisations. Bien que la plupart des organisations policières aient répondu qu'elles avaient adopté une approche de PCDS, approche que leurs cadres supérieurs avaient appuyée, les faits semblent indiquer que l'engagement sous forme de formation des agents, de manifestation de la motivation et de promotion, de même que d'attribution de ressources, n'est pas aussi manifeste.

Une majorité de répondants ont indiqué que la PCDS faisait partie de leurs plans à venir. Ceux qui ont indiqué qu'elle n'en faisait pas partie invoquaient le manque de ressources, la connaissance insuffisante de la PCDS, l'impression que les initiatives existantes convenaient mieux à leurs collectivités et le manque d'information probante

montrant que la PCDS est une option viable pour leurs organisations. Pour ceux qui prévoient adopter la PCDS à l'avenir, les défis étaient assez évidents. Les résultats indiquaient que le manque de ressources, qu'il s'agisse de personnel, de moyens financiers, d'information, d'éducation, de formation, etc., était le principal obstacle à la mise en œuvre d'une initiative de PCDS. Comme on s'y attendait, les besoins tangibles des organismes de police sont étroitement liés à ces limites. Les chefs de police ont dit que leurs organisations avaient en particulier besoin de ressources financières, humaines et d'information/de formation pour être en mesure d'adopter une approche de PCDS. En outre, le besoin de publications sur la PCDS et la nécessité de constituer des réseaux avec d'autres organismes semblaient aussi évidents.

En dépit de ces difficultés, bon nombre de répondants ont fourni des descriptions encourageantes de programmes de PCDS existants, la plupart pouvant servir de modèles à d'autres organismes de police et organismes communautaires désireux d'adopter leur propre initiative de PCDS. Bon nombre de ces programmes prévoyaient des consultations au sein des collectivités, ce qui témoigne de l'existence de partenariats fiables avec des organismes communautaires.

## **Recommandations**

Les résultats du sondage ont mené aux recommandations qui suivent :

- Sur le plan des partenariats, il conviendrait d'établir des rapports plus *réciproques* entre la police et les organismes communautaires (p. ex., le fait que la police invite des représentants des organismes à participer à ses comités). De plus, les résultats suggèrent que la police doit établir des partenariats avec des organismes communautaires de petite taille (p. ex., groupes d'aide aux immigrants et associations pour le bien-être des personnes handicapées), en plus des partenariats avec les principaux organismes (p. ex., services sociaux, écoles, etc.).
- Pour que les services de police puissent prendre des décisions plus éclairées relativement à l'adoption de la PCDS, un plus grand nombre d'activités de sensibilisation, de promotion et de diffusion de l'information sur la PCDS doivent être entreprises. Cela pourrait être facilité par une constitution de meilleurs réseaux entre les services de police de tous les types.
- Pour prouver l'efficacité des programmes de PCDS, des évaluations sur les stratégies et les initiatives existantes se révèlent nécessaires. Cela contribuera également à alimenter l'ensemble des données sur la PCDS à la disposition des services de police.

- Il faut reconnaître que la PCDS n'est pas nécessairement la meilleure approche pour toutes les collectivités. Certains services de police ont mis au point des modèles semblables adaptés au profil et aux besoins des collectivités et des services de police. Certaines organisations et collectivités ne sont tout simplement pas suffisamment grosses pour mener à bien une initiative telle que la PCDS.
- Bien que les activités, les partenariats et l'appui officiel relativement à la prévention du crime semblent assez solides, l'engagement interne face à la PCDS semble l'être un peu moins. Les cadres supérieurs doivent faire le nécessaire pour entreprendre eux-mêmes la PCDS (p. ex., au moyen de formation) et les organismes ont besoin d'établir plus clairement qui est responsable d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir les initiatives de PCDS. Surtout, une formation uniforme sur la PCDS, de même que des mécanismes de motivation (p. ex., les promotions et les récompenses) auprès des policiers pour les amener à prendre part aux activités de PCDS dans leur service quotidien sont nécessaires. En offrant de la formation plus structurée et des incitatifs, on augmentera les chances que les policiers adoptent davantage la PCDS; cependant, l'amélioration dans ces domaines sera liée en fin de compte à une meilleure communication entre les organismes, à la recherche, à l'évaluation et à l'élaboration d'approches de la PCDS uniformes et, de plus, à l'éducation et à la sensibilisation sous la forme de mesures nationales concertées.
- La plus grande difficulté à laquelle la plupart des organisations font face est le manque de ressources – financières, humaines et didactiques – qui sont essentielles à la réussite de tout changement dans les pratiques. Comme les budgets des services de police sont déjà difficiles à boucler, il faut obtenir de nouveaux fonds et des ressources, si l'on veut que la PCDS donne de réels résultats dans les collectivités.

## REMERCIEMENTS

Les auteurs aimeraient remercier de leur aide et de leur collaboration un certain nombre de personnes, d'organismes et de groupes qui ont rendu cette entreprise possible. Tout d'abord, nous aimerions remercier M<sup>me</sup> Sarah Nicolaiff et M<sup>me</sup> Chantal Marion de la Stratégie nationale pour la prévention du crime, le principal bailleur de fonds pour ce projet. Leur appui a été essentiel au parachèvement du projet, et nous leur en sommes grandement reconnaissants. Un appui financier a été fourni par le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada, que nous remercions grandement. De plus, nous aimerions exprimer notre gratitude aux membres du Comité sur la police communautaire et la prévention du crime de l'ACCP, notamment le chef adjoint Michael Mann, le surintendant principal Fraser MacAuley (GRC), la chef adjointe Sue O'Sullivan et M. Graham Robinson, pour leur orientation, leur engagement et leur rôle de partenaires.

Nous aimerions également remercier les représentants de la Gendarmerie royale du Canada, de la Police provinciale de l'Ontario, de la Sûreté du Québec, de l'Association des chefs de police des Premières nations, de l'Association de la police militaire canadienne et d'autres organismes d'application de la loi qui nous ont aidés à obtenir les coordonnées des divers détachements et services sélectionnés. La collaboration de ces personnes a permis la diffusion du sondage.

Nous remercions également M. Kenty Adams de Neurofinance, Inc., à Montréal, pour la conception et la surveillance du site Web du sondage, la traduction du sondage de l'anglais au français et la collecte et l'organisation des données subséquemment à la période de sondage.

Les auteurs remercient également tous les répondants qui ont participé au sondage. Le temps et l'effort consentis volontairement ont grandement contribué à l'ampleur du projet.

Mille mercis également à M<sup>me</sup> Linda Haggett, réceptionniste-dactylo à l'Institut canadien de recherche sur le droit et la famille, pour son précieux concours à la préparation du rapport final. Les auteurs remercient aussi M. Brian Mellor pour sa collaboration aux recherches documentaires.

En dernier lieu, les auteurs remercient l'Alberta Law Foundation du soutien financier continu qu'elle accorde à l'Institut canadien de recherche sur le droit et la famille.



# 1.0 INTRODUCTION

## 1.1 Contexte

Depuis les années 1970, la justice pénale canadienne a été témoin d'un bouleversement dans sa philosophie de répression du crime. Jusqu'à cette époque, la prévention du crime relevait surtout de la police, des tribunaux et des services correctionnels, dont l'objectif principal était de limiter les occasions de commettre un crime. Cependant, les initiatives de lutte contre la criminalité des années 1970 ont accordé énormément d'importance à la participation de la collectivité à la prévention du crime, comme le prouve la mise en œuvre de programmes tels que Neighbourhood Watch (John Howard Society of Alberta, 1995). Comme les taux de criminalité variaient peu, on prit le parti de s'intéresser aux origines sociales et économiques du crime et, au milieu des années 1980, le Canada affecta plutôt des ressources à l'adoption d'une approche équilibrée de la prévention du crime, c.-à-d. une approche qui intègre à la fois les méthodes habituelles de contrôle de la criminalité et la compréhension des précurseurs sociaux de la criminalité et de la victimisation (Stroick, 2002).

Dans les années 1990, on a assisté à l'établissement d'une *Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime*, qui visait à dépasser les méthodes classiques de répression du crime pour s'attaquer aux causes sous-jacentes du crime. En adoptant une approche de développement social, le Centre national de prévention du crime (CNPC) a élaboré un plan pour le gouvernement fédéral visant à soutenir la sécurité dans les collectivités et la prévention du crime. Le plan encourageait la participation de tous les Canadiens, allant des divers ordres de gouvernement, en passant par les services de police, jusqu'aux collectivités individuelles (Stratégie nationale pour la prévention du crime [SNPC], 2002). Depuis 1998, cette stratégie nationale a soutenu l'élaboration de milliers de projets pilotes, inspirés par le concept de la prévention du crime par le développement social (PCDS), une approche proactive à long terme visant les facteurs personnels, sociaux et économiques qui amènent certains individus à commettre des infractions ou qui transforment d'autres personnes en victimes d'actes criminels (Stroick, 2002, p. 1).

En 2003, le Comité sur la police communautaire et la prévention du crime de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) a adopté une résolution sur la sécurité, la santé et le bien-être dans la collectivité, appuyant la Prévention du crime par le développement social. La résolution mettait de l'avant l'idée que les chefs de police peuvent et doivent jouer un rôle essentiel dans le soutien de la sécurité et du bien-être dans la collectivité, et dans la prévention du crime. La réalisation de cet objectif exige des approches de développement social à la fois novatrices et proactives qui s'attaquent aux causes fondamentales du crime tout en intégrant des méthodes classiques de répression du crime. Les partenariats communautaires et la collaboration des collectivités sont des éléments clés de l'amélioration de la sécurité et du développement des collectivités.

Le Comité de la prévention du crime de l'ACCP a entrepris d'élaborer un plan de travail sur la PCDS pour traduire la résolution de 2003 en une intervention stratégique. Le plan de travail a été élaboré en ayant en tête ce qui suit :

1. accroître les connaissances de la police et des collectivités sur ce qui fonctionne en matière de prévention du crime;
2. favoriser les mesures qui sont les plus efficaces pour s'attaquer aux causes fondamentales de la criminalité;
3. encourager la collaboration entre la police et les partenaires dans la collectivité;
4. encourager les services de police à soutenir et à mobiliser les efforts des collectivités, plutôt que de « s'approprier » la prévention du crime;
5. encourager les collectivités à assumer un rôle adéquat dans la prévention du crime et de la victimisation.

L'ACCP estime que les services de police jouent un rôle essentiel dans la PCDS et elle s'est assurée de promouvoir la PCDS à titre d'approche privilégiée pour s'attaquer aux causes fondamentales du crime, tout en poursuivant les approches classiques de prévention et de répression du crime. De plus, l'ACCP recommande fortement que le rôle des services de police dans l'approche de développement social n'en soit pas un de leader, mais plutôt d'intervenant, de facilitateur et de défenseur des initiatives communautaires qui émergent des ressources du milieu communautaire lui-même.

## **1.2 Objet de l'étude**

L'ACCP admet qu'il est nécessaire d'élaborer une approche qui soutienne cette résolution et qui permette ultimement la mise en œuvre *fructueuse* du plan de travail. L'Institut canadien de recherche sur le droit et la famille a été financé par le Centre national de prévention du crime (CNPC) et par Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC) pour mener à bien un sondage permettant de déterminer à quel point les chefs de police comprennent la prévention du crime et sont résolus à la mettre en pratique (p. ex., au moyen de des partenariats et d'activités) et pour sensibiliser davantage la police à la PCDS. Plus précisément, les principaux buts du projet étaient les suivants :

1. déterminer à quel point les chefs de police connaissent la PCDS et si cette connaissance est uniforme;
2. déterminer si les services de police s'entendent sur le concept de la PCDS;
3. évaluer la position des services de police du point de vue de la mise en œuvre d'une approche de PCDS;
4. mettre au jour les obstacles à la mise en œuvre;

## 5. faire de la sensibilisation et promouvoir la PCDS.

En bout de ligne, les résultats du sondage permettront à l'ACCP d'élaborer une approche sur mesure pour la formation du milieu policier sur la PCDS, en conformité avec sa résolution sur la sécurité, la santé et le bien-être dans la collectivité. Les résultats du sondage seront communiqués aux associations et aux commissions de police, au milieu universitaire et aux représentants de tous les paliers gouvernementaux.

### 1.3 Détails sur la PCDS

La lutte contre le crime au Canada a toujours été abordée sous l'angle de mesures répressives, telles que l'arrestation, la détermination de la peine, l'incarcération et la réadaptation (SNPC, 2004; ACCP, 2004). La police, les tribunaux et les services correctionnels ainsi que les organismes qui offrent ces services, coûtent aux divers ordres de gouvernement 10 milliards de dollars par année. Qui plus est, lorsque l'on tient compte des dommages moraux et corporels, le coût estimatif grimpe à environ 46 milliards de dollars (SNPC, 1996). Cependant, comme on l'a mentionné plus haut, depuis le milieu des années 1980, le Canada a réorienté des ressources vers les stratégies de PCDS, dans l'espoir d'atteindre un juste équilibre dans la lutte contre la criminalité (SNPC, 2002). Les recherches et les évaluations de programmes effectuées au Canada et aux États-Unis permettent de penser que, non seulement les initiatives de développement social rendent les collectivités plus sûres, mais elles réduisent aussi les dépenses des gouvernements à la fois à long et à court termes. Selon la SNPC (2004), la PCDS est la façon la plus efficace et la moins coûteuse de prévenir le crime et d'intervenir dans la vie des personnes susceptibles de commettre des crimes ou d'en devenir les victimes.

De façon générale, les stratégies de prévention du crime sont orientées par deux philosophies. Dans un cas, il s'agit de prévention du crime situationnel, dont les objectifs sont de réduire les occasions de se livrer à des activités criminelles et les gains à tirer de ces activités, et d'augmenter les possibilités de dépistage du crime (SNPC, 2002; CNPC, 2000). La prévention du crime situationnel est considérée comme une approche de réduction du crime fondée sur le « gros bon sens », c'est-à-dire que les occasions de commettre des crimes ou d'en être victimes sont réduites ou éliminées (serrures aux portes, mécanismes antivols, etc.) (CNPC, 2000). Comme l'a reconnu Stroick (2002), cette approche de lutte contre la criminalité intègre diverses stratégies communautaires, notamment des services de police et de sécurité privés, des campagnes publicitaires de prévention du crime, la planification des collectivités et le contrôle de l'architecture, de même que des modifications à des pratiques et des produits qui rendent les demeures et les entreprises intéressantes pour les criminels. Les exemples de stratégies de prévention du crime situationnel appliquées au Canada comprennent le renforcement de la cible, des politiques axées sur la résolution de problèmes, la prévention du crime par l'aménagement du milieu et des programmes communautaires tels que Neighbourhood Watch (CNPC, 2000).

Bien que la prévention du crime situationnel ait été l'approche la plus populaire au cours des 20 à 30 dernières années (Stroick, 2002), plusieurs inquiétudes ont été soulevées quant à son efficacité. Certains chercheurs ont avancé l'hypothèse que la prévention du crime situationnel n'a pour effet que de déplacer le crime vers une autre cible, demeure ou collectivité. En outre, de l'information probante montre que des programmes tels que la surveillance de quartier sont « sensibles au temps », l'intérêt de la collectivité s'estompant graduellement avec le temps (CNPC, 2000). Ces constatations ont, en partie, mené à l'élaboration d'une deuxième philosophie de prévention du crime : la prévention du crime par le développement social. Plutôt que de se limiter à la réduction des *possibilités* de commettre des crimes, l'approche de la PCDS s'attaque aux causes fondamentales du crime et de la victimisation sur lesquelles il est possible d'intervenir (SNPC, 2002 en ligne). C'est donc dire que la PCDS examine les facteurs sociaux, économiques et culturels qui contribuent au crime et à la victimisation. Ces « facteurs de risque sociaux », ce sont les situations qui mettent en péril les ressources familiales et personnelles, ce qui influe finalement sur le développement affectif, social, physique, intellectuel et spirituel et sur la qualité de vie (Arcand et Cullen, 2004). Lorsque l'on s'intéresse aux « facteurs de risque sociaux », il faut également évaluer les rapports entre le sexe, l'appartenance ethnique, la pauvreté et d'autres précurseurs démographiques, et le risque de perpétration d'actes criminels ou de victimisation (ACCP, 2004). Par conséquent, les initiatives de PCDS reposent en grande partie sur la théorie et la recherche axées sur des facteurs de causalité donnés dont la relation avec la criminalité et la victimisation a été prouvée. Comme l'a montré Stroick (2002), ces facteurs peuvent inclure la socialisation et des éléments de risque/protection liés à la situation économique et sociale. De façon générale, l'approche de PCDS s'interroge sur le « pourquoi » : pourquoi certains individus ou groupes sont-ils plus susceptibles que d'autres de se livrer au crime ou d'en être victimes?

En adoptant cette orientation de prévention du crime, les programmes et les stratégies de PCDS accordent une part importante aux *mesures de prévention secondaire*, celles qui visent les personnes ou les groupes qui risquent de perpétrer des crimes ou d'en être les victimes (Stroick, 2002). Ces mesures s'expriment en stratégies de développement individuel, social et communautaire destinées à favoriser les facteurs de protection, limiter les situations de risque ou de désavantage et réduire le risque de préjudice (SNPC, 2002 en ligne). En conséquence, les initiatives de PCDS se penchent sur toute une gamme de questions sociales : les conditions de vie défavorables, les facteurs familiaux tels que la pauvreté et la taille de la famille; les compétences parentales; la criminalité ou la toxicomanie parentale; la personnalité ou des difficultés de comportement; le groupe de personnes fréquentées; les difficultés scolaires; et/ou le manque d'emplois (SNPC, 2002).

Compte tenu de la nature dynamique de l'approche de la PCDS, les stratégies sont élaborées à divers niveaux. Selon le Centre national de prévention du crime (2002), les stratégies canadiennes de PCDS ont été conçues pour la personne, la famille et la collectivité. Les *stratégies axées sur la personne* se concentrent sur les risques et les difficultés auxquels font face certaines personnes, dont bon nombre sont des enfants et des jeunes. Des tactiques telles qu'une intervention précoce dans la vie d'enfants à risque sont courantes à ce niveau cible. Des programmes « panoramiques »

qui placent la personne au centre de l'intervention et permettent de choisir une gamme de programmes qui conviennent parfaitement aux besoins et aux déficits de la personne sont une autre façon d'intervenir auprès des personnes à risque. Les *stratégies axées sur la famille* offrent souvent une formation et un soutien aux parents, ce qui renforce la famille et offre un environnement sain aux enfants à risque. Les *stratégies axées sur la collectivité* ont pour effet de renforcer la capacité locale de prévenir le crime (SNPC, 2002 : en ligne). Les stratégies axées sur les collectivités font appel à des partenariats avec notamment les organismes communautaires et des services de liaison avec la collectivité et ils offrent des activités et des occasions prosociales appropriées sur le plan culturel à tout groupe à risque (c.-à-d. encadrement par des policiers, soutien des pairs, programmes récréatifs, etc.).

Le résultat de l'adoption de la philosophie de la PCDS est un modèle implicite clair de changement, qui lie des facteurs de risque précis à une mesure ou intervention efficace. Tel que l'a souligné l'Association canadienne des chefs de police, les programmes de PCDS doivent être définis par une approche proactive globale qui ne peut être entreprise par la police seule ni par des organismes de services sociaux seuls (2004, p. 1). En d'autres mots, pour être efficaces, les initiatives de PCDS reposent sur les actions concertées de partenaires communautaires divers tels que la police, les agents de liaison, les services sociaux, les centres communautaires créatifs, les services correctionnels, les écoles, les églises et toutes les ressources disponibles dans la collectivité en mesure de concourir de façon productive aux buts stratégiques de l'intervention. La participation de personnes et d'organismes divers, la constitution de partenariats officiels et le renforcement des liens sociaux dans la collectivité ont tous pour effet d'accroître l'efficacité de toute stratégie de PCDS (Stroick, 2002).

Cette utilisation des ressources locales signifie que les programmes orientés par la philosophie de la PCDS sont à la fois accessibles sur le plan logistique et sur le plan financier aux personnes, aux familles et/ou à la collectivité (SNPC, 2002). Cela permet de faire valoir un aspect important de la stratégie de PCDS : faire en sorte que les résultats soient productifs. Les programmes doivent être mis au point en ayant l'assurance que les moyens nécessaires sont en place. Il est important d'effectuer des recherches et des évaluations de façon stratégique pour assurer l'efficacité et la durabilité des programmes de PCDS. Cependant, il faut souligner un important problème relativement à ce processus. Il est difficile d'évaluer les programmes de PCDS, étant donné qu'il est difficile de suivre les personnes qui en bénéficient. En outre, certaines réussites (p. ex., l'élimination du comportement criminel) sont mesurables alors que d'autres (p. ex., changement de vie et changement d'attitude/prise d'une décision) ne sont pas aussi facilement mesurables; en conséquence, la « réussite » *véritable* d'un programme est difficile à déterminer (Arcand et Cullen, 2004).

La participation des organismes d'application de la loi est un élément important de l'élaboration et de la mise en œuvre de toute initiative de PCDS. Officiellement, bon nombre de services de police canadiens ont adhéré au concept, qui fait partie intégrante de leur rôle dans le domaine de la prévention de la criminalité dans les collectivités. La Gendarmerie royale du Canada, la Police provinciale de l'Ontario, la Sûreté du Québec, la Force constabulaire de Terre-Neuve et l'Association canadienne

des chefs de police ont toutes officiellement adhéré à la PCDS dans leurs plans stratégiques. Cependant, le sondage sur la participation de la police dans le domaine de la prévention de la criminalité par le développement social effectué par Arcand et Cullen en 2004 révèle que pour la police canadienne, le leadership, le financement, les ressources humaines et un changement de façon de penser sont essentiels à la réussite de la PCDS (2004, p. 6). Ils ont relevé de nombreux obstacles à la mise en œuvre réussie d'une approche de PCDS par les responsables de l'application de la loi, notamment le manque de financement, de soutien et d'appui officiel par les organisations policières. Selon les constatations d'Arcand et Cullen, les attitudes actuelles face à la prévention du crime par le développement social font que l'on estime que ces approches sont « peu rigoureuses », et les policiers qui y participent sérieusement (c.-à-d. la police communautaire) sont ridiculisés parce qu'on considère qu'ils ne font pas un « véritable » travail de policier (2004, p. 18). Les auteurs font observer que les attitudes des policiers sont souvent influencées par le leadership d'une organisation policière. La durabilité est aussi présentée par les services de police comme un obstacle à la réussite de la PCDS, en particulier dans les collectivités rurales où la GRC maintient l'ordre – les affectations sont brèves et, en conséquence, les policiers n'ont pas le temps d'établir des relations à long terme avec les partenaires de la collectivité. Dans l'ensemble, la recherche d'Arcand et Cullen montre que la PCDS produit des effets lents mais réguliers à certains endroits, mais qu'elle est généralement sporadique et dépend largement du leadership et des efforts de certains agents de police (2004, p. 20).



## **2.0 CONCEPTION DE LA RECHERCHE**

Pour atteindre les objectifs décrits à la section 1.4, l'ICRDF a préparé un sondage électronique destiné aux chefs de police des divers organismes et de divers lieux géographiques dans l'ensemble du Canada. Le sondage a été élaboré en collaboration avec le Comité sur la police communautaire et la prévention du crime de l'ACCP. En plus de poser des questions pour évaluer la connaissance des répondants aux activités de la PCDS et leur participation, le sondage visait également à servir d'outil de renseignement, en fournissant aux répondants de l'information sur la PCDS.

### **2.1 Questions faisant l'objet de la recherche**

Selon la philosophie liée à la PCDS, des outils et des ressources sont nécessaires à la mise en œuvre fructueuse d'une approche de PCDS. Les organismes responsables de l'application de la loi font partie des partenaires essentiels à ce succès. Comme l'a révélé l'étude d'Arcand et Cullen auprès de la police canadienne, des changements sont nécessaires pour permettre à la police d'intégrer la prévention du crime par le développement social dans ses services et dans les collectivités. En particulier, leurs constatations révèlent que les chefs de police sont un élément vital de ce processus.

Le présent projet permet de mieux comprendre le degré d'acceptation actuelle de la PCDS par les services de police canadiens et d'identifier les ressources nécessaires pour que la PCDS soit une stratégie bénéfique du point de vue de l'application de la loi. À cette fin, on a interrogé les chefs de police d'organismes d'application de la loi de partout au Canada. De façon plus précise, le sondage visait les objectifs suivants :

1. Définition, interprétation et mise en œuvre de la PCDS
  - Comment les chefs de police définissent-ils la PCDS?
  - Cette définition correspond-elle à la définition de l'ACCP?
  - Comment la PCDS pourrait-elle être efficace dans leur collectivité?
  - Quelles sont les attentes des chefs de police à l'égard des policiers et des membres des collectivités pour adopter progressivement une approche de PCDS?
  
2. Partenariats
  - Quelles relations de travail la police entretient-elle déjà dans la collectivité pour lui permettre d'adopter une approche de PCDS?
  - Que font les services de police pour sensibiliser davantage les gens à une approche de PCDS et soutenir cette approche?
  - Que font les services de police pour promouvoir la PCDS dans leurs collectivités?
  - Donner des exemples de partenariats des services de police avec les collectivités pour mener à bien la PCDS.

3. Engagement
  - Comment les services de police manifestent-ils leur détermination à adopter une approche de PCDS?
  - Les policiers reçoivent-ils de la formation sur la PCDS?
  - Les services de police ont-ils mis en œuvre leur propre approche de PCDS?
  - Les programmes de PCDS sont-ils mis en œuvre efficacement (c.-à-d. évaluations des programmes)?
4. Difficultés et orientations à venir
  - À quelles difficultés les organisations policières font-elles face dans l'adoption d'une approche de PCDS?
  - De quelles ressources les organisations policières ont-elles besoin pour adopter une approche de PCDS ou pour mieux comprendre la PCDS?

## **2.2 Méthode**

### **2.2.1 Instrument**

L'instrument de recherche consistait en un sondage électronique à thèmes variés (voir l'annexe A). La conception et le suivi du site Web et la traduction du sondage de l'anglais au français ont été attribués à contrat à Neurofinance, Inc., de Montréal, qui avait également la responsabilité de colliger et d'organiser les données une fois la période de sondage terminée. Le site Web du sondage contenait une page d'information sur les buts du sondage et la définition et l'explication de la PCDS, de même qu'une page de liens qui renvoyaient les répondants à d'autres renseignements sur la PCDS. Ces éléments correspondaient aux composantes didactiques du projet, l'un des buts fixés par l'ACCP au départ.

La partie du sondage concernant les réponses était divisée en cinq sections. Vu la taille de l'échantillon et le taux de réponse prévu, la majorité des questions du sondage étaient des questions fermées, combinant des séries de réponses exhaustives et de réponses non exhaustives. Les autres questions étaient à réponse à développement, la plupart exigeant une courte réponse écrite – dans la majorité des cas, lorsque le répondant choisissait la case « autre » ou lorsqu'il fallait étayer un peu sa réponse. Les questions ont été choisies soigneusement de façon à répondre aux objectifs de la recherche, chaque section du sondage traitant d'un thème différent. Les sections étaient les suivantes :

- **Section I : Données démographiques**  
Les questions portaient sur le type d'organisation policière, la taille de l'organisation (agents assermentés et civils), la taille de la collectivité et la province où elle se situe.
- **Section II : Définitions, interprétations et mise en œuvre de la PCDS**  
Les questions portaient sur le fait de savoir si l'organisation du répondant avait adopté une approche de PCDS et si la définition donnée à la PCDS correspondait à celle de l'ACCP. Les questions portaient aussi sur les mesures

existantes de prévention du crime, le rôle possible de la PCDS dans des collectivités données et les attentes des chefs de police à l'égard des collectivités et des gouvernements pour la mise en œuvre des initiatives de PCDS.

- Section III : Partenariats  
Les questions portaient sur les partenariats de la police avec les organismes communautaires et incluaient le fait de savoir si les organisations policières *ont* établi des partenariats, avec quels partenaires et ce que la police fait pour promouvoir la PCDS dans le cadre de ces partenariats.
- Section IV : Engagement  
Les questions visaient à évaluer le degré d'engagement de la police face à la PCDS. Cet engagement se mesurait aux mesures concrètes prises par les organisations pour promouvoir la PCDS à l'interne (c.-à-d. incitatifs, budget, formation et appui par les cadres supérieurs), le rang des personnes affectées à la promotion de la PCDS, le degré de formation des policiers sur la mise en pratique de la PCDS au cours de leurs activités quotidiennes d'application de la loi et le fait de savoir si l'organisation avait mis en œuvre un programme utilisant une approche de PCDS.
- Section V : Défis  
Les questions portaient sur les obstacles rencontrés par les organismes dans la mise en œuvre d'une approche de PCDS – si la PCDS fait partie de leur plan d'activités, les difficultés qu'ils ont affrontées au moment de la mise en œuvre de la PCDS et les ressources nécessaires au développement fructueux de la PCDS au sein de leur organisation.

### 2.2.2 Échantillonnage

Pour arriver à déterminer la connaissance et l'engagement des chefs de police canadiens en matière de PCDS, on a sélectionné un échantillon représentatif et aléatoire de chefs de police en provenance de tous les lieux géographiques et de toutes les organisations policières concernées au Canada, et on les a invités à répondre au sondage. L'échantillon incluait les organismes et les policiers suivants :

- GRC : sous-commissaires adjoints, commandants divisionnaires de détachement
- Services de police municipaux : chefs de police
- Police provinciale de l'Ontario (PPO) : surintendants régionaux, inspecteurs de détachement/sergents d'état-major
- Sûreté du Québec (SQ) : commandants de district, chefs de BST, commandants divisionnaires de détachement
- Services de police des Autochtones auto-administrés : chefs de police

- Police militaire : grands prévôts, commandants divisionnaires de compagnie/détachement

Un groupe de recensement composé des chefs de police des grandes organisations telles que la GRC, la PPO et la Sûreté du Québec a été présélectionné dans la population cible. Ce groupe incluait également les chefs de tous les services de police des Autochtones et des commandants de la GRC de chaque détachement soumis à une entente communautaire tripartite (ECT) sur les services de police pour les Autochtones, dans le but d'obtenir un taux de réponse substantiel de la part des chefs de police autochtones compte tenu du manque généralisé d'information sur les pratiques de maintien de l'ordre dans ces collectivités. Le groupe de recensement (n=168) se répartissait comme suit :

- GRC : commissaires adjoints (de division) (n=13); commandants divisionnaires de détachements ayant conclu des ECT avec les Autochtones (n=72)
- PPO : surintendants régionaux principaux (n=6)
- SQ : commandants de district et chefs de BST (n=20)
- Chefs des services de police des Autochtones (n=57)

Ce groupe de recensement a été retiré de la population globale pour des besoins liés aux données et pour éviter les problèmes de variation. L'échantillon de *population* qui en a résulté (N=970) était composé de commandants divisionnaires de détachements de la GRC non soumis à des ECT, de détachements de la PPO et de la SQ, des titulaires de postes de commandement de la Police militaire et des chefs de services de police urbains et municipaux (ACCP).

Le reste de l'échantillon a été calculé de façon méthodique pour en arriver à un échantillon représentatif sur le plan national. En supposant un niveau de confiance de 95 % et une marge d'erreur de 0,05, on s'est servi de la formule suivante :

$$n = (z^2 * p(1-p)) / e^2 + (z^2 * (p(1-p)/N))$$

où :

n = taille de l'échantillon

z = intervalle de confiance de 95 % = 1,96

p = 0,50 (\***proportions** – selon Statistique Canada, 0,50 est le meilleur postulat lorsqu'on ne connaît pas les proportions dans la population)

e (marge d'erreur) = 0,05

N (population) = 970

$$n = \frac{(1.96^2 * .5(1-.5))}{(.05)^2 + (1.96^2 * (.5(1-.5)/970))}$$

n = 275

On a tenu pour acquis que le taux de réponse ne serait pas de 100 %. Selon Statistique Canada, les sondages de ce type obtiennent un taux de réponse de 40 % à 60 % approximativement. En supposant un taux de réponse de 60 %, l'échantillon a été corrigé comme suit :

$$n = 275 * (100/60)$$

$$n = 458$$

Donc, on a déterminé que le reste de l'échantillonnage était de  $n=458$ .

Pour garantir la représentativité nationale de l'échantillon, la population a dû être stratifiée du point de vue géographique. Aux fins de ce sondage, il n'était pas nécessaire de rendre compte des résultats par province; en conséquence, la population échantillonnée a été stratifiée par régions – soit la région du Nord (Nunavut, Yukon et Territoires du Nord-Ouest), la région de l'Ouest (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba), la région du Centre (Ontario et Québec) et la région de l'Atlantique (Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve) – et par type d'organisation policière – GRC, police provinciale (PPO et SQ), police municipale et urbaine et Police militaire. L'échantillon ( $n$ ) pour chaque strate a été calculé de façon proportionnelle en fonction du total des unités de chaque type d'organisation dans cette région et en fonction de la taille globale de l'échantillon désiré ( $n=458$ ).

Il est à noter qu'il n'a pas été possible de tenir compte de la variation entre le type de service et la région géographique étant donné le manque de données similaires. Le retrait des groupes de recensement a contribué à diminuer la variation au sein de la population échantillonnée (c.-à-d. les policiers à des « niveaux » divers de leadership). Réunis, le groupe de recensement ( $n=168$ ) et l'échantillon probabiliste ( $n=458$ ) totalisaient  **$N=626$** .

Lorsque la base de sondage a été établie, l'échantillon lui-même a été choisi *au hasard* à partir de chaque strate au moyen du SPSS (ensemble des programmes statistiques relatifs aux sciences sociales). Les listes complètes des services de police, des détachements, des postes, etc. ont été obtenues à partir du répertoire du Centre d'information de la police canadienne (CIPC), du site Web de la GRC, du site Web de la PPO, du site Web de l'Association des chefs de police des Premières nations et auprès de personnes-ressources de la SQ et de la Police militaire. Douze services de police municipaux d'envergure (Victoria, Vancouver, Edmonton, Calgary, Saskatoon, Regina, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec et Halifax) ont été choisis de façon non aléatoire aux fins de l'échantillon des services municipaux/urbains pour nous assurer d'obtenir des réponses des principales organisations policières du Canada (voir l'annexe B : Base de sondage par région et par organisation).

Lorsque l'échantillonnage a été établi, les noms et/ou les coordonnées (adresses de courriel et numéros de télécopieur) pour le « chef de police » de chaque service/détachement/organisme de police échantillonné ont été colligés. La lettre d'accompagnement du sondage précisait de façon très claire que le « commandant divisionnaire » ou le « dirigeant » du service/détachement/organisme de police choisi

devait remplir le sondage s'il n'était pas possible de déterminer le nom et les coordonnées précis du « chef de police ». Ces coordonnées ont été obtenues dans l'annuaire du CIPC, l'annuaire de la GRC, l'annuaire de la PPO, la liste des membres de la FNCP (située sur le site Web de l'Association) et auprès des personnes-ressources de la Police militaire et de la SQ. Tout a été mis en œuvre pour obtenir l'adresse de courriel des personnes précisément ciblées pour le sondage; cependant, dans plusieurs cas, seuls les numéros de télécopieur ont pu être obtenus des services de police/détachements/services.

### 2.2.3 Distribution

Au départ, la méthode retenue prévoyait la distribution du sondage à tous les répondants par courriel au moyen d'un lien Internet (voir l'annexe C). Le courriel décrivait les intervenants prenant part à la recherche et les buts du projet. Il précisait clairement que, bien que la participation ait été encouragée, elle était strictement volontaire. Les personnes désireuses de participer n'avaient qu'à cliquer sur le lien Internet qui les amenait directement à une page d'inscription obligatoire. Le courriel fournissait les instructions précises sur la façon de s'inscrire sur le site Web et un code d'accès obligatoire pour tous les utilisateurs, ce qui empêchait l'accès par des parties non échantillonnées. En inscrivant le nom d'utilisateur et le mot de passe uniques, le répondant pouvait avoir accès à la page du sondage en ligne en tout temps, ce qui lui permettait de le remplir au moment où il le désirait. Le sondage était affiché sur le site Web en français et en anglais, de sorte que les répondants pouvaient le remplir dans la langue de leur choix.

La page Web avait été conçue dans un souci de convivialité, compte tenu qu'il était tout probable que la connaissance d'Internet allait être très variable parmi les répondants choisis. Chaque section du sondage était située sur une « page » différente, à laquelle on pouvait avoir accès en cliquant sur l'onglet approprié : « Généralités », « La PCDS », « Les partenariats », « L'engagement » et « Les défis ». Cependant, il n'était pas possible de passer aux sections suivantes du sondage avant d'avoir complètement rempli la section précédente et avoir cliqué sur « sauvegarder ». En outre, chaque section contenait une question de validation à laquelle il fallait répondre pour arriver à sauvegarder cette section. Cela visait à garantir que le répondant remplirait toutes les sections du sondage.

Malheureusement, cependant, tous les répondants n'ont pu remplir le sondage en ligne. Certains avaient accès au courriel, mais non à Internet. Dans leur cas, le courriel distribué fournissait les coordonnées de l'ICRDF pour permettre au répondant d'obtenir une copie papier. De plus, certains répondants choisis n'avaient simplement pas accès au courriel ou à Internet. Pour éviter la distorsion de l'échantillon, il fallait une autre méthode de distribution. Pour ces répondants, une version modifiée de la lettre d'accompagnement par courriel a été *télécopiée* (étant donné que les numéros de télécopieur étaient facilement accessibles pour presque la totalité de l'échantillon), encourageant ces répondants à remplir le sondage en ligne si possible et leur demandant de communiquer avec l'ICRDF sans frais, s'ils préféraient obtenir une version imprimée du sondage. Dans les deux cas, il a été décidé que pour gagner du temps et de l'argent, on allait envoyer par télécopieur la copie du sondage au complet à

ceux qui la demanderaient. La version télécopiée du sondage reproduisait intégralement le contenu de la version en ligne (malgré la présentation modifiée), fournissant la lettre d'introduction/d'information, les liens Web concernant la PCDS et les mêmes sections. Encore une fois, le sondage était disponible en français et en anglais, selon ce que demandait le répondant. La lettre d'accompagnement du sondage demandait au répondant de retourner le sondage rempli par télécopieur au moyen de la ligne sans frais de l'ICRDF. À la réception à l'ICRDF de cette télécopie, les données étaient saisies sur le site Web avec le nom et le mot de passe de l'utilisateur; de cette façon, toutes les données étaient recueillies dans une base de données unique.

La distribution originale du sondage a commencé à la fin de mars 2005, et l'échéance était fixée au 30 avril 2005. Même si au départ on voulait envoyer la majorité des sondages par courriel, une partie importante des répondants sélectionnés ont reçu la lettre de sondage par télécopieur, notamment dans les détachements de la GRC sélectionnés. Étant donné le nombre important de détachements sélectionnés, et par conséquent la difficulté d'obtenir les adresses de courriel pour tous les commandants divisionnaires (et étant donné que les numéros de télécopieur des détachements étaient plus faciles à obtenir), la lettre du sondage a été distribuée par télécopieur à plus des trois quarts de ce sous-échantillon (85 %). Les organismes ou services de police sélectionnés qui n'avaient pas d'adresse de courriel connue ont également reçu la lettre de sondage par télécopieur : une grande partie de ces organismes ou services étaient des services de police des Autochtones. Si le courriel ou le télécopieur ne donnaient pas de résultat, on tentait une deuxième fois d'envoyer le sondage. Si cette deuxième tentative échouait, on éliminait le répondant du sondage et on procédait à un rééchantillonnage dans la même strate (sans remplacement). Pour certaines organisations importantes (Sûreté du Québec, ACCP et GRC de la C.-B.), les adresses de courriel n'ont pu être obtenues pour des raisons de protection des renseignements personnels, mais des représentants ont transmis le courriel aux répondants sélectionnés pour l'ICRDF. Finalement, près de la moitié des répondants ont reçu la version télécopiée de la lettre du sondage.

Pour améliorer le taux de réponse avant la fin de la date limite pour répondre, on a fait un suivi à la mi-avril. Cette fois, cependant, c'est *tout le sondage* qui a été envoyé à ceux qui avaient au départ reçu la lettre du sondage par télécopieur; on espérait ainsi rendre le sondage plus accessible à ces répondants.

À la date limite d'origine, les chercheurs ont décidé qu'on n'avait toujours pas atteint un taux de réponse souhaitable. Pour élever ce taux de réponse, on a envoyé une deuxième fois le sondage au début de mai 2005, puis une lettre à la fin mai. Cette fois, tout le sondage était également envoyé par télécopieur aux services de police municipaux/urbains et à tous les services de police des Autochtones. Une lettre officielle de l'ACCP accompagnait le sondage, dans l'espoir d'encourager la collaboration. L'échéance a été reportée au 10 juin 2005. À cette date, le taux de réponse n'avait toujours pas atteint le niveau souhaité sur le plan méthodologique. En conséquence, en collaboration avec le Comité de la prévention du crime de l'ACCP et le CNPC, les représentants de tous les principaux organismes (ACCP, GRC, PPO et SQ) ont été invités à présenter leurs propres demandes aux détachements, services de police, etc. pour les sensibiliser davantage et pour obtenir une meilleure

collaboration. L'échéance ultime a été fixée au 8 juillet, date à laquelle le site du sondage a été retiré du Web.

Lorsque toutes les données ont été colligées, le concepteur du site a remis à l'ICRDF les données du sondage en format SAS (système d'analyse statistique). Avant de procéder à l'analyse, l'ICRDF a converti les données au SPSS (le progiciel de statistiques pour les sciences sociales) et les a configurées selon un format qui réponde aux besoins de l'analyse.

## 2.3 Limites

L'équipe de recherche a fait face à de nombreuses complications relativement à la méthode sélectionnée. Bien que le sondage en soi ait atteint les objectifs de la recherche, le taux de réponse a été très faible. En dépit des nombreuses tentatives pour accroître la collaboration, notamment des suivis, de nombreuses vagues de distribution et des changements à la méthode de distribution, on n'a recueilli des données qu'auprès de 24 % des répondants; les taux individuels de réponse par strate sont résumés dans le tableau 2.1. Le meilleur taux de réponse est venu des organisations policières urbaines, rurales et régionales dans toutes les régions, soit 64,1 %. Les organisations policières provinciales ont répondu relativement bien (24,1 %), en particulier la SQ. À peine un peu plus du quart (27,3 %) des services de police des Autochtones ont répondu, alors qu'à peine un peu moins du quart (23,5 %) des chefs de police militaire sélectionnés ont renvoyé le sondage. On a reçu peu de réponses de la GRC; en dépit du fait qu'elle composait plus de la moitié de l'échantillon, seuls 11,5 % des chefs de détachement sélectionnés et 38,5 % des chefs de division ont répondu.

**Tableau 2.1**  
**Résumé des taux de réponse au sondage**

Région	Ouest			Centre			Est			Nord			Total		
	N	n	%	N	n	%	N	n	%	N	n	%	N	n	%
Divisions de la GRC	4	2	50	2	0	0	4	2	50	3	1	33,3	13	5	38,5
Détachements de la GRC*	224	25	11,2	13	2	15,4	72	10	13,9	29	2	6,9	338	39	11,5
Services de police urbains, ruraux et régionaux	18	16	88,9	60	33	55	14	10	71,4	0	-	-	92	59	64,1
Services de police provinciaux*	0	-	-	111	27	24,3	0	-	-	0	-	-	111	27	24,3
Services de police des Premières nations	9	3	33,3	46	12	26,1	0	-	-	0	-	-	55	15	27,3
Police militaire	4	0	0	10	4	40	3	0	0	0	-	-	17	4	23,5
Total	259	46	17,8	242	78	32,2	93	22	23,7	32	3	9,4	626	149	23,8

Total N=149.

\*Le tableau résume le taux de réponse (réponses/échantillons) pour chaque strate.

\*L'échantillon des détachements de la GRC inclut 72 détachements ayant conclu des ententes communautaires tripartites sur les services de police pour les Autochtones dont 59, dans la région de l'Ouest et 13 dans la région de l'Est.

\*L'échantillon provincial inclut 6 commandants régionaux de la PPO, 10 commandants de district de la SQ et 10 chefs de BST.

Malheureusement, ce faible taux de réponse a limité ce qu'il était permis de conclure au sujet de chacun des types d'organisation dans des régions données. En outre, la validité externe était finalement inférieure. Bien qu'il soit difficile de déterminer de façon exacte pourquoi le taux de réponse a été inférieur au taux souhaité, il existe un certain nombre d'explications possibles.

Dès le départ, l'obtention des adresses de courriel a été en soi un obstacle important. La taille importante de l'échantillon et la diversité des organisations et des lieux géographiques en cause ont compliqué l'accès aux répertoires d'adresses de courriel. Certaines organisations ne permettent pas l'accès à leur courriel pour des motifs de protection des renseignements personnels. En outre, toutes les organisations n'utilisent pas le courriel dans la même mesure pour leurs communications : pour certaines, le courriel constitue la façon la plus efficace de communiquer rapidement avec un large groupe de personnes; pour d'autres, on s'est rendu compte que le télécopieur ou le courrier était encore le principal mode de distribution. Les numéros de télécopieur étaient faciles à obtenir auprès de tous les répondants, de sorte que la distribution par télécopieur a finalement remplacé la distribution par courriel, pour la majorité des répondants de l'échantillon. En intégrant les deux méthodes de distribution, on a pu joindre un plus grand nombre de répondants, ce qui a finalement permis de diminuer la possibilité de gauchir la réponse.

De plus, bien que les répondants aient été fortement encouragés à se servir du site Web pour remplir le sondage, un certain nombre de facteurs ont empêché plusieurs de le faire. Parmi ceux qui *pouvaient* recevoir la lettre de couverture du sondage par courriel, des limites liées au réseau (c.-à-d. des coupe-feu) empêchaient certains d'accéder à un site Web externe et/ou protégé. D'autres avaient peu d'expérience en navigation sur Internet, de sorte qu'ils n'ont pas été en mesure de remplir aisément le sondage. En outre, il est possible que certains détachements et services dans des régions éloignées n'aient tout simplement pas eu accès à Internet. Bien que le sondage ait été envoyé par la suite en version imprimée à la plupart des répondants, ces premières difficultés peuvent en avoir découragé certains.

L'instrument lui-même permettait bien d'accéder à l'information souhaitée à l'égard des objectifs de la recherche. Cependant, dans certains cas, les données étaient incomplètes. La version en ligne du sondage contenait des questions de validation auxquelles il fallait répondre pour pouvoir sauvegarder ces réponses et pour permettre au répondant de passer à la prochaine section. Cela visait à empêcher que des sections ne soient pas terminées, à augmenter les chances que les répondants répondent à toutes les questions et à s'assurer que les répondants ne répondent qu'aux questions qui s'appliquent à leur situation. En revanche, lorsque les répondants rataient la question de validation ou répondaient aux autres questions dans la section *mais non* à la question de validation, cette section ne pouvait être terminée. Il est possible que des répondants ne se soient pas rendu compte de l'existence de ces questions de validation et qu'ils aient eu du mal à sauvegarder chaque section, ce qui aura engendré chez eux un sentiment de frustration et mis fin à leur collaboration. La version télécopiée ne permettait pas ces questions de validation, de sorte qu'il était plus facile de remplir le sondage et que cela a diminué le risque d'apathie des répondants. Même

si le site Web a empêché que toutes les données dans la version télécopiée puissent être saisies, on a malgré tout pu les entrer dans le SPSS manuellement, et ainsi éviter de perdre les données dans ces cas. Par conséquent, les différences entre la version en ligne et la version télécopiée peuvent avoir engendré un manque de cohérence dans les réponses et avoir entaché la validité interne. Cependant, cela ne concerne que 5 à 10 % des cas.

Un dernier facteur pouvant avoir contribué au faible taux de réponse est l'apathie des policiers à l'égard des sondages. Des représentants de certains organismes se sont dits frustrés d'être constamment sollicités pour des sondages. En outre, plusieurs ont dit douter qu'il y avait des avantages à consacrer du temps et des efforts à de telles entreprises. De plus, certains répondants n'avaient tout simplement pas le temps ni les ressources. Même si les dirigeants des divers services de police sélectionnés avaient accordé leur appui à encourager les répondants à répondre au sondage (et en fin de compte, susciter un plus grand intérêt et une plus grande collaboration), le taux de réponse est demeuré très faible, probablement à cause d'un manque foncier d'intérêt et de ressources.



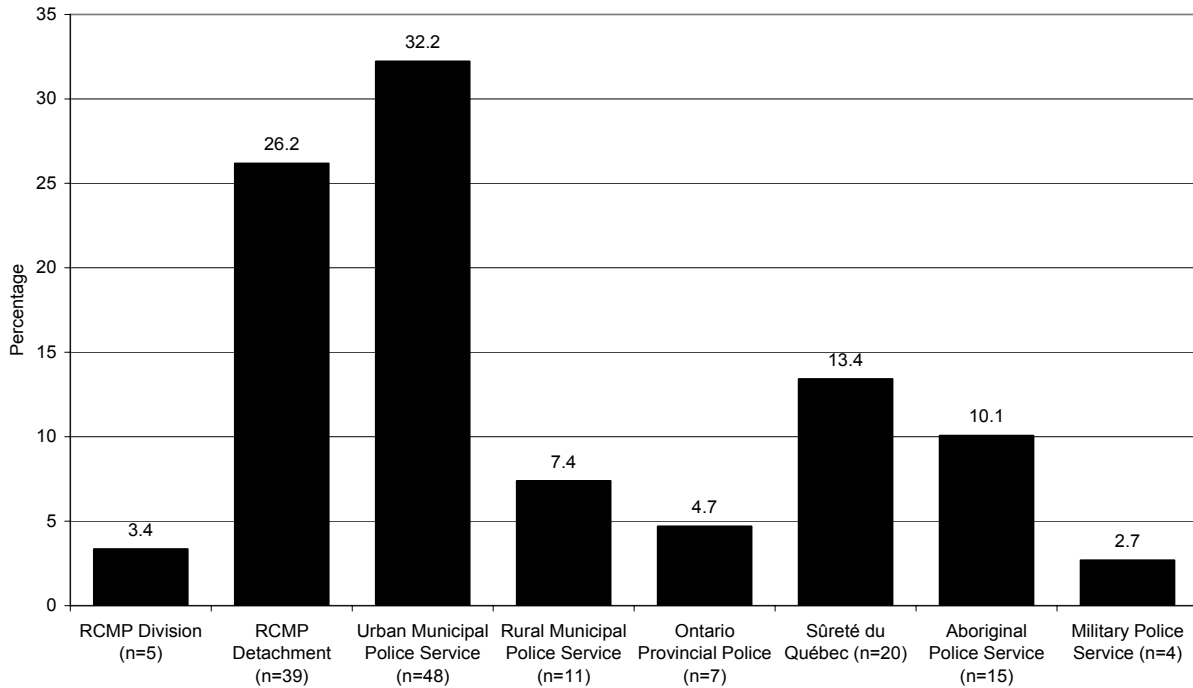
## **3.0 RÉSULTATS**

Les données ont été analysées au moyen du logiciel du SPSS. Étant donné le caractère exploratoire de la recherche, l'analyse a été limitée aux statistiques descriptives. En outre, le faible taux de réponse a imposé certaines limites à l'analyse, empêchant l'examen approfondi des tendances dans les organisations, les régions et les provinces précises. Cependant, les données ont révélé de grandes tendances générales quant à la place occupée par les approches de PCDS au sein des services de police canadiens.

### **3.1 Profil des répondants**

Globalement, les réponses au sondage nous sont parvenues de toutes les organisations et toutes les régions sélectionnées. Comme le montre la figure 3.1, une proportion importante de répondants représentait les services de police des municipalités urbaines (32,2 %) et les détachements de la GRC (26,2 %). La Sûreté du Québec composait 13,4 % de l'ensemble des réponses, alors que la Police provinciale de l'Ontario n'en composait que 4,7 %; cette différence est quelque peu surprenante compte tenu du fait qu'un nombre à peu près égal de représentants de la SQ et de la PPO avait été sélectionné. Les représentants des services de police des Autochtones constituaient 10,1 % des répondants, et les chefs des services de police de municipalités rurales, 4,7 %. Les représentants de divisions de la GRC et de la Police militaire n'ont constitué que 3,4 % et 2,7 % des répondants, respectivement.

**Figure 3.1**  
**Percentage of Respondents, by Type of Police Organization**



Total N=149.

**Figure 3.1 = Figure 3.1**

**Percentage of Respondents, by Type of Police Organization = Pourcentage des répondants, par type d'organisation policière**

**Percentage = Pourcentage**

**RCMP Division = Division de la GRC**

**RCMP Detachment = Détachement de la GRC**

**Urban Municipal Police Service = Service de police de municipalités urbaines**

**Rural Municipal Police Service = Service de police de municipalités rurales**

**Ontario Provincial Police = Police provinciale de l'Ontario**

**Sûreté du Québec = Sûreté du Québec**

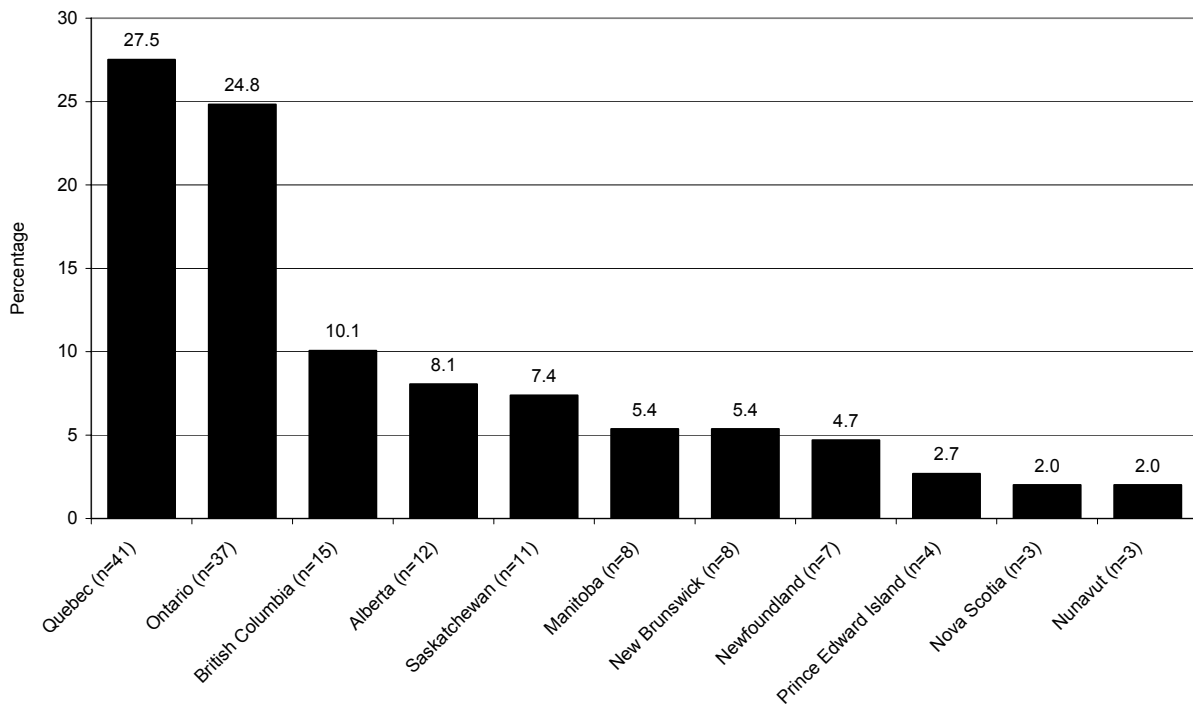
**Aboriginal Police Service = Service de police des Autochtones**

**Military Police Service = Police militaire**

**Total N=149 = Total N=149**

Les organisations policières de presque toutes les provinces et tous les territoires ont répondu au sondage (figure 3.2). Les chefs de police du Québec et de l'Ontario ont contribué dans la plus large mesure aux réponses pour l'ensemble des provinces, composant 27,5 % et 24,8 % de l'échantillon, respectivement. Cela était prévisible, étant donné que l'on a procédé à la répartition proportionnelle de l'échantillon. Les provinces de l'Ouest ont suivi, les répondants de la Colombie-Britannique fournissant 10,1 % des réponses, l'Alberta 8,1 %, la Saskatchewan 7,4 % et le Manitoba 5,4 %. Chacune des provinces maritimes était aussi représentée, les répondants du Nouveau-Brunswick (5,4 %) et de Terre-Neuve (4,7 %) étant en tête. La proportion des répondants de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard était approximativement la même (2 % et 2,7 %, respectivement). Cependant, un seul des territoires nordiques, le Nunavut, était représenté, ses répondants fournissant 2 % de l'ensemble des réponses.

**Figure 3.2**  
**Province where Organization is Located, as Reported by Respondents**



Total N=149.

**Figure 3.2 = Figure 3.2**

**Province where Organization is Located, as Reported by Respondents** = Province où se situe l'organisation, tel que déclaré par les répondants

**Percentage** = Pourcentage

**Quebec** = Québec

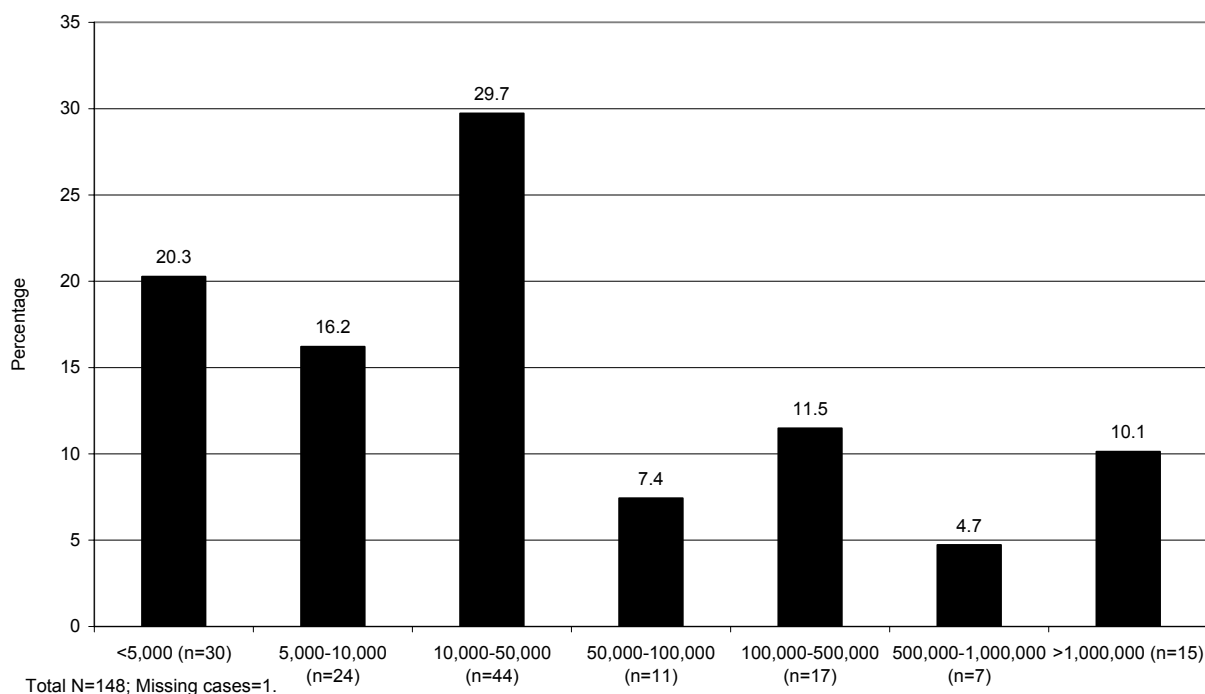
**Ontario** = Ontario

**British Columbia** = Colombie-Britannique  
**Alberta** = Alberta  
**Saskatchewan** = Saskatchewan  
**Manitoba** = Manitoba  
**New Brunswick** = Nouveau-Brunswick  
**Newfoundland** = Terre-Neuve  
**Prince Edward Island** = Île-du-Prince-Édouard  
**Nova Scotia** = Nouvelle-Écosse  
**Nunavut** = Nunavut

**Total N=149** = Total N=149

Les collectivités/zones desservies représentées par les répondants étaient de tailles très différentes, comme le montre la figure 3.3. Cependant, la plus grande proportion de répondants a semblé venir des organisations policières dans les plus petites communautés, les deux tiers (n=98) se situant dans des villes et/ou régions de moins de 50 000 personnes. Dans ce groupe, 20,3 % représentaient des organisations situées dans des collectivités dont la population est inférieure à 5 000 personnes, 16,2 % dans des collectivités de 5 000 à 10 000 personnes, et 29,7 % dans des collectivités d'entre 10 000 et 50 000 personnes. Les organisations policières des grands centres/régions étaient assez bien représentées dans l'ensemble des réponses, avec un pourcentage de 11,5 % pour les services de police de zones de 100 000 à 500 000 personnes et 10,1 % pour les services de police de zones comptant plus de 1 000 000 de personnes. Les proportions les plus faibles de répondants venaient des régions où la population comptait de 50 000 à 100 000 personnes (7,4 %), et de 500 000 à 1 000 000 de personnes (4,7 %).

**Figure 3.3**  
**Approximate Population of City or Town where Police Organization is Located,**  
**as Reported by Respondents**



**Figure 3.3 = Figure 3.3**

**Approximate Population of City or Town where Police Organization is Located, as Reported by Respondents** = Population approximative de la ville où se situe l'organisation policière, tel que déclaré par les répondants

**Percentage** = Pourcentage

**<5,000 (n=30)** = <5 000 (n=30)

**5,000-10,000 (n=24)** = 5 000-10 000 (n=24)

**10,000-50,000 (n=44)** = 10 000-50 000 (n=44)

**50,000-100,000 (n=11)** = 50 000-100 000 (n=11)

**100,000-500,000 (n=17)** = 100 000-500 000 (n=17)

**500,000-1,000,000 (n=7)** = 500 000-1 000 000 (n=7)

**>1,000,000 (n=15)** = >1 000 000 (n=15)

**Total N=148; Missing cases=1.** = Total N=148; sujets pour lesquels il manque des données=1.

La taille des organisations qui maintiennent l'ordre dans ces collectivités varie aussi. La taille des organismes des répondants a été mesurée du point de vue tant du nombre d'agents assermentés et du nombre d'employés civils. Le tableau 3.1 donne un aperçu du nombre d'agents assermentés par type de service de police. En gros, 60 % des organisations avaient 100 agents assermentés ou moins; parmi ces dernières, à peine plus de 40 % avaient 25 agents assermentés ou moins. C'est un résultat prévisible étant donné qu'une proportion substantiellement plus importante des

organisations des répondants assure le maintien de l'ordre dans des collectivités de taille petite à moyenne, comme on l'a déjà mentionné. S'ajoutent 20 % d'organisations qui avaient entre 100 et 1 000 agents assermentés, et 11,1 % qui avaient plus de 1 000 agents assermentés.

Si l'on compare les organisations entre elles, les résultats montrent que beaucoup plus de la moitié (69,2 %) des détachements de la GRC emploient 25 agents assermentés ou moins, aucun des détachements de la GRC ayant répondu n'avait plus de 250 agents assermentés. En gros, 23 % avaient entre 25 et 100 policiers, alors que 7,7 % uniquement avaient entre 101 et 250 agents assermentés. Bien que le taux de réponse de la PPO ait été faible, les services qui ont répondu étaient composés de moins de 50 agents assermentés – un service avait 25 agents ou moins, et 71,4 % avaient entre 26 et 50 policiers; seul un répondant a indiqué qu'il avait plus de 1 000 agents assermentés. Le nombre d'agents assermentés mentionné par les répondants de la SQ variait énormément. Alors qu'environ 34 % des répondants ont fait état de 250 agents assermentés ou moins, 33,3 % ont mentionné que les organisations comptaient de 251 à 500 agents assermentés. Une proportion assez importante (27,8 %) de répondants ont indiqué qu'ils embauchaient plus de 1 000 policiers; il est cependant possible que certains de ces répondants soient des cadres supérieurs faisant allusion à l'ensemble d'une région. Les services de police de municipalités urbaines se sont aussi révélés de tailles assez différentes. Si la proportion la plus élevée (28,3 %) était composée de 25 policiers ou moins, 19,6 % embauchaient plus de 1 000 policiers. Les autres se répartissaient assez également entre les diverses tailles. Les services des municipalités rurales, comme on pouvait s'y attendre, étaient dans l'ensemble plus petits, 45,5 % ayant 25 agents assermentés ou moins et 36,4 % ayant entre 26 et 50 agents assermentés. Seuls deux services ruraux avaient plus de 50 policiers. Les services de police des Autochtones étaient également de plus petite taille, ayant tous moins de 100 policiers et 73,3 % ayant 25 policiers ou moins. Parmi les rares membres de la Police militaire ayant répondu, les deux tiers (n=2) avaient moins de 25 policiers et un service avait plus de 1 000 policiers. En ce qui concerne les divisions de la GRC, il est difficile de savoir si les répondants font allusion à leur province ou à une administration centrale précise.

**Tableau 3.1**  
**Nombre d'agents assermentés dans une organisation, par type d'organisation policière**

Organisation	Nombre d'agents assermentés															
	25 ou moins		26-50		51-100		101-250		251-500		501-1 000		Plus de 1 000		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Divisions de la GRC	1	20	1	20	0	0	1	20	0	0	2	40	0	0	5	100
Détachements de la GRC	27	69,2	5	12,8	4	10,3	3	7,7	0	0	0	0	0	0	39	100
Police provinciale de l'Ontario	1	14,3	5	71,4	0	0	0	0	0	0	0	0	1	14,3	7	100
Sûreté du Québec	1	5,6	3	16,7	1	5,6	1	5,6	6	33,3	1	5,6	5	27,8	18	100
Services de municipalités urbaines	13	28,3	5	10,9	5	10,9	5	10,9	6	13	3	6,5	9	19,6	46	100
Services de police des Autochtones	11	73,3	2	13,3	2	13,3	0	0	0	0	0	0	0	0	15	100
Service de police de municipalités rurales	5	45,5	4	36,4	1	9,1	1	9,1	0	0	0	0	0	0	11	100
Police militaire	2	66,7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	33,3	3	100
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>42,4</b>	<b>25</b>	<b>17,4</b>	<b>13</b>	<b>9,0</b>	<b>11</b>	<b>7,6</b>	<b>12</b>	<b>8,3</b>	<b>6</b>	<b>4,2</b>	<b>16</b>	<b>11,1</b>	<b>144</b>	<b>100</b>

Total N=144; sujets pour lesquels il manque des données=5.

Pour ce qui est des employés civils, près de 50 % (47,5 %) des répondants ont indiqué qu'ils avaient moins de 25 employés civils (tableau 3.2). S'ajoutent 15,8 % des répondants qui disent avoir entre 11 et 25 employés civils. Environ 17 % ont entre 25 et 100 employés, alors que 12,2 % ont entre 100 et 1 000 employés. Le dernier 7,9 % a plus de 1 000 employés civils.

Si l'on compare les organisations entre elles, la majorité des détachements de la GRC (71,4 %) ont moins de 25 employés civils, ce qui n'est pas surprenant compte tenu du fait que la plupart se trouvent dans de petites collectivités. Les autres détachements n'ont pas plus de 100 employés civils. Les répondants de la PPO ont aussi fait état de petits nombres d'employés civils, c.-à-d. que 42,9 % ont indiqué avoir entre 0 et 10 employés civils et 42,9 % avoir entre 11 et 25 civils. Un répondant a indiqué avoir plus de 1 000 civils dans son organisation, mais, encore une fois, il pourrait s'agir d'un surintendant régional qui répondait en ayant à l'esprit l'ensemble d'une région. Ce pourrait également être le cas de la SQ, étant donné que 52,9 % des répondants nous ont dit avoir plus de 1 000 employés; chez les autres répondants, l'emploi de civils varie, 23,5 % signalant entre 0 et 10 employés civils, un répondant faisant état de 11 à 25 civils et un autre de 26 à 50 civils, et 11,8 % faisant état de 51 à 100 employés civils. Les services de police de municipalités urbaines ont eux aussi des nombres très variables d'employés civils, à peine plus de 50 % disent avoir entre 0 et 50 civils, et un peu moins de 50 %, disent avoir plus de 50 civils. Dans les petites organisations, 28,3 % disent avoir entre 0 et 10 civils, et 15,2 % entre 11 et 25 civils. Quatre répondants ont dit avoir entre 26 et 50 civils. Dans le cas des grandes

organisations, une proportion substantielle de répondants (32,6 %) a déclaré avoir entre 101 et 1 000 employés civils et 13 % ont dit avoir entre 51 et 100 civils. Une seule organisation avait plus de 1 000 civils. Les services de police ruraux avaient 50 employés civils ou moins, et plus de 50 % de ces services avaient entre 0 et 10 civils. De façon analogue, les services de police des Autochtones sont apparemment plus petits, 80 % ayant entre 0 et 10 civils et 20 %, entre 11 et 25 civils. Deux des trois répondants de la Police militaire avaient moins de 25 employés civils, et le troisième avait entre 100 et 1 000 civils.

**Tableau 3.2**  
**Nombre d'employés civils dans l'organisation, par type d'organisation policière**

Organisation	Nombre d'agents assermentés													
	0-10		11-25		26-50		51-100		101-1 000		Plus de 1 000		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Divisions de la GRC	2	40	0	0	0	0	2	40	1	20	0	0	5	100
Détachements de la GRC	25	71,4	5	14,3	2	5,7	3	8,6	0	0	0	0	35	100
Police provinciale de l'Ontario	3	42,9	3	42,9	0	0	0	0	0	0	1	14,3	7	100
Sûreté du Québec	4	23,5	1	5,9	1	5,9	2	11,8	0	0	9	52,9	17	100
Police de municipalités urbaines	13	28,3	7	15,2	4	8,7	6	13,0	15	32,6	1	2,2	46	100
Services de police des Autochtones	12	80	3	20	0	0	0	0	0	0	0	0	15	100
Police de municipalités rurales	6	54,5	2	18,2	3	27,3	0	0	0	0	0	0	11	100
Police militaire	1	33,3	1	33,3	0	0	0	0	1	33,3	0	0	3	100
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>47,5</b>	<b>22</b>	<b>15,8</b>	<b>10</b>	<b>7,2</b>	<b>13</b>	<b>9,4</b>	<b>17</b>	<b>12,2</b>	<b>11</b>	<b>7,9</b>	<b>139</b>	<b>100</b>

Total N=139; sujets pour lesquels il manque des données=10.

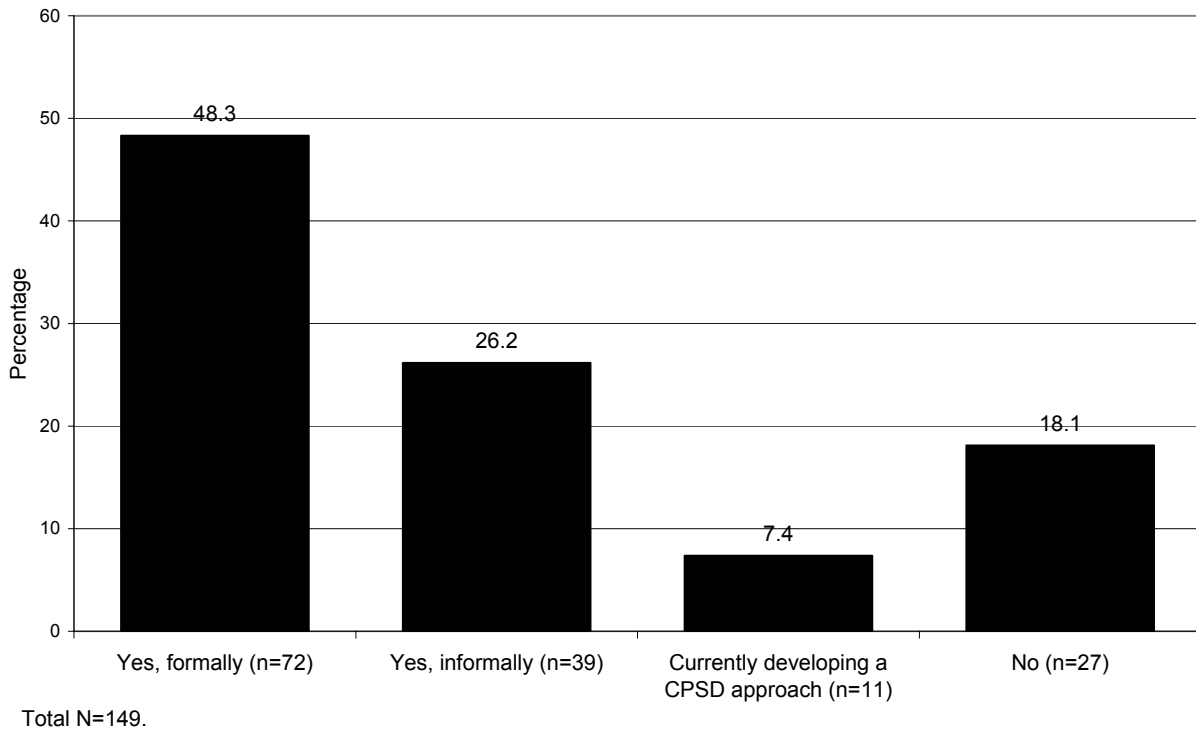
En conséquence, en dépit d'un taux de réponse relativement faible, ceux qui ont répondu semblent représenter un ensemble de provinces, de secteurs de services de police et de types d'organisation, ce qui permet de supposer que l'ensemble des réponses est assez représentatif des caractéristiques des organisations policières dans l'ensemble du pays.

### **3.2 Prévention du crime par le développement social (PCDS)**

Dans la section 2 du sondage, on examinait les initiatives de prévention du crime adoptées par les organisations et, de façon plus précise, si les organisations avaient adopté la PCDS, en quoi, selon elles, la PCDS pouvait être utile à leurs collectivités et qui devrait s'occuper de sa mise en œuvre. De façon générale, les résultats indiquent que toutes les organisations des répondants participaient activement à une forme ou à une autre d'initiative de prévention du crime et que bon nombre souscrivaient à

la PCDS. On a demandé aux chefs de police si leur organisation avait adopté une approche de PCDS pour prévenir le crime et la victimisation. Comme le montre la figure 3.4, près de la moitié des répondants (48,3 %) ont dit qu'ils avaient officiellement adopté une approche de PCDS. À cela s'ajoutent 26,2 % qui disent avoir adopté la PCDS de façon non officielle et 7,4 % qui disent être à élaborer une approche de PCDS au sein de leur organisation. Presque un cinquième (18,1 %) des répondants ont déclaré ne pas avoir adopté d'approche de PCDS.

**Figure 3.4**  
**Percentage of Respondents Reporting Whether Their Organization**  
**has Adopted a CPSD Approach**



**Figure 3.4 = Figure 3.4**

**Percentage of Respondents Reporting Whether Their Organization has Adopted a CPSD Approach**  
 = Pourcentage des répondants précisant si leur organisation a adopté une approche de PCDS

**Percentage = Pourcentage**

**Yes, formally (n=72) = Oui, officiellement (n=72)**

**Yes, informally (n=39) = Oui, non officiellement (n=39)**

**Currently developing a CPSD approach (n=11) = Élaboration en cours d'une approche de PCDS (n=11)**

**No (n=27) = Non (n=27)**

**Total N=149 = Total N=149**

Le degré auquel les diverses organisations avaient intégré la PCDS à leur mandat variait (voir le tableau 3.3). Pour la GRC, 80 % des chefs de division ont déclaré avoir adopté officiellement une approche de PCDS, alors que les autres répondants ont déclaré que leur division était en voie d'élaborer une approche de PCDS. À l'échelon des détachements, la moitié des commandants divisionnaires qui ont répondu (53,8 %) ont déclaré avoir officiellement adopté une approche de PCDS, et 23,1 % ont dit avoir adopté non officiellement une approche de PCDS. Relativement peu (12,8 %) de répondants n'avaient pas adopté d'approche de PCDS et 10,3 % étaient à en élaborer une au sein de leur détachement.

Dans le cas de la Police provinciale de l'Ontario et de la Sûreté du Québec, plus de la moitié des chefs ont déclaré avoir officiellement adopté la PCDS – 57,1 % et 60 %, respectivement. S'ajoutent 20 % des chefs de police de la Sûreté du Québec qui ont déclaré l'avoir adoptée de façon non officielle, et un autre 20 %, ne pas avoir adopté d'approche de PCDS. Dans le cas de la PPO, 28,6 % des répondants ont déclaré ne pas avoir intégré la PCDS à leur mandat; seulement un répondant de la PPO a déclaré que son organisation était à élaborer une approche de PCDS.

**Tableau 3.3**  
**Mesure dans laquelle les organisations ont adopté une approche de PCDS, par type d'organisation**

Organisation	Oui, officiellement		Oui, non officiellement		En élaboration		Non		Total	
	n	%	N	%	n	%	n	%	n	%
Division de la GRC	4	80	0	0	1	20	0	0	5	100
Détachement de la GRC	21	53,8	9	23,1	4	10,3	5	12,8	39	100
Police provinciale de l'Ontario	4	57,1	0	0	1	14,3	2	28,6	7	100
Sûreté du Québec	12	60	4	20	0	0	4	20	20	100
Service de police de municipalités urbaines	21	43,8	16	33,3	3	6,3	8	16,7	48	100
Service de police des Autochtones	5	33,3	4	26,7	2	13,3	4	26,7	15	100
Service de police de municipalités rurales	4	36,4	5	45,5	0	0	2	18,2	11	100
Police militaire	1	25	1	25	0	0	2	50	4	100
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>48,3</b>	<b>39</b>	<b>26,2</b>	<b>11</b>	<b>7,4</b>	<b>27</b>	<b>18,1</b>	<b>149</b>	<b>100</b>

Total N=149.

Proportionnellement, les services de police de municipalités urbaines et rurales représentés se comparaient, en ce qui concerne la mesure dans laquelle ils avaient adopté la PCDS. Les services de police de municipalités urbaines avaient officiellement adopté la PCDS à 43,8 %, comparativement à 36,4 % pour les services de municipalités rurales. Une proportion plus élevée de services de municipalités rurales que de services de municipalités urbaines avait adopté la PCDS de façon non officielle (45,5 % c. 33,3 %); cependant, 6,3 % des services de municipalités urbaines étaient en voie d'élaborer une approche de PCDS, alors qu'aucun service de municipalités rurales ne le faisait. La proportion des répondants déclarant que leur organisation n'avait pas

adopté la PCDS est sensiblement la même dans les deux cas, soit 16,7 % des répondants des municipalités urbaines et 18,2 % des répondants de municipalités rurales.

La mesure dans laquelle les services de police des Autochtones adoptent la PCDS est variable. Les résultats permettent de penser qu'environ 60 % des chefs ont adopté la PCDS dans leurs organisations, 33,3 % de façon officielle et 26,7 % de façon non officielle. À cela s'ajoutent 13,3 % qui disent être en voie d'élaborer une approche de PCDS. Cependant, 26,7 % ont déclaré ne pas avoir adopté d'approche de PCDS.

On a demandé aux répondants ayant déclaré qu'ils avaient officiellement ou non officiellement adopté une approche de PCDS ou qui étaient à en élaborer une, si leur définition de la PCDS correspondait à la définition de l'ACCP donnée dans l'introduction du sondage. Le tableau 3.4 montre qu'une majorité de répondants (88,5 %) ont déclaré que la définition de leur organisation correspondait à la définition de l'ACCP. Parmi les chefs qui ont déclaré que leur définition *ne correspondait pas*, 4,8 % représentaient la Sûreté du Québec, 5,8 % les services de police de municipalités urbaines et un répondant était d'un service de police de municipalité rurale.

**Tableau 3.4**  
**Si les définitions de la PCDS des organisations correspondent à la définition de l'ACCP,**  
**par type d'organisation**

Organisation	Non		Oui		Total	
	n	%	n	%	n	%
Divisions de la GRC	0	0	3	2,9	3	2,9
Détachements de la GRC	0	0	29	27,9	29	27,9
Police provinciale de l'Ontario	0	0	4	3,8	4	3,8
Sûreté du Québec	5	4,8	11	10,6	16	15,4
Service de police de municipalités urbaines	6	5,8	27	26	33	31,7
Service de police des Autochtones	0	0	9	8,7	9	8,7
Service de police de municipalités rurales	1	1	7	6,7	8	7,7
Police militaire	0	0	2	1,9	2	1,9
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>11,5</b>	<b>92</b>	<b>88,5</b>	<b>104</b>	<b>100</b>

Total N=104; sujets pour lesquels il manque des données=18.

Aux répondants qui ont déclaré que leurs définitions de la PCDS ne correspondaient pas à la définition de l'ACCP, on a demandé de fournir par écrit leur propre définition; voici quelques exemples des réponses fournies :

- Une approche stratégique de la résolution de problèmes qui permet une perspective allant au-delà du seul incident, qui s'ouvre sur l'identification de problèmes et qui met en place des solutions intelligentes (novatrices)... tout ceci

de concert avec les partenaires dans la collectivité. - *Sûreté du Québec*  
[TRADUCTION]

- La mission de [notre] service de police est de promouvoir la paix, l'ordre et la qualité de vie pour tous les citoyens et tous les visiteurs se trouvant sur notre territoire, en nous attaquant à la criminalité et à ses causes, en inspirant un sentiment de sécurité et en contribuant à la création d'un environnement de vie paisible. Cette mission s'accomplit dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise. – *Service de police de la municipalité urbaine de la ville de Québec* [TRADUCTION]

Bien qu'elles soient légèrement différentes de la définition de l'ACCP, les autres définitions fournies reposent également sur la prémisse d'une approche multifacette de la prévention intégrée du crime, qui prévoit des partenariats avec diverses personnes et divers organismes de la collectivité.

Le tableau 3.5 permet de comparer la proportion des répondants dont l'organisation participe à toute une gamme d'initiatives de prévention du crime, de même que la façon dont ces proportions varient selon que l'organisation a adopté (ou est en voie d'adopter) une approche de PCDS. Comme on le constate, les initiatives d'échange de renseignements et de prévention de la violence à l'école étaient les plus populaires, 89,2 % et 87,8 % des répondants respectivement indiquant que leur organisation avait des programmes de ce type. Le programme d'aide aux victimes est également un programme populaire, tel qu'indiqué par 78,4 % des répondants. En outre, les programmes de déjudiciarisation à l'intention des jeunes (62,8 %), la création de réseaux et d'alliances (62,8 %), les programmes de lutte contre la violence familiale (62,8 %), les programmes d'intervention précoce (60,8 %) et la formation et l'éducation en cours d'emploi (58,8 %) ont été choisis par plus de 50 % des répondants. Ce qui étonne un peu, c'est que les initiatives de lutte contre la toxicomanie, les programmes récréatifs et les services de consultation ont été choisis par moins de la moitié des répondants – 48 %, 43,2 % et 39,9 %, respectivement. Les initiatives de lutte contre les gangs et le crime organisé et les programmes axés sur les Autochtones étaient aussi relativement peu courants, seuls 37,8 % et 37,2 % des répondants (respectivement) ayant indiqué qu'elles faisaient partie des stratégies de prévention du crime de leur organisation. Parmi les initiatives les moins courantes, il y avait la réinsertion sociale des délinquants (20,3 %), les centres multiservices (21,6 %) et les relations extérieures dans la collectivité (27,7 %).

**Tableau 3.5**  
**Types de programmes de prévention du crime existants,**  
**selon que les organisations ont adopté ou non la PCDS**

Type de programme	PCDS adoptée*		PCDS non adoptée		Globalement	
	n	%	n	%	n	%
Échange de renseignements	111	91,7	21	77,8	132	89,2
Prévention de la violence à l'école	110	90,9	20	74,1	130	87,8
Aide aux victimes	98	81	18	66,7	116	78,4
Programme de déjudiciarisation à l'intention des jeunes	81	66,9	12	44,4	93	62,8
Création de réseaux et d'alliances	83	68,6	10	37	93	62,8
Violence familiale	80	66,1	13	48,1	93	62,8
Intervention précoce	81	66,9	9	33,3	90	60,8
Formation et éducation en cours d'emploi	76	62,8	11	40,7	87	58,8
Formation et éducation des autres	65	53,7	7	25,9	72	48,6
Toxicomanie	63	52,1	8	29,6	71	48
Programmes récréatifs	58	47,9	6	22,2	64	43,2
Services de consultation	56	46,3	3	11,1	59	39,9
Gangs/crime organisé	47	38,8	9	33,3	56	37,8
Programmes axés sur les Autochtones	48	39,7	7	25,9	55	37,2
Renforcement de la cible	40	33,1	5	18,5	45	30,4
Amélioration des ressources communautaires	40	33,1	3	11,1	43	29,1
Relations extérieures	36	29,8	5	18,5	41	27,7
Centres multiservices	30	24,8	2	7,4	32	21,6
Réinsertion sociale des délinquants	27	22,3	3	11,1	30	20,3
Autre	15	12,4	2	7,4	17	11,5
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>100</b>	<b>27</b>	<b>100</b>	<b>148</b>	<b>100</b>

Total N=148; sujets pour lesquels il manque des données=1.

\* « PCDS » inclut les organisations ayant officiellement ou non officiellement adopté, ou qui élaborent actuellement, une approche de PCDS.

Les programmes de prévention du crime ont ensuite été comparés parmi les organisations qui avaient adopté (officiellement, non officiellement ou étaient en voie d'adopter) la PCDS et celles qui ne l'avaient pas fait. Comme on s'y attendait, la proportion des organisations affirmant avoir tous les programmes énumérés est plus faible chez celles qui n'ont pas adopté de PCDS, que chez celles qui l'ont fait. Cependant, la différence est très claire en ce qui a trait aux programmes les plus courants au sein de chaque groupe. L'échange de renseignements, les programmes de prévention de la violence à l'école et l'aide aux victimes sont toujours parmi les programmes de prévention du crime les plus communément appuyés pour chaque groupe, mais, alors que l'échange de renseignements et les programmes de prévention de la violence à l'école sont indiqués par tout près de 90 % des organisations qui adhèrent à la PCDS, ils ne le sont que par environ les trois quarts (n=21 et n=20, respectivement) de celles qui n'appuient pas la PCDS. Il en va de même de l'aide aux victimes, où seules les deux tiers (n=18) des organisations n'ayant pas adopté la PCDS participent à l'aide aux victimes, pour 81 % des organisations qui l'ont fait. Parmi les autres programmes les plus communs mentionnés par le groupe « PCDS non adoptée », il y avait les programmes de lutte contre la violence familiale (48,1 %),

les programmes de déjudiciarisation à l'intention des jeunes (44,4 %) et la formation et l'éducation en cours d'emploi (40,7 %). Pour les organisations ayant souscrit à la PCDS, les programmes de déjudiciarisation à l'intention des jeunes et les programmes de lutte contre la violence familiale sont assez communs (indiqués par 66 % et 66,1 % des répondants, respectivement); mais, la création de réseaux et d'alliances (68,6 %) et l'intervention précoce (66,9 %) sont *légèrement* plus courantes. Parmi les programmes mentionnés par la plus petite proportion des organisations n'ayant pas adopté la PCDS, il y avait les centres multiservices (7,4 %), la réinsertion sociale des délinquants (11,1 %), l'amélioration des ressources communautaires (11,1 %) et les services de consultation (11,1 %). Parmi les organisations ayant adopté la PCDS, au contraire, alors que la réinsertion sociale des délinquants, les centres multiservices et l'amélioration des ressources communautaires étaient également peu communs (indiqués par 22,3 %, 24,8 % et 33,1 %, respectivement), les services de consultation ont été sélectionnés par tout près de la moitié (46,3 %) de ces répondants. Tel que prévu, la formation et l'éducation, et les programmes récréatifs étaient substantiellement plus communs parmi les organisations ayant adopté la PCDS, que chez celles ne l'ayant pas fait.

Dans l'ensemble des répondants, 11,5 % ont décrit d'« autres » programmes de prévention du crime auxquels leurs organisations ont souscrit, notamment :

- START – *Selkirk Teens at Risk Team* (Équipe pour les adolescents à risque de Selkirk). (*Détachement de la GRC au Manitoba*)
- GRC Community Consultative Group (*Groupe de consultation de la collectivité de la GRC*). (*Détachement de la GRC à Terre-Neuve*)
- « Nous avons tout, des centres multiservices à un corps de cadets pour les jeunes du centre-ville. Nous avons constitué une coalition de partenaires autour de la question des logements pour les familles du noyau central de la ville. Nous avons un programme de ressources scolaires complet et une commission de la prévention du crime formée par l'intermédiaire du conseil municipal, qui réunit des citoyens et des fournisseurs de services sociaux, pour élaborer, mettre en œuvre et soutenir les stratégies de prévention du crime, dont presque toutes suivent la philosophie et le modèle de prévention du crime par le développement social. » [TRADUCTION] (*Service de police des municipalités urbaines de la Saskatchewan*)
- High Risk Environment Work Plan (*Plan de travail des environnements à risque élevé*). (*Détachement de la GRC de la Saskatchewan*)
- « Liaison avec les personnes âgées, service d'approche des gais/lesbiennes, service d'approche multiculturel actuellement offerts et en période de recrutement. » [TRADUCTION] (*Service de police des municipalités urbaines de l'Alberta*)
- « Prestation de services de maintien de la paix qui sont respectueux des droits des Autochtones issus d'un traité et de la jurisprudence liée à l'histoire et à la

lutte pour l'autodétermination de ces collectivités. » [TRADUCTION] (*Service de police des Autochtones de l'Ontario*)

Ces descriptions de programme témoignent d'un attachement à des initiatives de prévention du crime axées sur les collectivités, qui s'ajoutent aux programmes de prévention du crime plus courants adoptés par la police.

Étant donné que la philosophie de la PCDS encourage l'adaptation des initiatives aux besoins précis de la collectivité, le sondage a également examiné le degré auquel la PCDS permettrait de s'attaquer aux divers problèmes dans la collectivité même des répondants. Une liste de problèmes a été soumise aux répondants, à qui on a demandé d'évaluer à quel point la PCDS aiderait à régler chaque problème, selon une échelle de trois niveaux : « pas du tout », « un peu » ou « beaucoup ». Les résultats, résumés dans le tableau 3.6, permettent de penser que, bien qu'une proportion assez importante de répondants ait indiqué que la PCDS n'allait pas du tout aider en ce qui a trait aux crimes haineux ou aux crimes économiques (23,6 % et 24,4 %, respectivement), dans l'ensemble, les répondants croient que la PCDS aiderait à régler les autres questions soit « un peu », soit « beaucoup »; cependant, un plus grand nombre a répondu « un peu » plutôt que « beaucoup ».

**Tableau 3.6**  
Degré auquel les répondants croient qu'une approche de PCDS peut aider à régler des problèmes précis dans la collectivité, tel que l'ont déclaré les répondants

Question	Pas du tout		Un peu		Beaucoup		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Criminalité chez les jeunes	1	0,7	48	33,1	96	66,2	145	100
Violence conjugale	6	4,1	84	57,9	55	37,9	145	100
Mauvais traitements à l'égard des enfants	4	2,8	82	56,9	58	40,3	144	100
Gangs/crime organisé	21	14,7	86	60,1	36	25,2	143	100
Crimes haineux	34	23,6	73	50,7	37	25,7	144	100
Vol	5	3,5	81	56,3	58	40,3	144	100
Crimes reliés à la drogue	2	1,4	79	55,2	62	43,4	143	100
Mauvais traitements à l'égard des personnes âgées	10	7	74	52,1	58	40,8	142	100
Vandalisme	3	2,1	68	47,6	72	50,3	143	100
Graffitis	14	9,9	65	46,1	62	44	141	100
Crimes avec violence	10	7	94	66,2	38	26,8	142	100
Crimes sexuels	11	7,9	91	65,5	37	26,6	139	100
Crimes économiques	33	24,4	79	58,5	23	17	135	100
Disputes de voisinage	14	10,1	78	56,5	46	33,3	138	100
Réinsertion sociale des délinquants	21	15,2	88	63,8	29	21	138	100

Total N=149.

En ce qui concerne la criminalité chez les jeunes et le vandalisme, plus de la moitié ont indiqué qu'une approche de PCDS aiderait beaucoup (66,2 % et 50,3 %, respectivement). Cependant, pour la violence conjugale, les mauvais traitements à l'égard des enfants, les gangs/le crime organisé, les crimes haineux, le vol, les crimes reliés à la drogue, les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées, les crimes

avec violence, les crimes sexuels, les crimes économiques, les disputes de voisinage et la réinsertion sociale des délinquants, passablement plus de répondants ont indiqué que la PCDS aiderait uniquement « un peu », comparativement à ceux qui ont indiqué qu'elle aiderait « beaucoup ». C'est particulièrement le cas pour la réinsertion sociale des délinquants (63,8 % indiquant « un peu » c. 21 % indiquant « beaucoup »), les crimes économiques (58,5 % c. 17 %), les crimes sexuels (65,5 % c. 26,6 %), les crimes avec violence (66,2 % c. 26,8 %) et les gangs/crime organisé (60,1 % c. 25,2 %), où l'écart entre les deux réponses est grosso modo de 40 %. Une proportion assez importante de répondants croient que l'approche de la PCDS est « beaucoup » en mesure de régler la violence conjugale, les mauvais traitements à l'égard des enfants, le vol, les crimes reliés à la drogue, les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées, les graffitis et les disputes de voisinage; cependant, il y a proportionnellement plus de répondants qui croient que la PCDS réglerait ces questions « un peu » uniquement.

Le sondage demandait également aux répondants qui, selon eux, devait avoir la responsabilité des diverses tâches liées à la mise en œuvre des initiatives de PCDS. Dans l'ensemble, les résultats, fournis dans le tableau 3.7, montrent que l'élaboration, comme la mise en œuvre des programmes doit relever des organismes locaux (police, collectivité et gouvernement municipal), alors que le financement doit relever des divers ordres de gouvernement. À peu près 90 % des répondants croient que la collectivité doit s'occuper de déterminer les problèmes et d'élaborer des solutions possibles, alors que tout près de 85 % croient que la police a aussi un rôle à jouer à chacun de ces niveaux. Les répondants ont aussi exprimé l'avis que les gouvernements municipaux doivent assumer des responsabilités à ces étapes, 70,3 % disant qu'ils doivent aider à cerner les problèmes dans la collectivité et 80,3 %, qu'ils doivent participer à l'élaboration de solutions. Il est évident que les répondants croient que les gouvernements provincial et fédéral doivent jouer un rôle secondaire à cette étape, étant donné que 29,7 % seulement disent que le gouvernement provincial doit assumer la responsabilité de cerner les problèmes, et qu'uniquement 20,3 % disent que le gouvernement fédéral doit assumer cette responsabilité; les pourcentages sont un peu plus élevés parmi ceux qui croient que les gouvernements fédéral et provincial doivent jouer un rôle dans l'élaboration de solutions aux problèmes.

**Tableau 3.7**  
**Qui doit assumer les diverses tâches,**  
**selon les répondants**

Tâche	Collectivité		Police		Gouvernement municipal		Gouvernement provincial		Gouvernement fédéral	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Identification de problèmes dans la collectivité	125	90,6	115	83,3	97	70,3	41	29,7	28	20,3
Identification de solutions possibles	120	87,6	117	85,4	110	80,3	61	44,5	48	35
Identification des sources de financement	78	56,9	63	46	119	86,9	106	77,4	91	66,4
Obtention du financement	81	58,7	63	45,7	115	83,3	91	65,9	68	49,3
Financement	44	32,4	17	12,5	112	82,4	128	94,1	122	89,7
Identification de partenaires possibles	113	82,5	111	81	107	78,1	64	46,7	50	36,5
Recrutement de partenaires	117	84,8	109	79	101	73,2	55	39,9	37	26,8
Mise en œuvre de programmes	115	83,3	114	82,6	103	74,6	72	52,2	54	39,1
Soutien des programmes	101	73,2	104	75,4	113	81,9	94	68,1	78	56,5

Total N=149.

Les tendances sont similaires en ce qui a trait à l'identification de partenaires, au recrutement de partenaires, à la mise en œuvre de programmes et au soutien des programmes. Environ 80 % des répondants croient que tant la collectivité, que la police et le gouvernement municipal doivent intervenir pour l'identification de partenaires possibles. En ce qui a trait au recrutement de partenaires, 84,8 % croient que la collectivité doit assumer cette responsabilité, alors que 79 % soutiennent aussi la participation de la police. Le soutien à l'attribution de ces responsabilités aux gouvernements semble moins important, car 46,7 % des répondants croient que le gouvernement provincial doit intervenir dans l'identification de partenaires et 39,9 % dans leur recrutement; dans le cas du gouvernement fédéral, les proportions de répondants soutenant sa participation à cette étape sont encore plus faibles. L'appui à l'intervention gouvernementale fédérale et provinciale augmente légèrement au niveau de la mise en œuvre et du soutien des programmes, car 52,2 % des répondants soutiennent la participation du gouvernement provincial à la mise en œuvre des programmes et 68,1 % soutiennent sa contribution aux programmes. Dans le cas du gouvernement fédéral, l'appui est légèrement plus tiède, mais relativement fort malgré tout, car 39,1 % des répondants soutiennent la participation du fédéral à la mise en œuvre des programmes et 56,5 % soutiennent sa contribution aux programmes.

Cependant, il se peut fort bien que cet appui soit lié au maintien du financement. Une proportion plus élevée de répondants appuie la participation des gouvernements municipal, provincial et fédéral à l'identification, à l'obtention et/ou au financement, par rapport à la participation de la collectivité ou de la police. À peine plus de 80 % des

répondants appuient la responsabilité du gouvernement municipal relativement à chacune de ces activités. Un pourcentage légèrement inférieur croit que les gouvernements provincial et fédéral doivent assumer la responsabilité de l'identification des sources de financement (77,4 % et 66,4 %, respectivement). Un pourcentage encore plus faible croit que les gouvernements provincial et fédéral doivent assumer la responsabilité de l'obtention du financement, car 65,9 % soutiennent la responsabilité du gouvernement provincial et 49,3 % soutiennent la responsabilité du gouvernement fédéral; l'appui à la responsabilité de la collectivité et de la police à ce niveau est à peu près équivalent. Cependant, lorsqu'il est question de *fournir* les fonds comme tel, les répondants choisissent le gouvernement provincial (94,1 %) et le gouvernement fédéral (89,7 %) en premier lieu et le gouvernement municipal dans une mesure légèrement moindre (82,4 %). Seulement 32,4 % et 12,5 % des répondants croient que la collectivité et la police respectivement doivent participer à cet égard.

Dans l'ensemble, il semble que la majorité des répondants au sondage sont à mettre en œuvre un type ou un autre de stratégie de prévention du crime, la plupart souscrivant à la PCDS. Cependant, il est également évident qu'ils croient que la PCDS est en mesure de régler les problèmes de leur collectivité *un peu*; il n'est pas facile d'en comprendre la raison. En outre, les données indiquent également que les chefs de police appuient principalement la responsabilité de la collectivité, de la police et du gouvernement municipal au plan de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie, et la responsabilité du gouvernement municipal, provincial et fédéral au plan du financement.

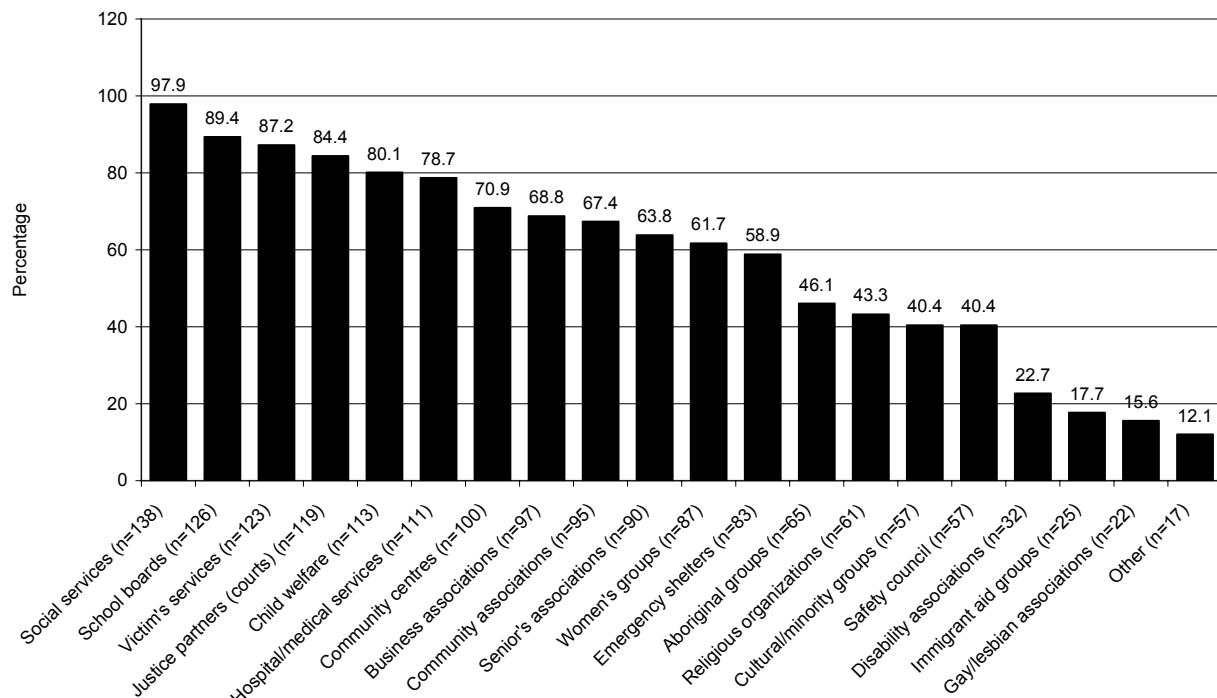
### 3.3 Partenariats

Pour déterminer si les services de police font des progrès, dans la composante de l'approche de la PCDS qui a trait aux partenariats dans la collectivité et, le cas échéant, la façon dont ils s'y prennent, la section 3 du sondage s'attache d'abord à vérifier si les services de police *ont* établi des partenariats, puis avec qui ces partenariats sont établis et ce que les services de police font pour promouvoir la philosophie de la PCDS auprès des organismes de services sociaux.

Parmi les 148 personnes qui ont répondu à la question, 141 (95,3 %) ont dit que leur organisation avait établi des liens avec des organismes de services sociaux/intervenants compétents dans la collectivité. La figure 3.5 montre que ces liens sont assez diversifiés, les rapports établis avec les services sociaux, les commissions scolaires, les services aux victimes, les partenaires du ministère de la Justice (tribunaux), l'aide sociale à l'enfance, les services hospitaliers/médicaux, les centres communautaires, les associations de gens d'affaires, les associations communautaires, les associations du troisième âge, les groupes de défense des droits des femmes et les refuges d'urgence étant assez communs. Presque tous les répondants (97,9 %) ont fait état de liens avec les services sociaux, suivis de près par les commissions scolaires (89,4 %) et les services aux victimes (87,2 %). Environ les deux tiers des répondants ont fait état de liens avec des groupes communautaires précis, tels que les associations du troisième âge (63,8 %) et les groupes de défense des droits des femmes (61,7 %). En revanche, parmi les partenariats les moins communs, il y a ceux avec d'autres groupes communautaires tels que les associations de gais et lesbiennes (15,6 %), avec

les groupes d'aide aux immigrants (17,7 %) et avec les associations pour les personnes handicapées (22,7 %). Les liens avec des groupes autochtones, des organisations religieuses, des groupes culturels/ethniques et des conseils de la sécurité sont également moins communs, chacun étant mentionné par entre 40 et 50 % des répondants. Les autres partenaires communautaires dont il a été question dans la catégorie « autre » incluaient d'autres services de police, des coalitions de jeunes, des comités communautaires de réduction des méfaits, des clubs d'enfants ou d'adolescents, des associations de gestionnaires immobiliers et de propriétaires (dans le but de créer des options de logement sûr pour les familles à faible revenu), des conseils municipaux, des coalitions de lutte contre la drogue/toxicomanie et les SMU (services médicaux d'urgence).

**Figure 3.5**  
**Social Agencies/Groups that Organizations Have Established**  
**Linkages with, as Reported by Respondents**



Total N=141.

**Figure 3.5 = Figure 3.5**  
**Social Agencies/Groups that Organizations Have Established Linkages with, as Reported by Respondents** = Organismes/groupes sociaux avec lesquels les organisations ont établi des liens, tel que déclaré par les répondants

**Percentage** = Pourcentage

**Social services** = Services sociaux

**School boards** = Commissions scolaires

**Victim's services** = Services aux victimes

**Justice partners (courts)** = Partenaires du ministère de la Justice (tribunaux)

**Child welfare** = Aide sociale à l'enfance

**Hospital/medical services** = Services hospitaliers/médicaux

**Community centres** = Centres communautaires

**Business associations** = Associations de gens d'affaires  
**Community associations** = Associations communautaires  
**Senior's associations** = Associations du troisième âge  
**Women's groups** = Groupes de défense des droits des femmes  
**Emergency shelters** = Refuges d'urgence  
**Aboriginal groups** = Groupes autochtones  
**Religious organizations** = Organisations religieuses  
**Cultural/minority groups** = Groupes culturels/ethniques  
**Safety council** = Conseil de la sécurité  
**Disability associations** = Associations pour les personnes handicapées  
**Immigrant aid groups** = Groupes d'aide aux immigrants  
**Gay/lesbian associations** = Associations de gays et lesbiennes  
**Other** = Autre

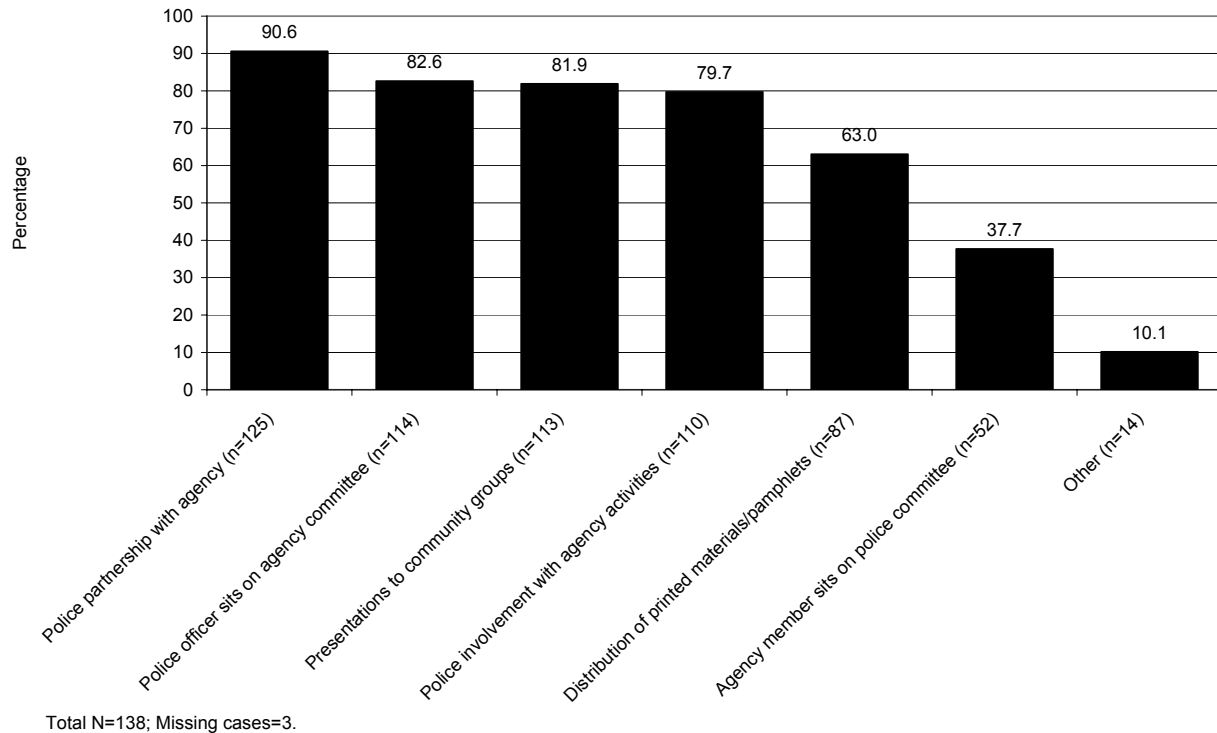
(N=xx) = (N=xx)

Total N=141 = Total N = 141

La section sur les « partenariats » a ensuite abordé la façon dont les organisations des chefs *faisaient la promotion* de la PCDS auprès des partenaires communautaires. Les résultats ont indiqué qu'une proportion importante de services de police avait toute une gamme de stratégies pour promouvoir la PCDS (voir la figure 3.6). Comme le montre la figure 3.6, les liens de la police avec les groupes communautaires sont assez courants; la figure 3.7 montre que 90,6 % des organisations policières font de fait la *promotion* de la PCDS par l'intermédiaire de ces partenariats. La PCDS se fait également connaître par bon nombre d'organisations par l'intermédiaire de policiers siégeant à des comités d'organismes, comme en ont fait état 82,6 % des organisations, de même que par des présentations à des groupes communautaires (81,9 %) et la participation de la police aux activités de l'organisme (79,7 %). Près des deux tiers des répondants (63 %) ont déclaré que leur service de police distribue des documents imprimés ou des brochures aux organismes. Cependant, seuls 37,7 % ont déclaré que les membres des organismes communautaires siègent aux comités de police. Environ 10 % des répondants ont dit participer à « d'autres » activités pour promouvoir la PCDS, bon nombre incluant des discussions sur des plans d'action précis et la participation aux travaux de divers comités qui permettent le dialogue ouvert entre les principaux partenaires dans la collectivité. À titre d'exemple :

- « Intervention directe dans l'environnement où se trouvent des clients ayant des problèmes, par exemple, un café de rue ou une maison de jeunes, etc. » [TRADUCTION] (*Service de police de la municipalité urbaine, Québec*)
- « Un agent de police siège au comité communautaire qui compte des représentants de divers organismes – collaboration pour trouver et mettre en œuvre une solution. » [TRADUCTION] (*Détachement de la GRC en Colombie-Britannique*)

**Figure 3.6**  
**What Organizations are Doing to Promote CPD with Social Agencies/Groups, as Reported by Respondents**



**Figure 3.6 = Figure 3.6**  
**What Organizations are Doing to Promote CPD with Social Agencies, as Reported by Respondents** = Ce que les organisations font pour promouvoir la PCDS auprès des organismes/groupes sociaux, tel que déclaré par les répondants

**Percentage** = Pourcentage

**Police partnership with agency** = Partenariat entre la police et l'organisme

**Police officer sits on agency committee** = Appartenance d'un agent de police au comité d'un organisme

**Presentations to community groups** = Présentations aux groupes communautaires

**Police involvement with agency activities** = Participation de la police aux activités de l'organisme

**Distribution of printed materials/pamphlets** = Distribution de documents imprimés/brochures

**Agency member sits on police committee** = Appartenance d'un membre d'un organisme au comité de la police

**Other** = Autre

**(N=xx)** = (N=xx)

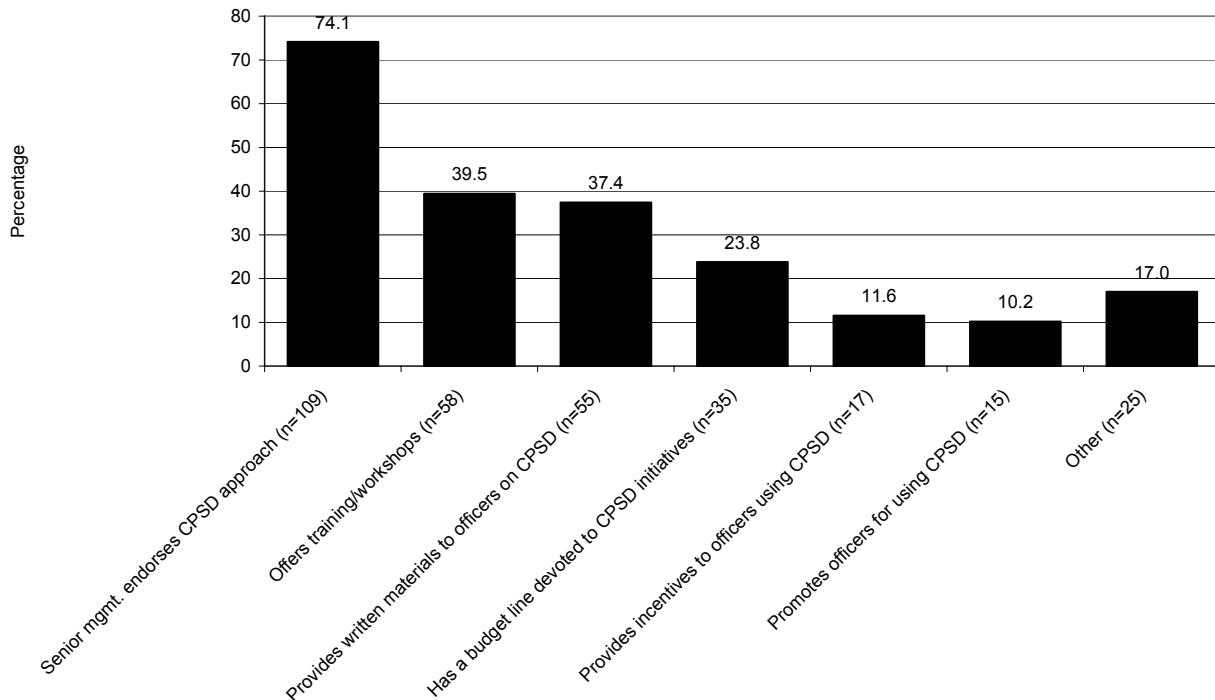
**Total N=138; Missing cases=3.** = Total N=138; sujets pour lesquels il manque des données=3.

En conséquence, les résultats indiquent qu'en effet les organisations policières canadiennes établissent des partenariats et font la promotion de la PCDS auprès de ces partenaires.

### 3.4 Engagement

La section 4 du sondage s'attachait à examiner la façon dont les organisations policières manifestent leur *engagement* à la PCDS au sein de leurs propres services. Cela a été mesuré en interrogeant les répondants sur la formation et sur la promotion officielle de la PCDS et en leur demandant s'ils ont une initiative de PCDS en cours, etc. La figure 3.7 montre la proportion des répondants qui ont déclaré que leur organisation menait des activités pour promouvoir la PCDS à l'*interne*. Comme on le constate, près des trois quarts (74,1 %) des cadres supérieurs des organisations appuient la PCDS au sein de leur organisation. Cependant, un pourcentage substantiellement moins élevé a déclaré mener d'autres activités. Seuls 39,5 % ont déclaré offrir de la formation et/ou des ateliers sur la PCDS, 37,4 % fournissant des publications sur la PCDS aux policiers. Étonnamment, bien que les constatations dont il a été question précédemment indiquaient que presque toutes les organisations des répondants avaient adopté une approche de PCDS, seules 23,8 % avaient un poste budgétaire pour les initiatives de PCDS. En outre, seules 11,6 % des organisations offrent des incitatifs et des récompenses aux agents pratiquant la PCDS dans leurs activités quotidiennes et seules 10 % ont encouragé la PCDS en offrant une promotion à des policiers. Toutefois, 17 % ont déclaré utiliser « d'autres » moyens pour promouvoir la PCDS au sein de leur service de police. Parmi ces autres moyens, il y avait des conférences ou des séminaires annuels liés à la PCDS, des devises adaptées au service concerné affichées dans les voitures de police, des ordres officiels donnés aux policiers, la délégation de policiers nommément délégués à la promotion de la PCDS auprès d'autres policiers et l'appui donné aux policiers qui suivent des cours de niveau collégial ou universitaire liés à la PCDS.

**Figure 3.7**  
**What Organizations are Doing to Promote CPD within their Police Service/Detachment, as Reported by Respondents**



Total N=147; Missing cases=2.

**Figure 3.7 = Figure 3.7**

**What Organizations are Doing to Promote CPD within their Police Service/Detachment, as Reported by Respondents** = Ce que les organisations font pour promouvoir la PCDS au sein de leur service/détachement de police, tel que déclaré par les répondants

**Percentage** = Pourcentage

**Senior mgmt. endorses CPD approach** = La haute direction... appuie l'approche de la PCDS

**Offers training/workshops** = Offre de la formation/ateliers

**Provides written materials to officers on CPD** = Offre des documents écrits aux agents sur la PCDS

**Has a budget line devoted to CPD initiatives** = A un poste budgétaire pour les initiatives de PCDS

**Provides incentives to officers using CPD** = Offre des incitatifs aux agents pratiquant la PCDS

**Promotes officers for using CPD** = Promeut les agents qui pratiquent la PCDS

**Other** = Autre

**Total N=147; Missing cases=2.** = Total N=147; sujets pour lesquels il manque des données=2.

La section 4 s'intéresse aussi à la question de savoir si les organisations ont nommément désigné des postes ou des policiers pour la promotion de la PCDS. Un peu moins de la moitié des répondants (49,3 %) ont déclaré qu'ils avaient un poste désigné. Dans une réponse écrite, les répondants étaient invités à préciser quel était le rang du supérieur responsable des activités de la PCDS occupant le rang le plus élevé; les réponses étaient assez diversifiées tant entre les organisations qu'au sein même des organisations. Les répondants de la GRC en particulier ont fait état d'une gamme de rangs très étendue, allant de commissaire adjoint et surintendant principal au niveau de la division, à gendarme (supérieur), sergent d'état-major, caporal et civil au niveau du détachement. Les répondants de la PPO (n=2) ont déclaré que le commissaire et le gendarme étaient les responsables de la PCDS les plus haut gradés. Les postes supérieurs liés à la PCDS dont la SQ a fait état (n=8) incluaient les postes de capitaine, de sergent et d'inspecteur en chef. Les postes déclarés par les services de police de municipalités urbaines et rurales (n=28) se sont révélés être les plus variés, incluant les postes de chef, de chef d'adjoint, d'inspecteur en chef, d'inspecteur, de gendarme (supérieur) et de sergent d'état-major. Les répondants des services de police des Autochtones (n=3) ont dit que des civils, des gendarmes et des chargés d'enquête avaient la responsabilité de la PCDS dans leur organisation. Aucun répondant de la Police militaire n'a fait état d'un poste officiel désigné pour les activités de PCDS.

La formation donnée aux agents comme preuve de l'engagement à la PCDS s'est révélée être relativement peu courante parmi les répondants (voir le tableau 3.8). Seuls 31,2 % des répondants ont dit offrir de la formation aux policiers sur le recours à l'approche de la PCDS. Pour les organisations données, la mesure dans laquelle elles offraient de la formation variait. Fait intéressant, au niveau des divisions de la GRC, 75 % des répondants ont déclaré qu'ils offraient de la formation aux policiers. Cependant, au niveau des détachements, moins de la moitié des répondants (43,2 %) ont déclaré offrir de la formation. La raison de cette différence peut être attribuable au fait que la formation sur la façon de rendre les collectivités plus sûres récemment élaborée, bien qu'adoptée et promue par l'organisation de la GRC, n'est pas encore mise en œuvre dans toutes les collectivités servies par la GRC, semble-t-il. Pour la PPO, une majorité importante (83,3 %) a déclaré ne pas offrir de formation, imitée en cela par la SQ (73,7 %). Les services de police de municipalités urbaines et rurales ont suivi cette tendance, seuls 29,8 % des services de municipalités urbaines et 36,4 % des services de municipalités rurales disant offrir de la formation sur la PCDS à leurs policiers. Un seul des répondants des services de police des Autochtones a indiqué que la formation sur l'utilisation d'une approche de PCDS est offerte à leurs policiers. Aucun des répondants de la Police militaire n'a déclaré que la formation était offerte à ses policiers.

Aux organisations qui offrent de la formation sur la PCDS, on a demandé qui, au sein de leurs services, reçoit cette formation. La figure 3.8 révèle que, parmi les 44 répondants qui ont déclaré que leur organisation offre de la formation sur la PCDS, tout près de la moitié (48,8 %) ont déclaré que cette formation est *optionnelle* pour tous les agents. Passablement moins de répondants ont indiqué que cette formation était obligatoire soit pour tous les agents, soit pour les recrues, réponse donnée dans les deux cas par 27,9 % des répondants. Les résultats indiquent en outre que la formation sur la PCDS est encore moins commune pour les cadres supérieurs,

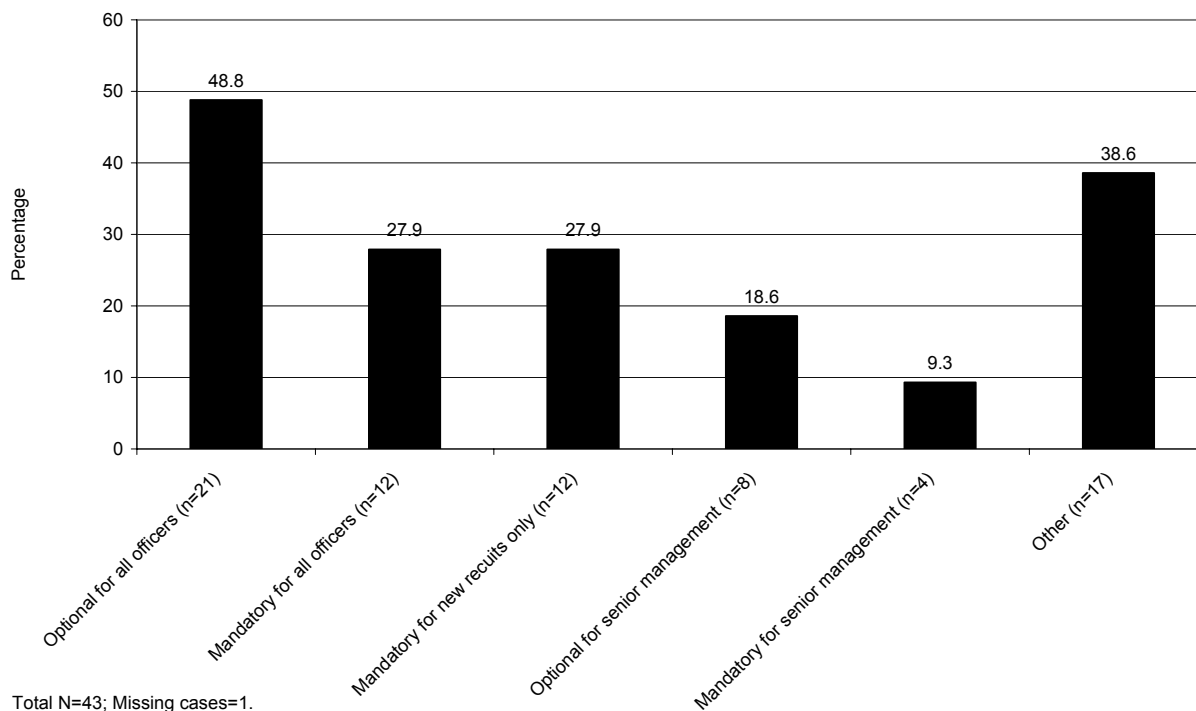
car 18,6 % indiquaient qu'elle était optionnelle pour la haute direction et 9,3 %, qu'elle était obligatoire pour la haute direction. Il est intéressant de souligner la proportion importante de répondants qui ont indiqué « d'autres » destinataires de la formation sur la PCDS (38,6 %). Parmi ces derniers, il y avait des employés civils, des policiers temporaires, des agents sociocommunautaires, des policiers précisément désignés pour des responsabilités de PCDS (c.-à-d. policiers responsables de prévention du crime et de la liaison avec les écoles), des commandants de détachement (GRC) et du personnel offrant des services à la collectivité.

**Tableau 3.8**  
**Si les organisations offrent de la formation aux agents qui utilisent une approche de PCDS, par type d'organisation**

Organisation	Non		Oui		Total	
	n	%	N	%	n	%
Divisions de la GRC	1	25	3	75	4	100
Détachements de la GRC	21	56,8	16	43,2	37	100
Police provinciale de l'Ontario	5	83,3	1	16,7	6	100
Sûreté du Québec	14	73,7	5	26,3	19	100
Service de police de municipalités urbaines	33	70,2	14	29,8	47	100
Service de police des Autochtones	12	92,3	1	7,7	13	100
Service de police de municipalités rurales	7	63,6	4	36,4	11	100
Police militaire	4	100	0	0	4	100
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>68,8</b>	<b>44</b>	<b>31,2</b>	<b>141</b>	<b>100</b>

Total N=141; sujets pour lesquels il manque des données=8.

**Figure 3.8**  
**Who Receives CPSP Training Offered by Organizations, as Reported by Respondents**



**Figure 3.8 = Figure 3.8**

**Who Receives CPSP Training Offered by Organizations, as Reported by Respondents** = Personnes qui reçoivent la formation sur la PCDS offerte par les organisations, tel que déclaré par les répondants

**Percentage** = Pourcentage

**Optional for all officers** = Optionnelle pour tous les agents

**Mandatory for all officers** = Obligatoire pour tous les agents

**Mandatory for new recruits only** = Obligatoire pour les recrues uniquement

**Optional for senior management** = Optionnelle pour la haute direction

**Mandatory for senior management** = Obligatoire pour la haute direction

**Other** = Autre

**Total N=43; Missing cases=1.** = Total N=43; sujets pour lesquels il manque des données=1.

Dans une question ouverte, les répondants étaient invités à indiquer par écrit quels documents ils utilisaient pour la formation des agents en vue de l'utilisation d'une approche de PCDS. Les répondants de la SQ ont indiqué que leurs documents de formation étaient élaborés « à l'interne après des recherches sur les différents problèmes », de même qu'au moyen d'une « formation théorique et une formation spécialisée »; les réponses ont également indiqué que la formation est élaborée à la suite de consultations auprès d'autres organisations. Parmi les documents précis mentionnés, il y a des documents de référence, des guides de formation, des présentations PowerPoint et des brochures. Les détachements de la GRC semblent utiliser des documents fournis par leurs divisions ou par la Direction générale, de même que les guides/modules à l'intention des intervenants pour l'atelier sur les collectivités plus sûres, le guide sur la prévention du crime par le développement social, une « boîte

à outils » de la PCDS, le guide d'élaboration de plans communautaires à l'intention des Autochtones et des jeunes, le matériel de formation pour Asset Development Comprehensive Policing (ADCP), la formation DARE (programme de sensibilisation aux effets de la drogue), la formation sur les services aux victimes, le Programme de base de formation des cadets, la formation FAST (Foster Allegations Support Team), le modèle de résolution de problèmes CAPRA (Module de la GRC sur la solution de problèmes dans la collectivité), et des cours/programmes universitaires. Un répondant de la PPO a fait état de l'utilisation d'un manuel « How We Do It » (Comment nous nous y prenons). Les services de police de municipalités urbaines et rurales utilisent surtout du matériel communautaire élaboré au sein de leurs propres organisations, de même que de la formation standardisée offerte à toutes les organisations policières, notamment la formation PCAM (Prévention du crime par l'aménagement du milieu), la formation sur les SPRP (services de police axés sur la résolution des problèmes) et la formation sur la méthode SARA (Parcourir-analyser-intervenir-évaluer). Divers répondants ont déclaré qu'ils n'étaient au courant de l'existence d'aucun document précis.

On a également demandé aux chefs de police si leurs organisations offraient de la formation aux groupes ou organismes communautaires. Le tableau 3.9 révèle que seules 19,9 % des organisations offrent de la formation à des groupes/organismes communautaires. Parmi celles qui n'offraient pas une telle formation se trouvaient les Autochtones et la Police militaire. Fait digne de mention, bien que 100 % des divisions de la GRC aient répondu que les détachements dans leur province offraient de la formation à la collectivité, seuls 36,1 % des commandants de détachement sélectionnés ont indiqué que leur détachement offrait de la formation sur la PCDS aux groupes communautaires. Seul un répondant des détachements de la PPO (16,7 %) et deux (10,5 %) des répondants de la SQ ont indiqué qu'ils offraient de la formation à la collectivité. Étonnamment, seuls 9,1 % des 44 services de police de municipalités urbaines ont indiqué qu'ils offraient la formation sur la PCDS à la collectivité; cela tranche avec la proportion beaucoup plus importante de services de police de municipalités rurales sélectionnées qui offrent de la formation aux collectivités (27,3 %).

**Tableau 3.9**  
**Si les organisations offrent aux groupes/organismes communautaires de la formation sur l'approche de la PCDS, par type d'organisation**

Organisation	Non		Oui		Total	
	n	%	n	%	n	%
Divisions de la GRC	0	0	4	100	4	100
Détachements de la GRC	23	63,9	13	36,1	36	100
Police provinciale de l'Ontario	5	83,3	1	16,7	6	100
Sûreté du Québec	17	89,5	2	10,5	19	100
Service de police de municipalités urbaines	40	90,9	4	9,1	44	100
Service de police des Autochtones	12	100	0	0	12	100
Service de police de municipalités rurales	8	72,7	3	27,3	11	100
Police militaire	4	100	0	0	4	100
<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>80,1</b>	<b>27</b>	<b>19,9</b>	<b>136</b>	<b>100</b>

Total N=136; sujets pour lesquels il manque des données=13.

Pour examiner plus en profondeur l'engagement des organisations policières, on a demandé aux répondants de décrire ce qu'était un bon programme intégrant une approche de PCDS. Les programmes décrits étaient variés, en fonction de la population visée, des problèmes visés et de l'approche. Voici un échantillon des réponses fournies :

- *PARL : Plan d'action régional et local : Sûreté du Québec*  
 « Mieux répondre aux priorités et aux besoins des comités de sécurité publique, contribuer à l'élaboration de plans d'information et offrir un mode de gestion convivial et des mesures de répression et de prévention. » [TRADUCTION]
- *Le Programme parc en paix : Sûreté du Québec*  
 « Vise à rendre les parcs plus sûrs... fait intervenir un certain nombre de partenaires communautaires et de municipalités afin d'atténuer les problèmes liés aux graffitis, aux méfaits, à la consommation de drogue et au recrutement par des gangs. »  
 « Un programme en trois volets offrant des solutions au vandalisme, à la consommation de drogue et au flânage dans les parcs et dans les environs. » [TRADUCTION]
- *DARE (programme de sensibilisation aux effets de la drogue) : Service de la police urbaine de l'Ontario, GRC de la Saskatchewan*  
 « Un programme de 17 semaines de sensibilisation aux drogues à l'intention des jeunes pour prévenir la consommation de drogue. » [TRADUCTION]

- *Programme communautaire de base des cadets, GRC de la Saskatchewan*  
« Favorise l'acquisition d'une discipline chez les jeunes tout en inspirant la fierté, un sentiment d'intégrité et le désir de travailler en équipe. Donne aux jeunes l'occasion de participer à toute une série d'activités. » [TRADUCTION]
- *La ligue de basket-ball des jeunes Somaliens : Service de police urbaine de l'Ontario*  
« Une initiative en cours dans la collectivité somalienne, qui adhère aux principes de développement communautaire en vue de la création d'une ligue de basket-ball récréatif accessible, combinant d'autres possibilités de développement social telles que l'offre de counselling professionnel, des séances d'information et des séances d'acquisition d'habiletés. » [TRADUCTION]
- *Comité exécutif de surveillance de quartier : Service de la police urbaine de l'Ontario*  
« Résultante de la fusion de services de surveillance de quartier de 11 municipalités différentes. Au moyen d'un processus de développement communautaire fondé sur la coopération et la consultation, les résidents les plus actifs ont acquis toute une gamme de compétences. Cela a transformé une organisation bénévole en un groupe de résidents proactif et axé sur la collectivité offrant un soutien à la prévention du crime dans leurs quartiers et leurs communautés d'intérêt locales. » [TRADUCTION]
- *Projet DFSA (Drug Facilitated Sexual Assault) (Agression sexuelle où la drogue joue un rôle) : Service de police urbaine de l'Ontario*  
« Une initiative estudiantine où des messages sur la prévention des viols liés à la drogue ont été conçus et transmis par le médium des Arts et des Lettres. Les résultats révèlent une plus grande sensibilisation et une augmentation des signalements. » [TRADUCTION]
- *Projet intervention précoce : Service de la police urbaine de l'Ontario*  
« Une initiative qui a permis un soutien aux études et l'acquisition de compétences sociales et récréatives dans le cas des enfants. Les résultats ont révélé des améliorations dans le rendement scolaire et un sentiment de responsabilité sociale plus fort. » [TRADUCTION]
- *Comité d'action de la police communautaire : Service de police des Autochtones de l'Ontario*  
« Les leaders communautaires de divers organismes, organisations et des citoyens soucieux de la qualité de vie dans leur quartier se rencontrent régulièrement, non seulement pour mettre de l'information en commun, mais également pour cerner les problèmes et les sujets d'inquiétude, élaborer des stratégies, etc.; l'aspect le plus important, c'est que chacun s'y trouve d'abord en sa qualité de membre de la communauté; si en plus vous appartenez à un organisme social ou un groupe communautaire, cela signifie que vous apportez d'autres outils à l'ensemble des membres du groupe, pour l'élaboration de stratégies. C'est d'abord la collectivité qui oriente l'action du comité. » [TRADUCTION]

- *Protégeons nos aînés : Détachement de la GRC en Colombie-Britannique*  
« Programme visant à protéger les personnes âgées vulnérables dans nos collectivités autochtones contre de mauvais traitements physiques et mentaux et contre l'exploitation financière. » [TRADUCTION]
- *Deuxième étape : Détachement de la GRC en Colombie-Britannique*  
« Une série éducative à l'intention des parents de jeunes qui risquent de consommer de la drogue et de l'alcool. » [TRADUCTION]
- *Camp de la police : Service de police de la Colombie-Britannique en milieu rural*  
« Partenariat avec l'école et la collectivité, offrant un programme éducatif et de leadership aux élèves du secondaire. Il s'agit d'une semaine intensive d'école de police avec un suivi dans les établissements scolaires. » [TRADUCTION]
- *Villes plus sûres : Service de police de la Colombie-Britannique en milieu rural*  
« Partenariat avec les villes, les compagnies d'assurance, les écoles et les groupes communautaires pour améliorer la sécurité générale de la circulation (des piétons, des cyclistes, des véhicules). » [TRADUCTION]
- *Community Wrap Around Team (Équipe de bouclage communautaire) : Détachement de la GRC en Alberta*  
« A établi un partenariat avec tous les professionnels qui ont affaire aux enfants, pour créer une approche plus efficace permettant de cerner les problèmes et les questions touchant nos jeunes. » [TRADUCTION]
- *Mental Health Diversion Program (Programme de déjudiciarisation pour des motifs de santé mentale) : Service de police des municipalités urbaines de l'Alberta*  
« Financement de 2002 en provenance de l'Alberta Health and Wellness Health Innovation Fund (Fonds d'innovation-santé de l'Alberta pour la santé et le mieux-être). Le programme vise à déjudiciariser des personnes atteintes de maladies mentales ayant commis des infractions mineures. Parmi les partenaires, on trouve la police, le bureau du procureur de la Couronne, Santé mentale Alberta et de nombreux organismes de soutien communautaire. Il s'agit d'intervenir rapidement auprès de ces personnes, en les reliant à des programmes de soutien communautaire pertinents et en élaborant des liens permanents entre les systèmes policiers, juridiques et de santé mentale au profit de ces personnes. » [TRADUCTION]
- *Success by 6 Community Team (Équipe communautaire travaillant à la réussite avant l'âge de 6 ans) : Service de police de municipalités urbaines de l'Alberta*  
« Le service à l'enfant et la famille Ma'mōwe de la région de la capitale, les services à la collectivité d'Edmonton, le service de police d'Edmonton et les autorités sanitaires de la capitale. (Ce partenariat découle d'un groupe de travail du maire sur les villes plus sûres.) Ce projet se consacre essentiellement à la prévention par le développement social, en se concentrant sur l'élimination des causes profondes du comportement criminel. L'équipe se concentre sur les

enfants d'âge préscolaire et leurs familles dans une approche d'équipe multidisciplinaire. L'équipe vouée à la réussite avant l'âge de 6 ans fait la promotion d'activités appropriées sur le plan du développement qui améliorent les expériences d'apprentissage des enfants d'âge préscolaire. La recherche étaye l'idée que les résultats positifs obtenus tôt dans la vie améliorent les chances de réussite des enfants plus tard. Tant la collectivité que l'équipe peuvent favoriser la mise au point de programmes durables pour résoudre ces problèmes. Le travail de collaboration entre les collectivités et *Success By 6* leur permet de mettre au point les programmes dont a besoin leur collectivité. » [TRADUCTION]

- *START – Selkirk Teens at Risk Team (Équipe pour les adolescents à risque de Selkirk) : Détachement de la GRC au Manitoba*  
« Les participants venant des écoles, de la police, de la GRC, des services de santé mentale, des services à l'enfance et à la famille et des services de soins de santé s'occupent des cas de jeunes très à risque dans la collectivité. Une perspective coordonnée qui s'occupe des comportements, des toxicomanies, de la situation familiale et qui tente de ramener les jeunes à l'école. » [TRADUCTION]
- *Agent d'intervention communautaire : Service de police de municipalités urbaines de la Nouvelle-Écosse*  
« Chaque agent est affecté à un secteur donné de la ville et a la responsabilité de s'occuper des préoccupations profondes dans ce secteur, de mettre au point des partenariats et d'établir des ponts avec la collectivité... les mêmes policiers patrouilleurs demeurent dans des secteurs précis afin d'acquérir un sentiment de fierté pour ce secteur. » [TRADUCTION]
- *Ateliers visant des collectivités plus sûres : Division de la GRC au Nouveau-Brunswick*  
« Entre 20 et 25 partenaires de la collectivité sont invités à des ateliers visant des collectivités plus sûres. On leur enseigne le modèle CAPRA de solution des problèmes. Ils cernent ensuite les problèmes qui existent dans leur collectivité et travaillent ensemble à tenter de les régler. On leur remet également tout le matériel pertinent pouvant leur servir plus tard. Nos membres participent de façon étendue à ces ateliers. » [TRADUCTION]
- *Groupe de consultation de la collectivité : Détachement de la GRC à Terre-Neuve*  
« Notre groupe de consultation de la collectivité se concentre sur les questions et les initiatives qui peuvent permettre de prévenir le crime. » [TRADUCTION]
- *Gang Profiling Network (Réseau d'établissement des profils des gangs) : Service de police des Autochtones de l'Alberta*

Les descriptions témoignent de l'existence d'une gamme étendue des programmes dans les collectivités partout au Canada, programmes pouvant servir de modèles à des initiatives de PCDS dans les collectivités où cette approche n'a pas encore été adoptée. Bon nombre de programmes visent les enfants et les jeunes dans

les écoles, et d'autres se concentrent sur les Autochtones, les personnes atteintes de maladies mentales, les aînés, et les adultes et les jeunes affiliés aux gangs. Il semble qu'une vaste majorité de ces programmes prévoient la consultation des membres de la collectivité, pour tenir compte des questions particulières à cette collectivité et pour cerner ensemble les meilleurs moyens de s'y attaquer. Toutefois, seuls 27,1 % (n=29) des répondants ayant fourni des descriptions de programme ont indiqué que l'efficacité de ces programmes avait été évaluée; c'est donc dire qu'il est difficile de déterminer si les initiatives de PCDS fonctionnent dans ces contextes.

### **3.5 Défis**

La section 5 du sondage concerne les défis auxquels les organisations policières font face pour adopter et promouvoir une approche de PCDS, tant à l'interne que dans leurs collectivités. On a d'abord demandé aux chefs de police si leur organisation avait intégré la PCDS à un plan stratégique pour l'avenir – c.-à-d. dans leur plan d'activités, leur énoncé de mission, etc. Près des deux tiers (61,3 %) de ceux qui ont répondu à la question ont indiqué qu'ils l'avaient fait, alors que 38,7 % ont indiqué qu'ils ne l'avaient pas fait. Le tableau 3.10 résume les résultats par organisation, montrant que 100 % des divisions de la GRC qui ont répondu et près des trois quarts (74,4 %) des détachements ont intégré la PCDS à leur plan stratégique pour l'avenir. Les réponses de la PPO et de la SQ sont aussi encourageantes, car elles montrent que la PCDS fait partie d'un plan stratégique pour l'avenir selon 83,3 % des répondants de la PPO et 72,2 % des répondants de la SQ. Cependant, il en va différemment pour les autres organisations, car tout près de 60 % des services de police de municipalités urbaines disent que la PCDS fait partie de leur plan stratégique pour l'avenir, mais uniquement 36,4 % des services de police de municipalités rurales indiquent la même chose. Les résultats montrent que les services de police des Autochtones (23,1 %) et la Police militaire (25 %) sont les moins susceptibles d'avoir intégré la PCDS à leur plan stratégique pour l'avenir.

On a demandé à ceux qui avaient répondu à cette question par la négative, d'expliquer par écrit pourquoi la PCDS ne faisait pas partie de leur mandat pour l'avenir. Bon nombre de répondants, en particulier ceux des services de police des Autochtones, ont indiqué qu'ils avaient élaboré des plans de maintien de l'ordre particuliers à leurs propres collectivités, plans destinés à une partie précise de la collectivité et ses exigences ultérieures. En outre, bon nombre de répondants ont dit ne pas avoir les ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre de la PCDS dans leurs organisations. Dans certains cas, des programmes et des initiatives inspirés de la PCDS sont déjà en cours de réalisation, mais l'organisation n'a pas officiellement appuyé une approche de PCDS dans ses activités quotidiennes et dans son plan global d'activités. D'autres organisations en sont aux premières étapes d'une intégration officielle de la PCDS à leurs pratiques de maintien de l'ordre. Certains répondants ont indiqué qu'ils ne connaissaient tout simplement pas la PCDS et qu'ils avaient besoin de matériel pour mieux les renseigner sur ce sujet.

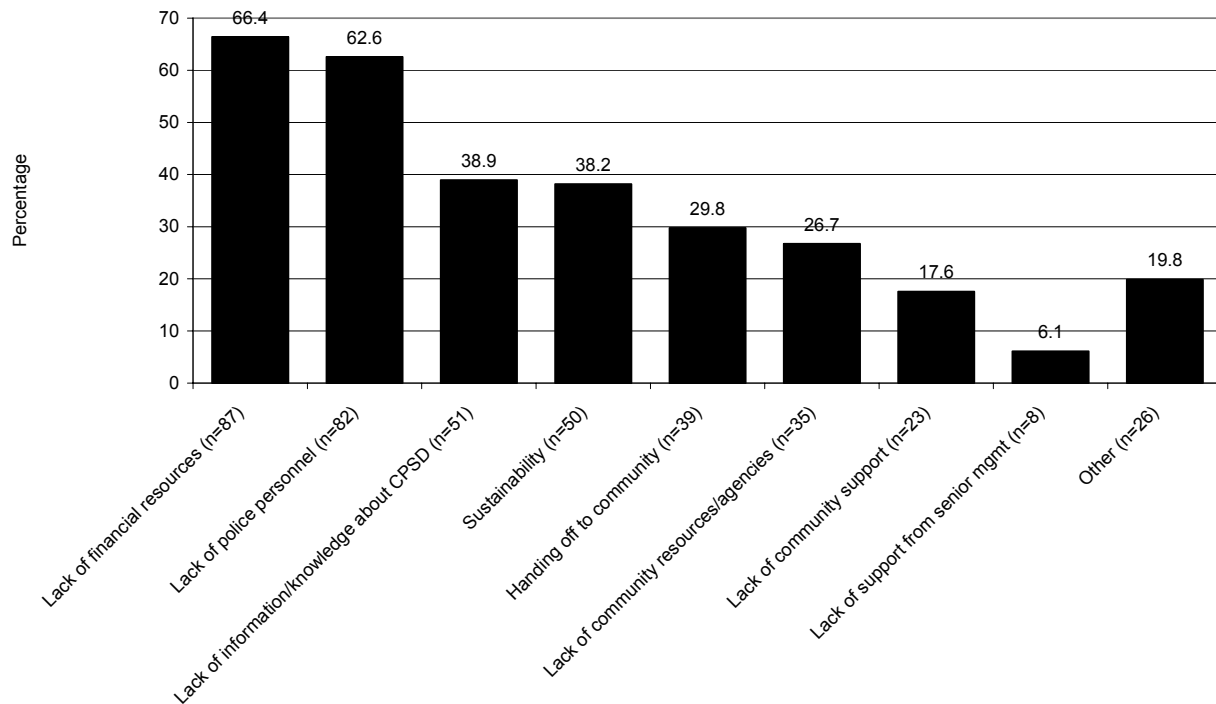
**Tableau 3.10**  
**Si les organisations ont intégré la PCDS à un plan stratégique pour l'avenir,**  
**par type d'organisation**

Organisation	Non		Oui		Total	
	n	%	n	%	n	%
Divisions de la GRC	0	0	4	100	4	100
Détachements de la GRC	10	25,6	29	74,4	39	100
Police provinciale de l'Ontario	1	16,7	5	83,3	6	100
Sûreté du Québec	5	27,8	13	72,2	18	100
Service de police de municipalités urbaines	19	40,4	28	59,6	47	100
Service de police des Autochtones	10	76,9	3	23,1	13	100
Service de police de municipalités rurales	7	63,6	4	36,4	11	100
Police militaire	3	75	1	25	4	100
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>38,7</b>	<b>87</b>	<b>61,3</b>	<b>142</b>	<b>100</b>

Total N=142; sujets pour lesquels il manque des données=7.

Toujours sur ce thème, on a demandé aux répondants d'indiquer quels étaient les divers défis faisant obstacle à l'adoption d'une approche de PCDS; les résultats sont résumés dans la figure 3.9. Les défis mentionnés par les proportions les plus importantes de répondants ont été le manque de ressources financières (66,4 %) et le manque de personnel policier (62,6 %). Les répondants ont indiqué dans une proportion à peu près égale que le manque d'information/connaissances sur la PCDS, et la durabilité étaient les principaux défis affrontés – 38,9 % et 38,2 %, respectivement. La transmission à la collectivité n'était pas un défi important si l'on en juge par les réponses, ayant été choisie uniquement par 29,8 % des répondants. En outre, à peine un peu plus du quart des répondants ont indiqué que le manque de ressources communautaires constituait un problème important (26,7 %). Parmi les défis les moins souvent mentionnés figuraient le manque de soutien communautaire (17, %) et le manque de soutien de la haute direction, et seuls 6,1 % des répondants ont indiqué que cela constituait un problème important. Près de 20 % des répondants ont mentionné d'autres défis dans une réponse écrite. Un nombre important de répondants ont indiqué que la PCDS n'était pas soutenue par le *personnel* de la police et qu'il était difficile de convaincre ce personnel des avantages de la PCDS par rapport aux pratiques de maintien de l'ordre classiques. Parmi les autres raisons invoquées, il y avait le manque de temps et de sensibilisation, le fait que trop peu d'information soit échangée entre les partenaires communautaires sur les programmes existants, le fait que la PCDS ne soit pas une priorité pour les ressources actuelles au sein des grandes organisations, la difficulté pour les policiers de trouver l'équilibre entre les activités de PCDS et leur charge de travail existante, un manque de soutien/financement gouvernemental, et dans une vaste mesure, le manque d'information probante étayant l'affirmation selon laquelle la PCDS est effectivement une approche efficace.

**Figure 3.9**  
**Challenges that Organizations have Encountered in Adopting a CPSD Approach, as Reported by Respondents**



Total N=131; Missing cases=18

**Figure 3.9 = Figure 3.9**

**Challenges that Organizations have Encountered in Adopting a CPSD Approach, as Reported by Respondents** = Défis que les organisations ont connus relativement à l'adoption d'une approche de PCDS, tel que déclaré par les répondants

**Percentage** = Pourcentage

**Lack of financial resources** = Manque de ressources financières

**Lack of police personnel** = Manque de personnel policier

**Lack of Information/knowledge about CPSD** = Manque d'information/connaissances sur la PCDS

**Sustainability** = Durabilité

**Handing off to community** = Transmission à la collectivité

**Lack of community resources/agencies** = Manque de ressources des regroupements communautaires/services

**Lack of community support** = Manque de soutien communautaire

**Lack of support from senior mgmt** = Manque de soutien de la haute direction

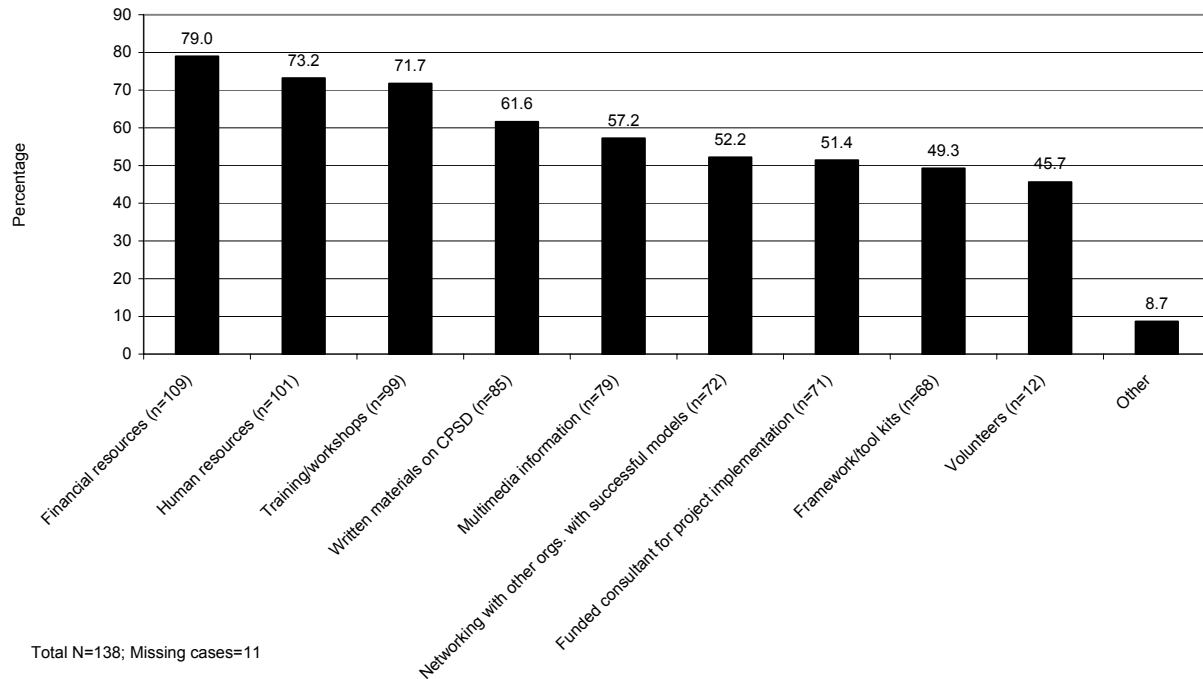
**Other** = Autre

**Total N=131; Missing cases=18.** = Total N=131; sujets pour lesquels il manque des données=18.

Lorsque l'on demande ce qui aiderait les organisations à mettre au point une approche de PCDS, les résultats montrent un lien clair avec les préoccupations déjà mentionnées. La figure 3.10 montre que les ressources financières sont l'élément dont les organisations ont le plus besoin, comme l'indiquent 79 % des répondants. Tel que

prévu, le besoin de ressources financières était suivi de près des ressources humaines et de la formation, car 73,2 % expriment le besoin de ressources humaines, et 71,7 % indiquent le besoin de plus de formation et/ou ateliers. Le besoin de ressources humaines sous forme de bénévolat était également assez manifeste, car 45,7 % indiquent que leur organisation avait besoin de bénévoles pour les aider à élaborer et à mettre au point une approche de PCDS. De plus, le besoin de matériel didactique sur la PCDS était assez évident et 61,6 % ont indiqué qu'on avait besoin de documents imprimés, 57,2 % d'information multimédia et 49,3 % d'un cadre de travail/trousses d'outils. Plus de la moitié des répondants ont indiqué que la constitution de réseaux avec d'autres organismes dont les modèles portent fruit (52,2 %) et un conseiller subventionné pour la mise en œuvre du projet (51,4 %) étaient nécessaires. En ce qui concerne les 8,7 % qui ont choisi la catégorie « autre », voici quelques-uns des besoins précisés : des ressources financières consacrées au programme directement et non incluses dans le budget global des services de police; un système permettant de reconnaître les interventions des policiers qui font de la PCDS de façon pratique et la mise au point d'encouragements valables et utiles; des évaluations continues pour s'assurer que les programmes de PCDS sont faisables et sont viables dans certaines collectivités; la participation active et l'encouragement d'autres partenaires; l'engagement à fournir des fonds par les divers ordres de gouvernement; la collaboration étroite avec le Centre national de prévention du crime.

**Figure 3.10**  
**What Would Assist Organizations in Developing a CPSD Approach, as Reported by Respondents**



**Figure 3.10 = Figure 3.10**

**What Would Assist Organizations in Developing a CPSD Approach, as Reported by Respondents** = Ce qui aiderait les organisations à mettre au point une approche de PCDS, tel que déclaré par les répondants

**Percentage** = Pourcentage

**Financial resources** = Ressources financières

**Human resources** = Ressources humaines

**Training/workshops** = Formation/ateliers

**Written materials on CPSD** = Publications sur la PCDS

**Multimedia information** = Information multimédia

**Networking with other orgs. with successful models** = Constitution de réseaux avec d'autres organismes dont les modèles portent fruit

**Funded consultant for project implementation** = Conseiller subventionné pour la mise en œuvre du projet

**Framework/tool kits** = Cadre de travail/trousses d'outils

**Volunteers** = Bénévoles

**Other** = Autre

**Total N=138; Missing cases=11.** = Total N=138; sujets pour lesquels il manque des données=11.

En conséquence, s'il est évident que bon nombre d'organisations policières sont résolues à adopter une approche de PCDS, elles font face à de nombreux obstacles à cet égard – la plupart ayant trait au manque de ressources de divers types et au manque de compréhension de ce qui constitue les éléments garants d'une initiative de PCDS.

## 4.0 RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

### 4.1 Résumé des constatations

Les principales constatations du sondage se résument à ce qui suit :

#### 4.1.1. Généralités

- Le taux de réponse au sondage a été de 24 %.
- Les services de police des municipalités urbaines ont répondu dans une plus grande proportion.
- Comme on s'y attendait, la plus grande part des répondants étaient ceux du Québec (27,5 %) et de l'Ontario (24,8 %).
- Grosso modo, les deux tiers des répondants représentaient des organisations qui maintenaient l'ordre dans les collectivités de moins de 50 000 personnes.
- Environ 60 % des organisations avaient 100 agents assermentés ou moins; parmi ces organisations, un peu plus de 40 % avaient 25 agents assermentés ou moins. Sur le plan de l'embauche de civils, près de la moitié avaient moins de 25 civils.

#### 4.1.2. Définition, interprétation et mise en œuvre de la PCDS

- Presque toutes les organisations policières ont dit avoir un certain type d'activité de prévention du crime en place, les plus communes étant l'échange de renseignements, les programmes de prévention de la violence à l'école et l'aide aux victimes. Cependant, le degré auquel les divers programmes étaient adoptés dépendait du fait que l'organisation avait adopté la PCDS ou non.
- Près de la moitié des répondants ont dit avoir adopté de façon officielle l'approche de la PCDS et 26 % des répondants ont dit l'avoir adoptée de façon non officielle; parmi les organisations, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Police provinciale de l'Ontario (PPO) et la Sûreté du Québec (SQ) semblent celles les plus enclines à intégrer de façon officielle la PCDS dans leur mandat.
- Parmi celles qui ont adopté la PCDS (de façon officielle ou non officielle) ou qui sont actuellement à mettre au point une approche de PCDS, près de 90 % souscrivent à la définition de l'ACCP de la PCDS.

- Dans l'ensemble, les chefs de police considèrent la PCDS efficace pour le règlement des questions dans leur collectivité; cependant, une proportion plus importante a dit que la PCDS aiderait « un peu », plutôt que « beaucoup ».
- Du point de vue des attentes, les chefs de police ont dit que tant l'élaboration que la mise en œuvre des programmes devraient relever des organismes locaux (police, collectivité et gouvernement municipal), alors que le financement devait incomber aux divers ordres de gouvernement.

#### 4.1.3. Partenariats

- Parmi les 148 répondants, 141 (95,3 %) ont indiqué que leurs organisations avaient établi des liens avec des organismes des services sociaux/intervenants compétents dans la collectivité.
- Une grande majorité de ces répondants ont indiqué avoir conclu des partenariats avec divers services à la collectivité, notamment les services sociaux, les commissions scolaires, les services aux victimes, les partenaires du ministère de la Justice et l'aide sociale à l'enfance; passablement moins de répondants ont dit avoir conclu des partenariats avec des groupes minoritaires tels que des groupes de gais/lesbiennes, les sociétés d'aide aux immigrants et les groupes d'aide aux personnes handicapées.
- Les organisations policières ont dit avoir participé à diverses activités visant à promouvoir la PCDS auprès des organismes communautaires, tels que l'établissement de partenariats, la participation à des comités et des présentations; cependant, peu d'organismes ont invité des agents communautaires à siéger à des comités de police.

#### 4.1.4. Engagement

- La plupart (140 sur 149) des répondants ont dit avoir pris part à des activités internes au sein des services de police, de nature à favoriser l'adoption de la PCDS.
- Parmi ces répondants, près de 75 % ont dit que leur haute direction appuyait la PCDS; les autres activités, comme les promotions et l'offre d'incitatifs aux policiers qui la pratiquent, étaient beaucoup moins courantes.
- À peine un peu moins de la moitié ont dit avoir un poste désigné dont le titulaire s'occupe des initiatives de PCDS.
- Un pourcentage encore plus faible a dit offrir de la formation aux policiers sur la PCDS; en outre, près de 50 % de ces répondants ont dit que la formation est *optionnelle* pour tous les agents. Très peu ont dit que cette formation était optionnelle ou obligatoire pour la haute direction.

- Toute une gamme de documents d'information est utilisée par les organisations policières. Dans certains cas, des documents s'adressant de façon précise à la police et à la collectivité sont élaborés, alors que dans d'autres cas, on utilise des documents déjà conçus tels que le modèle CAPRA (modèle de résolution de problèmes de la GRC : Clients, Acquisition et analyse de l'information, Partenariats, Réponse et Amélioration), le PSED (Programme de sensibilisation aux effets de la drogue), la PCAM (Prévention du crime par l'aménagement du milieu), la méthode SARA (parcourir-analyser-intervenir-évaluer) et les SPRP (Services de police axés sur la résolution des problèmes).
- Seuls 20 % ont dit offrir de la formation aux organismes/groupes communautaires.
- Fait digne de mention, une vaste gamme de programmes inspirés de la PCDS ont été énumérés, dont bon nombre ciblant les enfants et les jeunes dans les écoles, les Autochtones, les personnes atteintes de maladies mentales, les aînés, et les adultes et les jeunes ayant des contacts avec les gangs. La grande majorité de ces programmes avaient trait à la consultation de membres de la collectivité pour évaluer les problèmes précis de la collectivité et pour cerner ensemble les meilleures mesures pour y faire face.
- Les résultats révèlent la nécessité de procéder à l'évaluation des programmes de PCDS existants.

#### 4.1.5. Défis et orientations à venir

- Seuls 61 % des répondants ont dit que la PCDS était intégrée au plan stratégique de leur organisation pour l'avenir; la majorité des répondants de la GRC, de la PPO, de la SQ et des services de police des municipalités urbaines ont indiqué que la PCDS faisait partie de leur plan pour l'avenir.
- Interrogés sur la raison pour laquelle ils ne prévoyaient pas intégrer la PCDS à leur mandat, les répondants ont dit ne pas connaître suffisamment la PCDS, ne pas avoir les ressources nécessaires à sa mise en œuvre, avoir élaboré les plans de maintien de l'ordre particulier à leurs propres collectivités et en être aux premières étapes d'une intégration officielle de la PCDS à leurs pratiques de maintien de l'ordre. Il se dégageait de ces réponses que la PCDS est méconnue et mal comprise.
- Les plus grandes difficultés relativement à l'adoption de la PCDS étaient le manque de ressources financières, humaines et d'information, de même que les difficultés liées au maintien de la PCDS; en revanche, le soutien de la collectivité et de la haute direction ne constituait pas une grande difficulté.
- En conséquence, les répondants ont indiqué que ce dont leurs organisations avaient le plus besoin était de ressources financières, humaines et d'information, ainsi que de formation et de constitution de réseaux avec d'autres services de police.

## 4.2 Discussion

Globalement, les résultats de ce sondage indiquent qu'une majorité substantielle de répondants des organisations policières souscrivent à la prévention du crime, et à la PCDS, en particulier. L'adoption de la PCDS varie cependant entre les organisations policières et au sein de ces organisations. Un exemple de ce phénomène est donné par la GRC, dont les détachements, malgré le fait qu'ils font partie de la même organisation globale (qui appuie officiellement la PCDS) n'en sont pas au même stade d'intégration de la PCDS, certains ne l'ayant pas du tout intégrée à leur mandat (cependant, ces écarts pourraient être comblés dans un proche avenir, car un plus grand nombre de détachements offrent la formation récemment élaborée par la GRC « Des collectivités plus sûres »). Une tendance similaire s'observe pour des organisations telles que la PPO et la SQ; cependant, la proportion des détachements dans ces trois dernières organisations qui ont *officiellement* adopté la PCDS est plus élevée que celle pour les autres types de service de police sélectionnés, notamment les services de police urbains, ruraux, autochtones et militaires.

Les résultats indiquent également que les chefs de police ne pensent pas que la PCDS à elle seule peut constituer une réponse. Comme le montre la section 3.1.2, ils semblent en majorité percevoir l'approche de PCDS comme uniquement « un peu » en mesure de permettre le règlement des diverses questions dans leur collectivité. Il est difficile d'affirmer avec certitude la raison de ce phénomène, mais les autres données indiquent que cela peut être attribuable à la mauvaise compréhension de la PCDS et à une résistance générale à l'idée d'abandonner les pratiques habituelles de maintien de l'ordre. Cependant, cette résistance n'a pas tout à fait sa place, étant donné que la PCDS est une *philosophie* qui peut orienter les méthodes habituelles de lutte contre la criminalité et être utilisée conjointement avec ces méthodes – et non une approche du maintien de l'ordre entièrement différente et nouvelle. Fait digne de mention, les répondants semblent voir la PCDS comme plus en mesure de réduire davantage la criminalité chez les jeunes et de réduire les crimes souvent liés aux jeunes (vandalisme et graffitis), que les autres types de criminalité. Ceci peut être l'indice d'une perception étroite de la PCDS de la part de certaines organisations policières, perception selon laquelle la PCDS est une initiative expérimentale plutôt qu'une façon équilibrée d'aborder toutes les formes de crime. Ces interprétations fautives de la prémisse de la PCDS signalent la nécessité de sensibiliser davantage les gens à cette approche.

Ce que les résultats du sondage ont rendu assez clair, c'est que la responsabilité des diverses étapes de la mise en œuvre de la PCDS comporte une certaine répartition du travail. Plus précisément, les résultats laissent transparaître une croyance selon laquelle les agents communautaires et la police (et à un degré moindre, le gouvernement municipal) doivent assumer en premier la responsabilité des tâches au niveau de la collectivité – c.-à-d. cerner les problèmes, élaborer des solutions, trouver et recruter des partenaires et mettre en œuvre et soutenir des programmes – alors que les responsabilités liées au financement relèvent du gouvernement provincial et fédéral. Ce résultat semble être l'expression d'un état d'esprit généralisé selon lequel les problèmes et les solutions communautaires sont cernés par les agents communautaires, sans qu'intervienne significativement le gouvernement. Un appui légèrement plus élevé à

l'intervention du gouvernement dans la mise en œuvre et le soutien des programmes peut s'expliquer par le souci d'assurer le caractère continu du financement, plutôt que par la volonté que le gouvernement participe directement à ces activités.

Un résultat encourageant est le nombre d'organisations ayant fait état de liens avec des organismes communautaires tels que les services sociaux, les commissions scolaires, les partenaires du ministère de la Justice et l'aide sociale à l'enfance. Cependant, ce qui est moins encourageant, c'est que les partenariats avec les petits groupes communautaires, particulièrement ceux qui représentent des minorités (p. ex., les groupes d'aide aux immigrants, les groupes autochtones et les associations pour les personnes handicapées), semblent être moins répandus. Ceci peut s'expliquer par l'absence de groupes de ce type dans les régions plus rurales – il est possible que ces liens ne soient possibles que dans les grands centres métropolitains où la population est plus diversifiée, ce qui permet l'existence de tels groupes. Cependant, les rapports entre les organisations policières et ces groupes sont cruciaux à la mise au point réussie d'une approche de PCDS. En ce qui concerne la promotion de la PCDS auprès de ces organismes, les chefs de police indiquent que leurs organisations s'y emploient activement; cependant, les résultats montrent également que les services de police pourraient prendre davantage l'initiative, en invitant des membres des organismes à participer aux activités de leurs organisations (c.-à-d. aux comités des services de police). À la limite, ceci favoriserait l'existence des partenariats réciproques qui sont importants pour la PCDS.

Même si les organisations policières au Canada semblent souscrire aux diverses composantes de la PCDS, ce qui semble faire défaut, c'est l'*engagement* au sein des divers rangs de leurs organisations. Bien que la plupart des organisations policières aient déclaré avoir adopté une approche de PCDS, approche que leurs cadres supérieurs appuient, dans les faits, il semble que l'engagement sous la forme de formation, manifestation de la motivation et de promotion des agents et d'affectation de ressources, n'est pas aussi répandu. Très peu ont déclaré avoir prévu des initiatives de PCDS dans leur budget et il y avait très peu d'uniformité dans le niveau hiérarchique des agents responsables de la PCDS, en particulier au sein des principaux services de police (c.-à-d. la GRC, la PPO, la SQ). Les réponses allaient des cadres du plus haut rang dans la hiérarchie de l'organisation, aux employés civils. Cela laisse supposer que, en particulier dans les grandes organisations policières, l'adoption de l'approche de PCDS n'a pas encore atteint le point où des policiers de rang précis sont responsables de la mise en œuvre la PCDS.

Sur le plan de la formation des agents, moins de la moitié des répondants ont indiqué qu'ils offraient de la formation sur la PCDS; en outre, cette formation semble être largement optionnelle, peu de répondants ayant indiqué qu'elle était obligatoire pour tous les agents ou obligatoire pour les recrues. Ce qui étonne encore davantage, c'est que la formation sur la PCDS ne semble être ni optionnelle ni obligatoire pour la *haute direction*. En conséquence, bien que la PCDS semble être encouragée par les cadres supérieurs, cet engagement ne se traduit pas en formation. Lorsque les organisations offrent de la formation, le contenu est variable. Bon nombre d'organisations utilisent les méthodes de formation sur la PCDS élaborées par leurs propres services, de même que les modèles tels que le modèle CAPRA (GRC), la

méthode SARA, la PCAM, Collectivités plus sûres, etc. L'existence de ce matériel montre que le manque de matériel ou de modèles de formation n'explique pas entièrement pourquoi peu d'organisations offrent de la formation. En ce qui a trait à la formation dans les collectivités, les résultats sont également très limités; cependant, la GRC semble être l'organisation qui y consacre le plus d'efforts.

Cet apparent manque d'engagement parmi les organisations policières/détachements est quelque peu décourageant; cependant, des explications à ce phénomène se dégagent des résultats de la section 5 du sondage, qui traitait des défis et des besoins des organisations policières lorsqu'elles adoptent la PCDS. Alors que la majorité des répondants ont indiqué que la PCDS faisait partie de leurs plans pour l'avenir, ceux qui ont indiqué qu'elle n'en faisait pas partie ont donné toute une gamme de raisons. Certains appliquaient simplement ce qu'ils estimaient être une meilleure stratégie pour leurs propres collectivités, d'autres bataillaient pour trouver les ressources nécessaires à l'intégration de la PCDS à leurs pratiques de maintien de l'ordre. En outre, certains répondants ont dit que les policiers au sein de leurs organisations ne manifestaient pas d'intérêt pour l'adoption de la PCDS, simplement à cause du fait que son efficacité n'était pas manifeste. Pour ceux qui prévoient adopter la PCDS à l'avenir, les défis étaient assez évidents. Bien que l'appui de la collectivité et des cadres supérieurs n'ait pas été en cause, selon les résultats, c'est le manque de ressources, qu'il s'agisse de personnel, de moyens financiers, d'information, de ressources didactiques, de formation, etc., qui était le premier obstacle à la mise en œuvre de la PCDS.

Comme prévu, les besoins tangibles des organisations policières sont étroitement liés à ces limites. Les chefs de police ont dit que leurs organisations avaient particulièrement besoin de ressources financières et humaines ainsi que d'information/formation pour se doter d'une approche de PCDS. Fait un peu surprenant, les répondants ont dit avoir besoin de publications sur la PCDS, or, il existe une quantité assez importante de ressources de ce type en ligne; cependant, cette question nous ramène également à la difficulté de certains d'accéder au matériel en ligne. Le fait de rendre ces ressources plus accessibles peut améliorer la façon dont les organisations policières communiquent entre elles (p. ex., distribution d'information sur les modèles/programmes de PCDS qui donnent de bons résultats), les liens entretenus entre les organisations policières pouvant être avantageux pour le renforcement de la PCDS à l'avenir dans l'ensemble du pays.

En dépit de ces difficultés, bon nombre de répondants ont fourni d'encourageantes descriptions d'initiatives actuelles orientées par la philosophie de la PCDS, la plupart pouvant servir de modèles permettant à d'autres organismes de police ou communautaires d'adopter leur propre approche de PCDS. Bon nombre (sinon la plupart) de ces programmes prévoient une composante de consultation dans la collectivité où des représentants des services de police unissent leurs forces à celles des groupes communautaires et des citoyens, pour évaluer la situation et élaborer des solutions à leurs propres problèmes. Un grand nombre de programmes ciblent les enfants et les jeunes, en constituant des partenariats entre la police et les écoles pour aider au développement sain des enfants et pour les sensibiliser davantage aux défis auxquels ils feront face. Cependant, le sondage indique également qu'un plus grand

nombre d'évaluations de l'efficacité de ces programmes est nécessaire, compte tenu du fait que moins du tiers des répondants ont indiqué que l'initiative dont ils avaient fait état avait été évaluée.

### 4.3 Conclusions et recommandations

Dans l'ensemble, les résultats de ce projet couvrent tous les principaux objectifs fixés relativement au projet et c'est pourquoi ils aideront le Comité sur la police communautaire et la prévention du crime de l'ACCP à faire avancer le suivi donné aux résolutions adoptées en 2003. Malgré le fait que le taux de réponse ait été assez faible, le Sondage de l'ACCP sur la prévention du crime par le développement social effectué auprès des chefs de police a souligné bon nombre d'avancées relativement à l'adoption de la philosophie de la PCDS partout au Canada, ainsi que certains domaines qui exigeront qu'on les étudie, qu'on les évalue davantage et qu'on les améliore. L'assez grande diversité des répondants donne un aperçu de ce qui se passe véritablement à l'échelle nationale, et non uniquement dans les grands centres ou au sein des grandes organisations. En outre, on croit que l'information et les liens Internet fournis, de même que le contenu du sondage ont permis de réaliser l'objectif de mieux faire connaître la PCDS aux policiers et de les sensibiliser davantage. Même si un nombre plus élevé de réponses de la part de toutes les organisations dans toutes les régions aurait été avantageux, il est possible de tirer de nombreuses conclusions des données disponibles.

Il est évident que la PCDS est adoptée par bon nombre d'organisations policières canadiennes et que la majorité d'entre elles souscrivent au concept. Mis à part l'adoption officielle d'un mandat de PCDS, le fait que la plupart des répondants ont dit avoir entrepris une forme ou une autre d'activité de prévention du crime est en soi un début encourageant. En outre, il semble que les organismes communautaires sont invités à fournir de l'aide pour ces activités, ce qui constitue une assise pour l'adoption de la PCDS. Alors que les résultats laissent voir la nécessité d'établir un plus grand nombre de partenariats avec les groupes communautaires plus petits, il est encourageant de constater que la majorité des services de police participent de plus en plus aux activités des groupes communautaires. Cependant, des rapports un peu plus *réiproques* entre la police et les organismes communautaires (p. ex., le fait que la police invite les principaux agents communautaires à siéger à des comités de police) seraient avantageux. Dans l'ensemble, le sondage laisse voir que les services de police font des efforts pour constituer des partenariats et favoriser les relations nécessaires à la réussite de la PCDS.

En deuxième lieu, il est encourageant également que les chefs de police croient que la PCDS peut les aider à régler plusieurs problèmes (p. ex., la criminalité chez les jeunes, les mauvais traitements à l'égard des enfants, les graffitis, etc.) dans leurs collectivités. Cependant, les résultats du sondage laissent entendre que les répondants ne voyaient pas la PCDS comme la seule façon de régler les divers problèmes. Bien qu'il soit difficile d'affirmer avec certitude pourquoi les organisations policières entretiennent cette perception, les résultats portent également à croire que bon nombre sont fortement attachées aux méthodes habituelles de maintien de l'ordre, et croient que la PCDS ne peut prévenir que certains crimes au stade de développement des

enfants/jeunes. Cette croyance témoigne d'une compréhension erronée de la PCDS chez certains qui la perçoivent peut-être comme un « substitut » aux pratiques de police actuelles, plutôt que comme une philosophie pouvant les orienter. Ces constatations sont un indice qu'il est possible que la police ne connaisse pas suffisamment la PCDS et ses connaissances sur la PCDS manquent de cohérence.

Ce point amène une troisième conclusion tirée de l'étude : la nécessité de faire plus de sensibilisation, de promotion et de diffusion d'information sur la PCDS. Diverses réponses indiquaient que certaines organisations ne savent tout simplement pas ce qu'est la PCDS, ni comment la mettre en œuvre. D'autres semblent mener des activités qui se rapprochent de l'esprit de la PCDS, *sans pour autant savoir* qu'elles mènent de telles activités. Le sondage laisse également supposer que parmi celles qui *ne prévoient pas* avoir recours à la PCDS à l'avenir, il circule des idées fausses au sujet de ce qu'est la PCDS. En outre, les organisations à petit budget ont dit qu'il leur fallait la « preuve » que la PCDS est une approche efficace, avant de consentir à y consacrer une partie de leurs maigres ressources.

Ces questions sont liées à une quatrième constatation – l'absence d'évaluations des programmes de PCDS. Comme peu d'évaluations sont faites, il est difficile de démontrer que la PCDS serait une contribution valable aux mandats des services de police. S'il y a avait un plus grand nombre de recherches inductives sur les approches de PCDS, cela permettrait de prouver leur efficacité aux services de police disposant de ressources limitées et, en fin de compte, de les encourager à les intégrer à leurs pratiques actuelles. Un plus grand nombre d'évaluations, combiné à un accès facile à des trousseaux d'information sur ce qu'est la PCDS et comment elle peut profiter aux collectivités, pourrait contribuer à sensibiliser davantage et à accroître les probabilités que la PCDS soit adoptée par un plus grand nombre de collectivités. En outre, en établissant un réseau de communication entre tous les types de service de police, on permettra le partage de connaissances, en aidant les organisations à découvrir les unes auprès des autres « ce qui fonctionne ». Il est souhaité que l'information et les liens Internet fournis dans le sondage encourageront les services de police à tenter d'en savoir davantage sur la PCDS.

Cinquièmement, certaines autres constatations amènent une autre conclusion. On ne doit pas tenir pour acquis que la PCDS est la meilleure approche pour toutes les collectivités. Bien qu'il semble qu'on y adhère dans bon nombre de cas, certains répondants ont fait état de modèles spécifiques à leur collectivité qui incorporent des éléments de la PCDS, mais sont élaborés d'une façon qui les rend plus efficaces étant donné la culture, la région géographique et/ou la collectivité. D'autres organisations ont simplement une approche différente de la PCDS qui, si elle ne suit pas la définition donnée par l'ACCP, leur donne malgré tout de bons résultats. Il faut également noter le fait que certaines collectivités ne sont simplement pas suffisamment grosses pour soutenir pleinement une approche de PCDS – il est possible qu'elles n'en aient pas besoin ou qu'elles n'aient pas les ressources ni les organismes communautaires nécessaires pour faire de la PCDS une option viable. Une des constatations d'Arcand et Cullen (2004) est que les collectivités rurales où la GRC maintient l'ordre ont plus de difficulté en ce qui concerne la durabilité, étant donné la brève période de temps pendant laquelle les policiers y sont affectés et les difficultés de financement. Par

conséquent, des évaluations communautaires peuvent être nécessaires pour déterminer comment exactement la PCDS peut être pratiquée.

Sixièmement, alors que les activités de prévention du crime, les partenariats et l'appui officiel semblent être relativement solides, l'engagement interne face à la PCDS semble être un peu moins manifeste. Même si le discours officiel veut que les organisations policières adoptent et appuient la PCDS, les attitudes, les ressources et les habitudes n'ont pas permis que sa philosophie se traduise en des actions. Pour remédier à cela, il faut que les responsables de la direction s'engagent eux-mêmes dans la PCDS (p. ex., par la formation) et que les organisations coordonnent mieux le choix de la personne responsable d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir les programmes, les activités et les initiatives de PCDS. Ce qui fait grandement défaut, c'est une formation uniforme sur la mise en œuvre de la PCDS, de même que des facteurs de motivation (p. ex., promotion) pour les policiers qui intègrent les activités de PCDS à leurs pratiques quotidiennes de maintien de l'ordre. S'il existait une formation plus structurée et des incitatifs, les policiers adhéreraient peut-être davantage à la PCDS; cependant, une amélioration dans ces domaines sera finalement liée à un accroissement des communications entre les organismes, de la recherche, des évaluations, et à l'élaboration d'approches de PCDS uniformes et, subséquent, à de la formation et de la sensibilisation sous forme de mesures nationales coordonnées.

Finalement, il est évident que bon nombre de chefs de police voient la PCDS comme une onéreuse modification à leurs mandats actuels. Comme l'ont montré Arcand et Cullen (2004), les services de grandes municipalités urbaines ayant plus de ressources à leur disposition sont plus susceptibles d'adopter et de mettre en œuvre la PCDS avec succès, que ne le sont les petites organisations, particulièrement les détachements de la GRC. Les résultats de ce sondage laissent voir que le plus gros défi auquel font face la plupart des organisations est le manque de ressources – financières, humaines et en formation – qui sont essentielles à la réussite de tout changement dans la pratique. Comme les budgets de bon nombre de services de police sont déjà insuffisants, le financement et le soutien sous forme de ressources sont nécessaires pour que la PCDS soit efficace dans ces collectivités.

Il est souhaité que les résultats du présent sondage contribueront à leur façon à modifier le visage de l'application de la loi au Canada. Il est encourageant que bon nombre d'organisations policières, de même que l'ACCP, appuient la PCDS à titre d'approche offrant l'équilibre nécessaire entre les programmes et les politiques de la justice pénale classique (« réactive ») et le développement prosocial des personnes, des familles et des collectivités (SNPC 2002).

## RÉFÉRENCES

- Arcand, MaryAnne et Cullen, Julie E., *Enquête sur le rôle de la police canadienne dans la prévention de la criminalité grâce au développement social*, MaryAnne Arcand et collaborateurs, printemps 2004.
- Association canadienne des chefs de police (ACCP), *Safer Communities Workshop: A Focus on Social Development*. Guide de l'intervenant, Stratégie nationale pour la prévention du crime, 2004.
- John Howard Society of Alberta, *Prévention du crime par le biais du développement social : guide-ressource*, 1995.
- Centre national de prévention du crime (CNPC), *Prévention du crime situationnel*, extrait le 5 septembre 2005 du site Web de Sécurité publique et Protection civile Canada, [http://ww4.psepc-sppcc.gc.ca/fr/library/publications/fact\\_sheets/situational/situatF.pdf](http://ww4.psepc-sppcc.gc.ca/fr/library/publications/fact_sheets/situational/situatF.pdf). 2000.
- Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC), *La Prévention du crime*, extrait le 17 août 2005 du site Web de Sécurité publique et Protection civile Canada, [http://ww4.psepc-sppcc.gc.ca/fr/library/publications/fact\\_sheets/cpsd/index.html](http://ww4.psepc-sppcc.gc.ca/fr/library/publications/fact_sheets/cpsd/index.html) 2004.
- Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC), *Crime Prevention Through Social Development Fact Sheet*, extrait le 5 mai 2004 du site Web de Sécurité publique et Protection civile Canada, [http://www.crime-prevention.org/english/publications/fact\\_sheet/cpsdE.pdf](http://www.crime-prevention.org/english/publications/fact_sheet/cpsdE.pdf) [Pas de traduction], 2002.
- Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC), *Safety and Savings: Crime Prevention Through Social Development*, extrait le 17 août 2005 du site Web de Sécurité publique et Protection civile Canada, [http://ww4.psepc-sppcc.gc.ca/fr/library/publications/fact\\_sheets/cpsd/index.html](http://ww4.psepc-sppcc.gc.ca/fr/library/publications/fact_sheets/cpsd/index.html) [Pas de traduction], 1996.
- Stroick, S. M., *Action on Crime Prevention: A Multimedia Profile on CNPC Pilot Projects*. Canadian Policy Research Networks Discussion Paper [Pas de traduction], août 2002.



## **ANNEXE A**

**Sondage national auprès des chefs de police sur la  
prévention du crime par le développement social –  
Formulaire du sondage**





## **Sondage national des chefs de police sur la prévention du crime par le développement social** **(Version originale)**

### **Introduction**

L'Institut canadien de recherche sur le droit et la famille "Canadian Research Institute for Law and Family (CRILF)" dirige ce sondage au nom du Comité de la prévention du crime et de la surveillance de communautés de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP)

L'ACCP a adopté en 2003 une résolution par laquelle la sécurité, la santé et le bien-être de la communauté seraient améliorés à l'aide du programme de prévention du crime par le développement social (PPCDS.) Cette résolution préconise que les chefs de police peuvent et devraient jouer un rôle essentiel de soutien à la sécurité et au bien-être de la communauté. Pour ce faire, des approches innovatrices et proactives en développement social qui s'attaquent aux causes fondamentales du crime et qui comprennent les méthodes conventionnelles du contrôle du crime sont nécessaires. Les partenariats avec les communautés et la collaboration sont les clés de l'optimisation de la sécurité et du développement des communautés.

Le comité de prévention du crime de l'ACCP est actuellement en cours de réalisation d'un plan de travail ambitieux ayant pour objectif la mise en œuvre de sa résolution par des actions concrètes. Le plan a été conçu pour améliorer les connaissances des milieux communautaires et policiers concernant les mesures effectives de prévention du crime, pour encourager la collaboration entre les forces policières et les partenaires communautaires, pour promouvoir le rôle de la police concernant le soutien et la mobilisation des efforts communautaires (plutôt que l'« appropriation » de la prévention du crime) et pour encourager les communautés à jouer un rôle approprié en prévention du crime.

Dans le contexte de la résolution de l'ACCP, l'approche du PPCDS vise la réduction du crime et de la victimisation en intervenant avant qu'il ne se passe. La prévention du crime par le développement social a spécifiquement pour but de rendre les communautés plus sécuritaires en impliquant divers partenaires afin de s'attaquer conjointement aux facteurs qui contribuent au crime et à la victimisation. Les cinq niveaux de risque et facteurs de protection sont décrits ci-dessous :

1. Individu	facteurs individuels, personnels et comportementaux, incluant estime de soi, habiletés de résolution de problèmes, planification et prise de décision, comportement antisocial et victimes de violence; personnalité de l'individu incluant les facteurs comportementaux dont la facilité de résolution de problèmes, les compétences décisionnelles, les attitudes antisociales, les victimes de violence;
2. Milieu scolaire	sentiment d'appartenance à l'institution scolaire, rejet et isolation par les pairs, rendement académique faible et environnement scolaire;
3. Famille et amis	dépendance aux drogues, abus d'alcool ou de solvants par la famille/les amis/la communauté, environnement familial, habiletés et supervision parentales, sous-emploi ou chômage;
4. Communauté	disponibilité de stupéfiants et d'armes, appartenance et implication du voisinage, options pour emploi du temps constructif, réseaux et ressources de soutien social, errance;
5. Société	pauvreté, rôle des médias, normes sociales et valeurs sociétales, ethnicité, classe, sexe, invalidité, âge ou orientation sexuelle.

L'ACCP estime que les services de police jouent un rôle essentiel pour le PPCDS et qu'elle a pris soin de promouvoir le PPCDS à titre d'approche privilégiée pour s'attaquer aux causes fondamentales du crime, tout en poursuivant les approches traditionnelles de prévention et de contrôle du crime. De plus, l'ACCP recommande fortement que le rôle des services de police dans les approches de développement social n'en soit pas un de leader, mais de facilitation, d'appui et de défense des initiatives communautaires qui émergent du milieu communautaire même.

Ce sondage est un outil essentiel pour une mise en place efficace du plan de travail et le soutien de la résolution 2003. Il a pour but la détermination du degré de compréhension et d'engagement des chefs de police, la conscientisation et la formation des forces policières au PPCDS.

Tous les chefs de police du Canada sont invités à participer à ce sondage. Bien que la participation de votre service/détachement de police soit volontaire, celle-ci nous aidera à mieux comprendre les différentes pratiques policières à travers le pays. Vos réponses sont confidentielles et aucune organisation policière ne sera identifiée. Si vous désirez de plus amples renseignements veuillez communiquer avec :

**Dr. Joseph P. Hornick**, Executive Director, CRILF  
Téléphone: (403) 216-0340; Fax: (403) 289-4887  
e-mail: [crif@ucalgary.ca](mailto:crif@ucalgary.ca)

Nous vous remercions de votre participation à ce sondage.

\* Ce questionnaire est également disponible en français.



Ce projet est financé en partie par la Stratégie nationale pour la prévention du crime, un programme du gouvernement du Canada.





(Version révisée)

## 1. Généralités

### 1.1 Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux votre organisation policière?

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Division de la GRC                        | <input type="radio"/> Police provinciale de l'Ontario   |
| <input type="radio"/> Détachement de la GRC                     | <input type="radio"/> Sûreté du Québec                  |
| <input type="radio"/> Service de police de municipalité urbaine | <input type="radio"/> Service de police des Autochtones |
| <input type="radio"/> Service de police de municipalité rurale  | <input type="radio"/> Police militaire                  |
| <input type="radio"/> Autre (Veuillez préciser)                 |   |
- 

### 1.2 Votre organisation compte combien :

d'agents assermentés?

d'employés civils?

### 1.3 Quelle est la population approximative de la ville ou de la municipalité où se situe votre service de police/détachement?

- |  |   |
|--|---|
| <input type="radio"/> <5 000           | <input type="radio"/> 100 000 – 500 000   |
| <input type="radio"/> 5 000 – 10 000   | <input type="radio"/> 500 000 – 1 000 000 |
| <input type="radio"/> 10 000 – 50 000  | <input type="radio"/> >1 000 000          |
| <input type="radio"/> 50 000 – 100 000 |   |

### 1.4 Dans quelle province ou quel territoire votre service de police/détachement se trouve-t-il?

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Terre-Neuve           | <input type="radio"/> Saskatchewan              |
| <input type="radio"/> Île-du-Prince-Édouard | <input type="radio"/> Alberta                   |
| <input type="radio"/> Nouvelle-Écosse       | <input type="radio"/> Colombie-Britannique      |
| <input type="radio"/> Nouveau-Brunswick     | <input type="radio"/> Yukon                     |
| <input type="radio"/> Québec                | <input type="radio"/> Territoires du Nord-Ouest |
| <input type="radio"/> Ontario               | <input type="radio"/> Nunavut                   |

Manitoba

## 2. PCDS

**2.1 Votre organisation a-t-elle adopté une approche de PCDS pour prévenir le crime et la victimisation?**

- Oui, officiellement (p. ex., énoncé de mission, plan d'activités, mandat, etc.).
- Oui, non officiellement.
- Nous élaborons actuellement une approche de PCDS.
- Non.

**Dans l'affirmative, la définition de la PCDS de votre organisation est-elle conforme à la définition donnée dans l'introduction du présent sondage?**

- Oui.    Non.

**Si vous avez répondu non, comment votre organisation définit-elle la PCDS?**

**2.2 Quels types généraux de programmes de prévention du crime votre organisation a-t-elle actuellement? (Cochez tous ceux qui s'appliquent.)**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Échange de renseignements           | <input type="checkbox"/> Programmes récréatifs                                    |
| <input type="checkbox"/> Création de réseaux et d'alliances  | <input type="checkbox"/> Prévention de la violence à l'école                      |
| <input type="checkbox"/> Intervention précoce                | <input type="checkbox"/> Formation et éducation en cours d'emploi                 |
| <input type="checkbox"/> Services de consultation            | <input type="checkbox"/> Formation et éducation des autres                        |
| <input type="checkbox"/> Aide aux victimes                   | <input type="checkbox"/> Programmes de déjudiciarisation à l'intention des jeunes |
| <input type="checkbox"/> Centres multiservices               | <input type="checkbox"/> Toxicomanie  |
| <input type="checkbox"/> Relations extérieures               | <input type="checkbox"/> Renforcement de la cible                                 |
| <input type="checkbox"/> Violence familiale                  | <input type="checkbox"/> Amélioration des ressources communautaires               |
| <input type="checkbox"/> Réinsertion sociale des délinquants | <input type="checkbox"/> Programmes axés sur les Autochtones                      |

Gangs/crime organisé

Autre (Veuillez préciser)

---

**2.3 Étant donné la diversité des cultures et des styles de vie dans les collectivités, dans quelle mesure pensez-vous que l'approche de PCDS pourrait contribuer à s'attaquer aux problèmes suivants dans votre collectivité?**

<b>Pas du tout</b>	<b>Un peu</b>	<b>Beaucoup</b>
Criminalité chez les jeunes		
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Violence conjugale		
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mauvais traitements à l'égard des enfants		
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Gangs/crime organisé		
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Crimes haineux		
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Vol		
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Crimes reliés à la drogue		
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mauvais traitements à l'égard des personnes âgées		
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Vandalisme		
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Graffitis		
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Crimes avec violence		
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Crimes sexuels		
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Crimes économiques		
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Disputes de voisinage		
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réinsertion sociale des délinquants		
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

**2.4 Qui devrait assumer la responsabilité des tâches suivantes? (Cochez tous les choix qui s'appliquent.)**

<b>Collectivité</b>	<b>Police</b>	<b>Gouv. municipal</b>	<b>Gouv. provincial</b>	<b>Gouv. fédéral</b>
Identification des problèmes dans la collectivité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Détermination de solutions possibles aux problèmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Identification des sources de financement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obtention du financement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Financement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Identification de partenaires possibles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Recrutement de partenaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise en œuvre des programmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soutien des programmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### 3. Partenariats

**3.1 Votre organisation a-t-elle établi des liens avec des organismes de services sociaux et des intervenants compétents dans votre collectivité pour vous aider à soutenir une approche de PCDS et à travailler dans ce sens?**

Oui.  Non.

**Dans l'affirmative, veuillez indiquer avec quels organismes/groupes à vocation sociale votre organisation entretient des liens. (Veuillez cocher tous les choix applicables.)**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Services sociaux                                   | <input type="checkbox"/> Refuges d'urgence                           |
| <input type="checkbox"/> Aide sociale à l'enfance                           | <input type="checkbox"/> Groupes d'aide aux immigrants               |
| <input type="checkbox"/> Commissions scolaires                              | <input type="checkbox"/> Associations pour les personnes handicapées |
| <input type="checkbox"/> Associations de gens d'affaires                    | <input type="checkbox"/> Associations du troisième âge               |
| <input type="checkbox"/> Services hospitaliers/médicaux                     | <input type="checkbox"/> Centres communautaires                      |
| <input type="checkbox"/> Organisations religieuses                          | <input type="checkbox"/> Associations communautaires                 |
| <input type="checkbox"/> Associations de gais et lesbiennes                 | <input type="checkbox"/> Groupes culturels/ethniques                 |
| <input type="checkbox"/> Conseil de la sécurité                             | <input type="checkbox"/> Groupes de défense des droits des femmes    |
| <input type="checkbox"/> Groupes autochtones                                | <input type="checkbox"/> Services aux victimes                       |
| <input type="checkbox"/> Partenaires du ministère de la Justice (tribunaux) | <input type="checkbox"/> Autre (Veuillez préciser)                   |
- 

**3.2 Que fait votre organisation pour faire la promotion de la PCDS auprès de ces organismes/groupes à vocation sociale? (Veuillez cocher tous les choix applicables.)**

- Partenariat entre la police et le service
  - Participation de la police aux activités du service
  - Policiers siégeant au sein des comités des organismes
  - Membre d'un organisme siégeant au comité de la Police
  - Présentations à des groupes communautaires
  - Distribution de documents imprimés/brochures
  - Autre (Veuillez préciser)
-

## 4. Engagement

### 4.1 Que fait votre organisation pour faire connaître la PCDS au sein de votre service/détachement de police? (Veuillez cocher tous les choix applicables.)

La haute direction...

- Adopte l'approche proposée par la PCDS.
- Offre de la formation/ateliers sur l'application de l'approche de PCDS.
- Fournit des documents imprimés aux policiers sur la PCDS.
- Offre des incitatifs/récompenses aux agents qui appliquent la PCDS.
- Offre une promotion aux employés qui pratiquent la PCDS.
- Réserve un poste budgétaire aux initiatives de PCDS.
- Autre  
(Veuillez préciser) \_\_\_\_\_

### 4.2 Y a-t-il au sein de votre organisation des personnes/postes nommément désignés pour s'occuper de la promotion de la PCDS?

Oui.    Non.

Dans l'affirmative, quel est le rang de la personne la plus haut gradée?

### 4.3 Votre organisation offre-t-elle de la formation aux agents sur l'application d'une approche de PCDS?

Oui.    Non.

Si vous avez répondu non, passez à la question 4.6.

### 4.4 Qui reçoit cette formation? (Veuillez cocher tous les choix applicables.)

- Optionnelle pour tous les agents
- Obligatoire pour tous les agents
- Obligatoire pour les recrues seulement
- Optionnelle pour la haute direction
- Obligatoire pour la haute direction
- Autre  
(Veuillez préciser) \_\_\_\_\_

**4.5 Quels documents de formation votre organisation utilise-t-elle? (Soyez précis.)**

**4.6 Votre organisation offre-t-elle de la formation sur l'approche de PCDS aux groupes/organismes communautaires?**

Oui.  Non.

**4.7 Votre organisation a-t-elle un bon exemple de programme faisant appel à l'approche de PCDS? Dans l'affirmative, veuillez décrire le programme.**

**Ce programme a-t-il été évalué?**

Oui.  Non.

**Dans l'affirmative, veuillez fournir un renvoi au rapport d'évaluation, s'il est accessible.**

## 5. Défis

**5.1 Votre organisation a-t-elle intégré la PCDS à un plan stratégique pour l'avenir (p. ex., plan d'activités, énoncé de mission, vision, etc.)?**

Oui.  Non.

**Si elle ne l'a pas fait, pourquoi?**

**5.2 Quels défis votre organisation a-t-elle affrontés relativement à l'adoption d'une approche de PCDS? (Veuillez cocher tous les choix applicables.)**

- Manque de personnel policier
- Manque de ressources financières
- Manque de soutien de la haute direction
- Manque de soutien communautaire
- Manque de ressources des regroupements communautaires/services
- Manque d'information/connaissances sur la PCDS
- Durabilité
- Transmission à la collectivité
- Autre (Veuillez préciser) \_\_\_\_\_

**5.3 Qu'est-ce qui aiderait votre organisation à mettre au point une approche de PCDS? (Veuillez cocher tous les choix applicables.)**

- Ressources humaines
- Bénévoles
- Conseiller subventionné pour la mise en œuvre du projet
- Formation/ateliers
- Publications sur la PCDS
- Information multimédia (p. ex., vidéos et sites Internet)
- Cadre de travail/trousse d'outils
- Constitution de réseaux avec d'autres organismes dont les modèles portent fruit
- Ressources financières
- Autre (Veuillez préciser) \_\_\_\_\_

## Liens

Si vous souhaitez avoir de plus amples renseignements sur la PCDS, veuillez consulter les sites Web suivants :

### Information générale

<http://www.ccsd.ca/cp/>  
<http://www.johnhoward.ab.ca/PUB/PDF/C6.pdf>  
<http://www.cacp.ca/english/download.asp?id=512>  
<http://www.fcm.ca/>  
<http://www.securitepublique.gc.ca/cnpc>  
[http://www.city.toronto.on.ca/community\\_safety/index.htm](http://www.city.toronto.on.ca/community_safety/index.htm)  
<http://www.accpa.org/>  
<http://www.safeschools.gov.bc.ca/index.html>  
<http://crimeprevention.jibc.bc.ca/module1/RespondCrime/rootsCrime.htm>  
<http://www.crimeprevention.nf.ca/bio.htm>  
[http://www.investinkids.ca/DisplayContent.aspx?name=professionals\\_intervention&audience=professionals](http://www.investinkids.ca/DisplayContent.aspx?name=professionals_intervention&audience=professionals)  
<http://www.prevention.gc.ca>

### Programmes

<http://www.punkylake.com/Profiles/Organizations/organization.asp>  
[http://www.familyservicecanada.org/files/fast/fact\\_sheet/factsheet\\_crime\\_f.pdf](http://www.familyservicecanada.org/files/fast/fact_sheet/factsheet_crime_f.pdf)

### Ressources

<http://www.isn.net/acph/index.htm>  
[http://www.cailc.ca/CAILC/text/home\\_f.html](http://www.cailc.ca/CAILC/text/home_f.html)

### Ministères des provinces/territoires

#### Alberta

[http://www.cd.gov.ab.ca/building\\_communities/index.asp](http://www.cd.gov.ab.ca/building_communities/index.asp)

#### Colombie-Britannique

[http://www.gov.bc.ca/bvprd/bc/channel.do?action=ministry&channelID=-8391&navId=NAV\\_ID\\_province](http://www.gov.bc.ca/bvprd/bc/channel.do?action=ministry&channelID=-8391&navId=NAV_ID_province)

#### Île-du-Prince-Édouard

<http://www.gov.pe.ca/infopei/index.php3?number=17004&lang=E&PHPSESSID=382a54c56188f22c317d893c3e771e0a>

#### Manitoba

<http://www.gov.mb.ca/justice/safe/safeindex.html>

#### Nouveau-Brunswick

<http://www.gnb.ca/0276/index-f.asp>

#### Nouvelle-Écosse

<http://www.gov.ns.ca/just/prevention.htm>

#### Ontario

<http://www.gov.on.ca/opp/crimeprev/english/default.htm>

#### Québec

<http://www.msp.gouv.qc.ca/prevention>

#### Saskatchewan

[http://www.saskjustice.gov.sk.ca/Law\\_Enforce/crime-prevent.shtml](http://www.saskjustice.gov.sk.ca/Law_Enforce/crime-prevent.shtml)

#### Terre-Neuve

<http://www.gov.nf.ca/vpi/>

#### Territoires du Nord-Ouest

<http://www.justice.gov.nt.ca/CommunityJustice/CommunityJustice.htm>

#### Yukon

<http://www.justice.gov.yk.ca/prog/cjps/>

### Ministères du gouvernement du Canada

#### GRC

[http://www.grc.ca/help/a-to-z\\_f.htm#Y](http://www.grc.ca/help/a-to-z_f.htm#Y)  
[http://www.GRC.gc.ca/ccaps/safecomm\\_f.htm](http://www.GRC.gc.ca/ccaps/safecomm_f.htm)

#### Centre national d'information sur la violence dans la famille

[http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale/famvio\\_f.html](http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale/famvio_f.html)



## **ANNEXE B**

### **Base de sondage régionale**



### Base de sondage régionale

Région	Ouest		Centre		Est		Nord		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Divisions de la GRC	4	0,6 %	2	0,3 %	4	0,6 %	3	0,5 %	13	2,1 %
Détachements de la GRC *	224	35,8 %	13	2,1 %	72	11,5 %	29	4,6 %	338	54 %
Services de police urbains, ruraux et régionaux	18	2,9 %	60	9,6 %	14	2,2 %	0	0 %	92	14,7 %
Services de police provinciaux *	0	0 %	111	17,7 %	0	0 %	0	0 %	111	17,7 %
Services de police des Premières nations	9	1,4 %	46	7,3 %	0	0 %	0	0 %	55	8,8 %
Police militaire	4	0,6 %	10	1,6 %	3	0,5 %	0	0 %	17	2,7 %
Total	259	41,4 %	242	38,7 %	93	14,9 %	32	5,1 %	626	100 %

*\*Le tableau rend compte du n et des proportions de l'échantillon total pour chaque strate.*

*\*L'échantillon des détachements de la GRC inclut 72 détachements ayant conclu des ententes communautaires tripartites sur les services de police pour les Autochtones dont 59, dans la région de l'Ouest et 13 dans la région de l'Est.*

*\*L'échantillon des services de police provinciale inclut 6 commandants régionaux de la PPO et 10 commandants de district de la SQ et 10 chefs de BST de la SQ.*



## **ANNEXE C**

**Courriel/lettre concernant la distribution du sondage**



## **INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE SUR LE DROIT ET LA FAMILLE**

One Executive Place 1816, Crowchild Trail N.-O., bureau 510, Calgary (Alberta) Canada T2M 3Y7

Tél. : (403) 216-0340 □ Téléc. : 1-877-220-5114 □ Courriel : [crilf@ucalgary.ca](mailto:crilf@ucalgary.ca)

[www.ucalgary.ca/~crilf](http://www.ucalgary.ca/~crilf)

(Version originale)

L'Institut canadien de recherche sur le droit et la famille "Canadian Research Institute for Law and Family (CRILF)" dirige un sondage, auprès de chefs de police, au nom du Comité de la prévention du crime et de la surveillance de communautés de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP). Il a pour but la détermination du degré de compréhension et d'engagement des chefs de police, la conscientisation et la formation des forces policières au regard du programme de prévention du crime par le développement social (PPCDS).

Bien que la participation de votre service/détachement de police soit volontaire, celle-ci nous aidera à mieux comprendre les différentes pratiques policières au pays. Vos réponses sont confidentielles et aucune organisation policière ne sera identifiée. Il est important de ne soumettre qu'un sondage pour votre organisation. Le site Internet sera opérationnel jusqu'au 30 avril 2005. Veuillez s'il vous plaît remplir le sondage avant cette date.

Vous pouvez accéder au site à l'adresse suivante :

<https://www.police-survey.com/>

Pour y accéder la première fois, il suffira de vous enregistrer en pressant le bouton « Register ». Vous devrez ensuite y inscrire votre prénom, vos initiales, votre e-mail, un mot de passe de votre choix, et ensuite le code d'accès suivant : CPSD2005. Vous pouvez compléter le sondage en visitant le site plusieurs fois. Vous n'aurez pas à vous enregistrer chaque fois.

Le sondage comporte 5 parties. Pour débuter vous pouvez cliquer sur le titre « Général » (1) au haut de la page. En cliquant « Sauver » au bas de la page vous serez automatiquement à la page « PPCDS » (2) et ainsi de suite. En tout temps, vous pouvez quitter le site en cliquant le bouton « Quitter » à gauche de la page.

Vous trouverez une liste de liens utiles vers des sites vous donnant de plus amples informations sur le « PPCDS » en cliquant sur « Liens ». Nous vous invitons à les visiter à votre guise.

Nous vous remercions de bien vouloir participer à ce sondage important. Si vous désirez plus d'information, veuillez contacter le bureau du CRILF soit par e-mail ([crilf@ucalgary.ca](mailto:crilf@ucalgary.ca)) ou par téléphone (sans frais 1-888-881-4273).

